

AR Prefecture

047-254702491-20230704-23_051_C-DE

Reçu le 18/07/2023

Publié le 18/07/2023



RAPPORT
SUR LE PRIX ET
LA QUALITÉ DU
SERVICE PUBLIC
DE L'EAU POTABLE
ET DE
L'ASSAINISSEMENT

2022

www.eau47.fr

1. Table des matières

1. Table des matières	1
INTRODUCTION	3
CHAPITRE 1 : Le service de l'eau potable	5
2. Caractéristiques techniques du service.....	5
1.1 Présentation des modes de gestion du service.....	5
1.2 La Production.....	6
1.3 La Distribution	16
1.4 Les abonnés.....	24
1.5 La Consommation.....	27
1.6 La qualité de l'eau	31
3. Caractéristiques financières du service.....	35
1.7 Tarification de l'eau et recettes du service.....	35
2.2. Les recettes d'exploitation	38
2.3. Financement des investissements	38
2.4. Travaux	40
2.5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée	42
CHAPITRE 2 : Le service de l'assainissement.....	45
1. Caractéristiques techniques du service.....	45
1.1 Présentation des modes de gestion du service.....	45
1.2 Les abonnés.....	46
1.3 Le réseau	51
1.4 Les ouvrages de traitement des eaux usées.....	57
1.5 Les volumes	59
1.6 La qualité des rejets.....	62
1.7 Les boues.....	64
2. Caractéristiques financières du service.....	65
2.1 Tarification de l'assainissement	65
2.2 Recettes d'exploitation	68
2.3 Financement des investissements : état de la dette.....	68
2.4 Travaux	69
2.5 Actions de solidarité et de coopération décentralisée	72
CHAPITRE 3 : Le Service de l'Assainissement Non Collectif	73
4. Caractérisation technique du service.....	73
1.1 Présentation du territoire et mode de gestion	73
1.2 Instructions et contrôle des installations.....	78
2. Caractérisation financière du service	83
2.1 Tarifs assainissement individuel.....	83
2.2 Recettes du Syndicat	84

2.3	Dépenses du Syndicat.....	84
2.4	Evolution des dépenses et des recettes du service.....	85
	Annexes	86
	Références réglementaires	87
	Coordonnées des exploitants.....	88
	Glossaire	89
	Tableaux récapitulatifs des indicateurs de performance.....	90
1.	Service de l'Eau Potable	90
2.	Service de l'Assainissement Collectif	91
3.	Service de l'Assainissement Non Collectif.....	91
	Note de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.....	92

INTRODUCTION

Le Syndicat Départemental EAU47 est un syndicat mixte fermé, qui regroupe 278 communes du Lot-et-Garonne et 4 communes du Tarn-et-Garonne. Le Syndicat assure la production, le traitement et la distribution de l'eau potable, ainsi que les services liés à l'assainissement collectif et non collectif sur le territoire des communes adhérentes.

Madame Geneviève Le Lannic a été réélue Présidente du Syndicat EAU47 le 17 septembre 2020. Le public peut rencontrer les services du syndicat à l'adresse suivante :



EAU47

997 avenue du Docteur Jean Bru – bâtiment B

47031 Agen Cedex

Tél : 05.53.68.44.00

Ouvert au public du lundi au vendredi

de 8h30 à 12h et 13h30 à 17h (16h le vendredi)

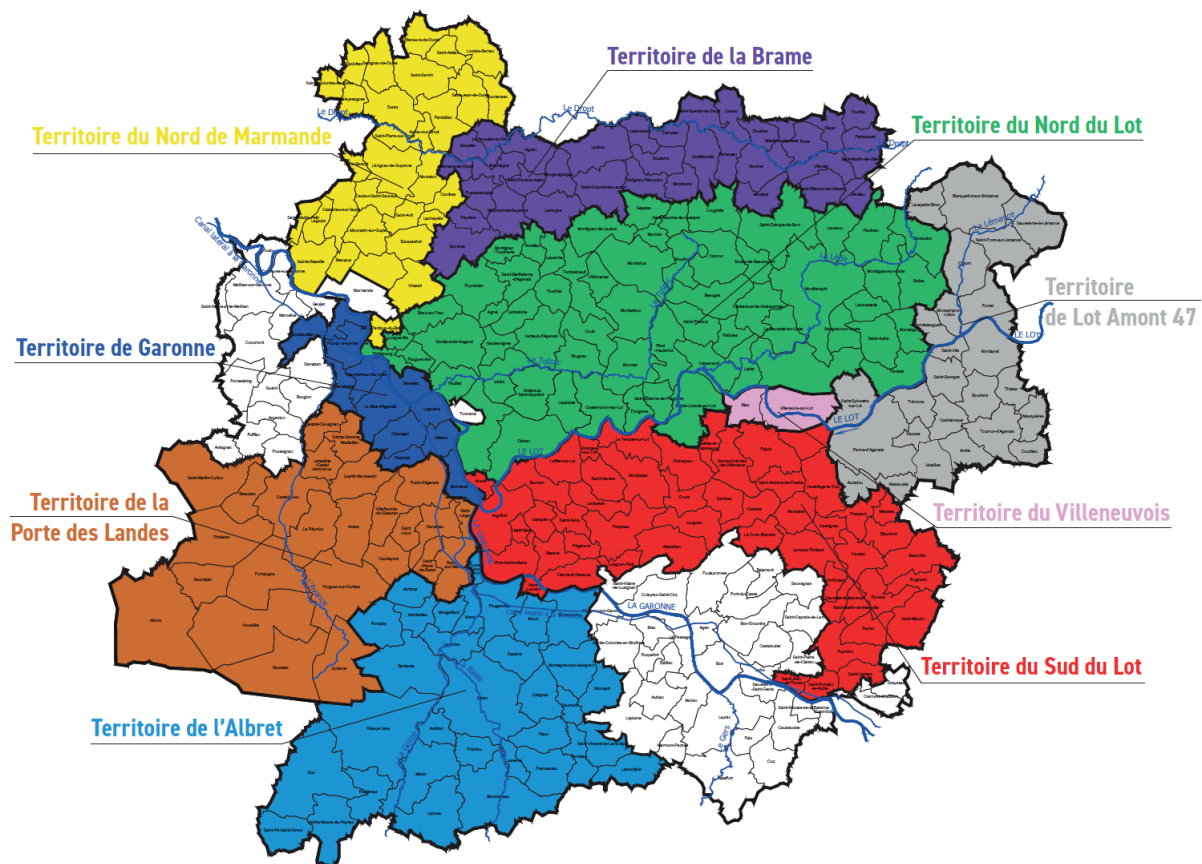
www.eau47.fr

Le présent rapport sur le prix et la qualité des services de l'eau et d'assainissement (RPQS), présente les services réalisés sur les 9 territoires composant le syndicat en 2022 : Albret, Brame, Garonne, Lot Amont 47, Nord du Lot, Nord de Marmande, Porte des Landes, Sud du Lot et Villeneuvois.

Ce rapport est établi conformément aux dispositions des articles L.224-5 et D224-1 à D224-5 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), qui prévoit la présentation du RPQS par la présidente du Syndicat à l'Assemblée et aux délégués syndicaux lors du Comité Syndical avant le 30 septembre de l'année suivante, ainsi qu'aux services publics locaux lors de la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux).

Il fera l'objet d'une communication à chacune des communes membres du Syndicat, lesquelles devront le présenter devant leur Conseil Municipal avant le 31 décembre 2023.

D'autre part, les données concernant l'organisation, les tarifs et les performances des services, sont disponibles sur l'Observatoire National des services d'eau et d'Assainissement : <http://www.services.eaufrance.fr/>



CHAPITRE 1 : LE SERVICE DE L'EAU POTABLE

2. Caractéristiques techniques du service

1.1 Présentation des modes de gestion du service

1.1.1. Délégation de service public

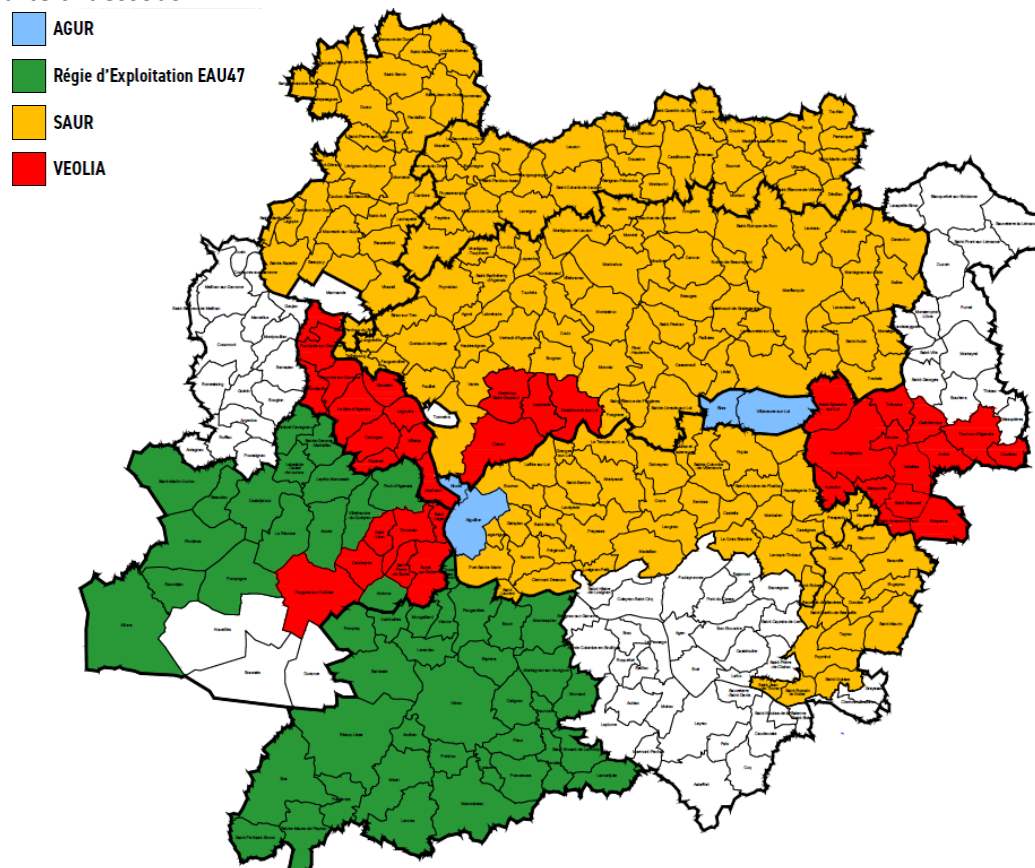
En 2022, la production, le traitement et la distribution d'eau potable ont été confiés par délégation de service public à des sociétés privées sur les territoires suivants :

- Agur : sur le territoire du Villeneuvois et les communes d'Aiguillon et Nicole.
- Saur : sur les territoires de la Brame et du Nord de Marmande, une partie du Nord du Lot et du Sud du Lot
- Véolia : sur une partie du territoire de Porte des Landes (ancien Syndicat de Damazan-Buzet), une partie du territoire de l'Albret (ancien syndicat de Xaintrailles Montgaillard), une partie du Nord du Lot (ancien syndicat de Clairac-Castelmoron) et sur le territoire de Lot Amont 47.

1.1.2. Service en régie

La production, le traitement et la distribution d'eau potable sont gérés en régie sur une partie des territoires de l'Albret, de Garonne et de Porte des Landes.

Les coordonnées des exploitants sont disponibles en annexe. La répartition en 2022 est présentée sur la carte ci-dessous :



1.2 La Production

En 2022, le Syndicat disposait de 42 points de prélèvements en eau : 25 forages profonds, 14 sources et 3 captages en rivière.

1.2.1. Mesures de protection de la ressource

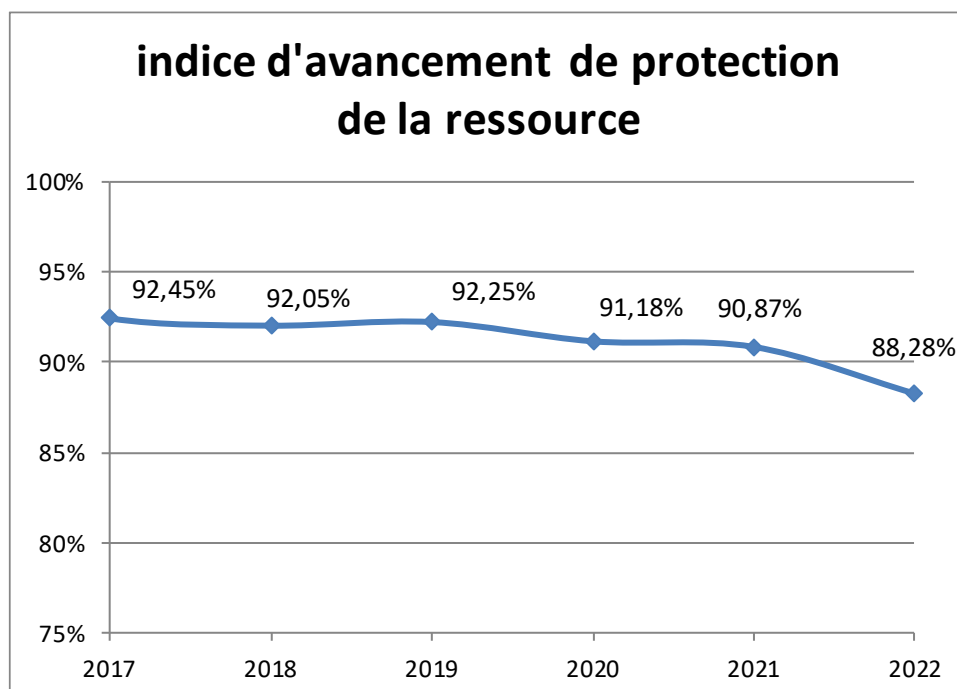
L'ensemble des captages gérés par EAU47 est à jour des autorisations de prélèvement, de traitement et distribution de l'eau à destination humaine.

En 2022, le Syndicat a obtenu le renouvellement des autorisations des captages suivants : source de Guillery, à Barbaste, source de Baillard, à Xaintrailles, forage de Larouset, à Pompiey.

De plus, l'ensemble des captages est déclaré d'utilité publique et des périmètres de protection ont été définis pour chacun.

L'indice d'avancement de protection de la ressource (P108.3) permet de connaître l'avancement de la démarche concernant chaque captage, ainsi que le respect des prescriptions des périmètres de protection des captages d'eau.

Cet indice se calcule en fonction de l'indice de chaque captage, donné par l'ARS (Agence Régionale de Santé), et du volume produit par celui-ci, ainsi que l'indice de protection des ressources utilisées lors des achats d'eau à des collectivités voisines. En 2022, l'indice de protection de la ressource s'élève à **88,28 %**.



Cet indice connaît une baisse depuis 2016 car les ouvrages qui produisent le plus d'eau sont les captages d'eau en rivière, dont l'indice est de 80/100, et toutes les préconisations des arrêtés préfectoraux ne sont pas totalement mises en œuvre.

De plus, le Syndicat a intégré des ouvrages dont la procédure n'est pas totalement achevée. Il reste notamment des travaux à réaliser pour protéger la source de Jaubardet (à Massoulès), et instaurer la procédure de vérification annuelle sur les captages nouvellement transférés.

a) Le captage de Nazareth à Nérac

L'usine de Nazareth, mise en service en 2008 et produisant de l'eau potable pour le secteur du Néracais et du Mézinais, ne permet pas de garantir ponctuellement le respect des normes de qualité en eau traitée, notamment sur les métabolites de l'alachlore et du métolachlore, à la sortie de cette usine de traitement. En effet, sa conception ne prévoyait le traitement des pesticides qu'exceptionnellement. Or, depuis l'identification de la présence de pesticides dans l'eau distribuée, ce traitement est utilisé de façon permanente.

Les concentrations maximales observées pour ces pesticides dans l'eau distribuée restent bien en deçà de la valeur de la Vmax (50 µg/L pour les métabolites de l'alachlore – 510 µg/L pour les métabolites du métolachlore), valeurs seuils pour lesquelles une consommation sur une vie entière n'entraîne aucun effet néfaste pour la santé. Pour information, la limite réglementaire est de 0,10 µg/L et la valeur maximale observée dans l'eau distribuée étaient de 0,74 µg/L le 31 janvier 2019 (usine sous exploitation VEOLIA).

Le 21 septembre 2017, le Syndicat EAU47 avait obtenu pour 3 ans une dérogation préfectorale afin de poursuivre la distribution de l'eau produite depuis cette station d'eau potable, sans restriction de consommation jusqu'à certaines valeurs de tolérances maximales.

Cette dérogation prévoyait également des aménagements de l'usine tels que proposés par VEOLIA consistant en l'augmentation de la concentration du charbon actif en poudre avec notamment la mise en place d'un silo d'une capacité de stockage plus grande.

A l'issue de ces 3 années, le Syndicat EAU47 a obtenu un avant-projet pour la mise en place d'un stockage plus important de charbon actif en poudre. Mais l'autosurveillance réalisée durant cette période a surtout démontré le problème chronique de la qualité des eaux prélevées. Le Syndicat EAU47 a donc fait le choix d'attendre, le 1^{er} janvier 2020, de reprendre l'exploitation en régie de ce secteur afin de maîtriser la maintenance de l'usine.

Parallèlement, en 2020, le Syndicat EAU47 a préparé une demande de renouvellement de la dérogation qui a été rejetée le 21 janvier 2021 par le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST).

L'arrêté préfectoral de mise en demeure du 17 mars 2021 remplace la dérogation, engageant le Syndicat EAU47 dans la mise en place d'un plan d'actions avec notamment la mise en place d'une filière complémentaire de traitement adaptée à la qualité de l'eau de la Baïse mais aussi aux nouvelles normes de qualité.

b) La source de Chamouveau à Trentels

La source de Chamouveau, qui alimente le bourg de Trentels, connaît également une problématique de qualité pour des dépassements récurrents de la limite de qualité du paramètre : Atrazine Désethyl Désisopropyl (DEDIA). Suite au suivi mensuel renforcé par l'ARS, le Syndicat EAU47 a déposé en août 2022 une demande de dérogation pour continuer à distribuer l'eau de cette source pendant la durée des travaux d'interconnexion des réseaux. Cette interconnexion permet désormais d'alimenter le bourg de Trentels par l'eau de l'unité de distribution voisine de Savignac depuis le début de l'année 2023. L'eau provient du forage de Monplaisir.

La source de Chamouveau étant classée « captage sensible », des procédures de protection de l'aire d'alimentation seront mises en place pour tenter d'améliorer la qualité de l'eau brute dans les prochaines années.

1.2.3. Surveillance des ouvrages

Dans un souci d'anticipation, EAU47 fait diagnostiquer régulièrement les forages d'eau potable, afin de surveiller leur état et de programmer, lorsque cela s'avère nécessaire, des travaux de réhabilitation ou d'entretien.

La réglementation préconise une périodicité inférieure à 10 ans pour la réalisation des diagnostics. Les diagnostics portent essentiellement sur :

- La vérification de l'étanchéité des ouvrages et de l'absence de communication des eaux prélevées en profondeur avec les eaux de surface ou d'autres formations aquifères (eaux souterraines de moindre profondeur) ;
- La vérification de l'état et de la corrosion des matériaux tubulaires, et le degré de vieillissement des ouvrages.

En 2022, aucun forage du Syndicat n'a été inspecté. Il est prévu de diagnostiquer prochainement les forages de Gardelle à Tombeboeuf, de Desprin, à Auriac-sur-Dropt, et de Saint-Julien à Madaillan.

1.2.4. Travaux sur ouvrages

Suite à ces diagnostics périodiques, des travaux de réhabilitation peuvent être nécessaires.

En 2019-début 2020, des travaux d'entretien ont été réalisés sur le forage de Maurillac (Saint Colomb de Lauzun). Un brossage des tubes acier a été réalisé, avec récupération des dépôts par air-lift. La colonne d'exhaure a été changée.

Enfin, la tête de forage a été mise en conformité. Précédemment, celle-ci était dans une cave en béton, à environ 1 m sous le niveau du sol. Après l'avoir prolongée jusqu'à environ 50 cm au-dessus du niveau du sol, la cave a été comblée, et le raccordement vers le traitement a été repris.

Des travaux de mise à niveau de la tête du forage de Saint Pierre, à Auriac sur Dropt, sont également à prévoir.

En dehors de ces travaux de réhabilitation, des changements de pompes sont réalisés en urgence. Le 6 juillet 2022, l'exploitant a changé en urgence la pompe du forage de Maurillac (à Saint Colomb de Lauzun).

1.2.5. Sécurisation des ouvrages

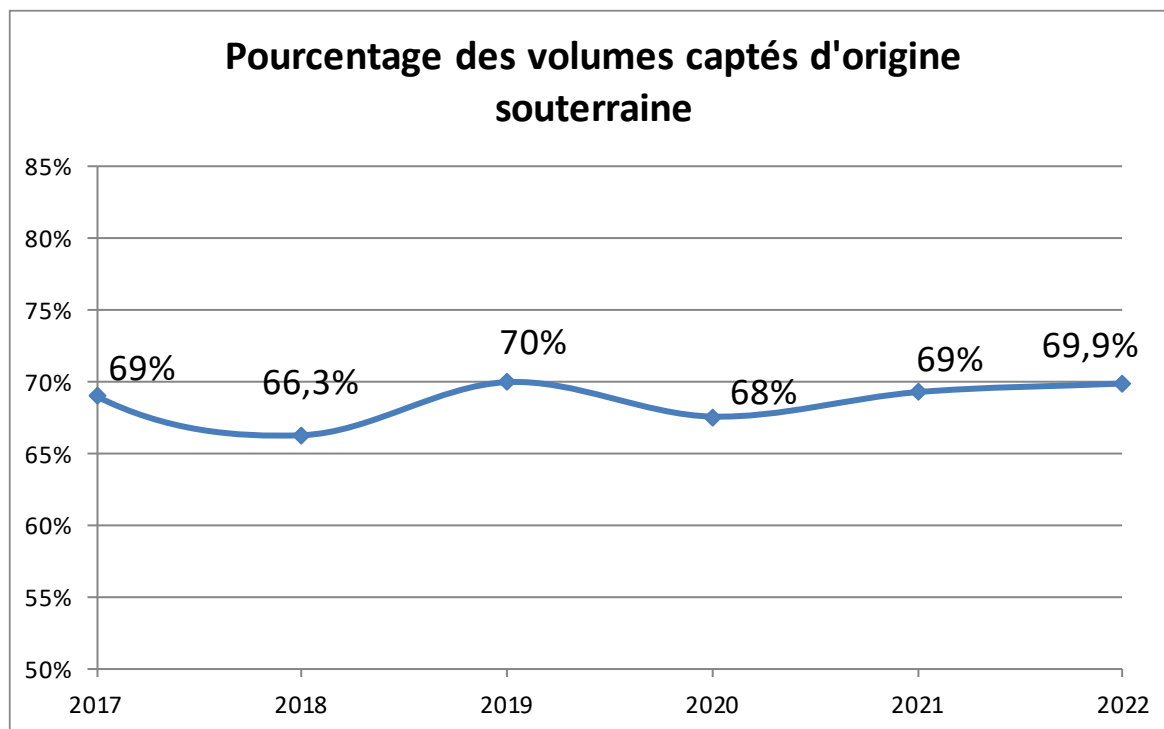
Selon la réglementation, les unités de distribution desservant plus de 10 000 habitants doivent faire l'objet de diagnostics de vulnérabilité. Ils permettent de connaître les éléments à mettre en place, en termes de travaux ou de procédures, afin de sécuriser les ouvrages (captages et réservoirs) face aux actes de malveillance.

En 2017 et 2018, les quatre unités de distribution concernées ont fait l'objet de cette expertise. Des travaux de sécurisation d'accès à certains réservoirs et usines sont à réaliser.

Le Syndicat continue cette démarche sur les ouvrages n'ayant pas été diagnostiqués, afin de programmer les travaux de mise en sûreté nécessaires et faire évoluer les priorités d'action.

1.2.6. Volumes prélevés

Depuis une vingtaine d'années, le Syndicat tente de diminuer les prélèvements sur les nappes profondes afin de préserver ces ressources précieuses pour les générations futures. Le pourcentage des volumes captés d'origine souterraine est présenté ci-dessous :

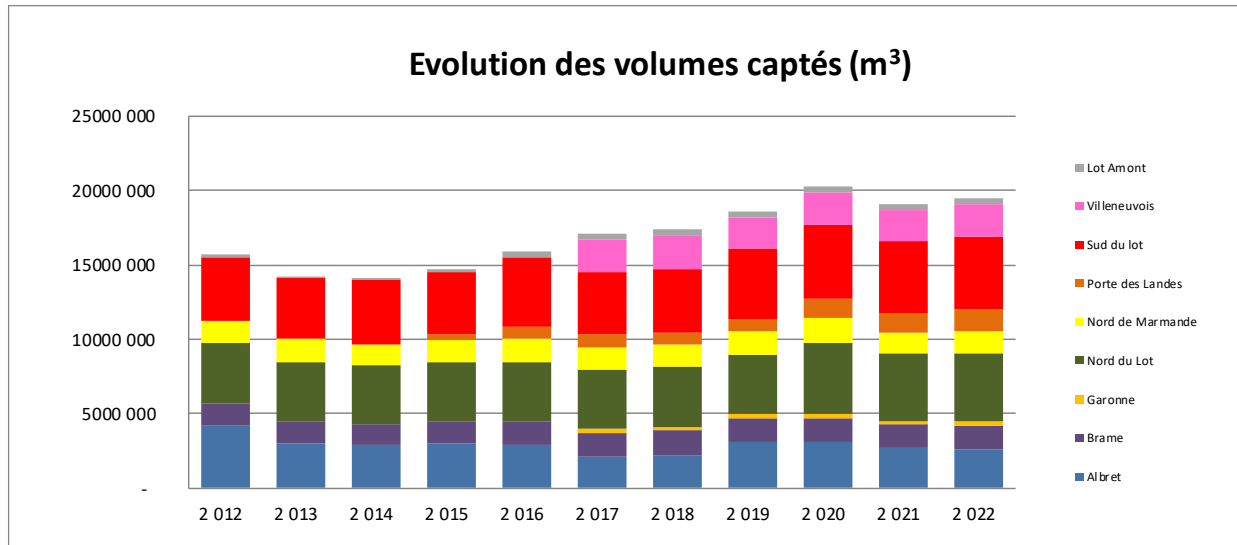


La hausse des volumes captés d'origine souterraine en 2019 provenait des sources et des forages transférés au Syndicat, dont l'eau est d'origine souterraine.

Les volumes prélevés sont présentés par captage :

Territoires	Volumes prélevés en m ³	2019	2020	2021	2022
Albret	Bruch	627 846	583 283	424 133	216 076
	Nérac - Nazareth	1 517 270	1 634 458	1 648 876	1 610 327
	Reaup Lisse Pelahaut	85 453	77 126	56 876	62 927
	Guillery	473 530	389 945	331 354	353 050
	Baillard	0	0	0	0
	Lagrangette	145 928	135 547	132 106	137 089
	Darrodès	169 917	226 877	137 746	173 865
	la Gravere				
	Lartigues				
	Larousset	45 210	41 654	25 281	25 179
Brame	Maurillac	580 343	648 887	587 617	592 187
	La Brame	622 717	506 185	545 451	605 203
	Miramont	199 376	194 471	154 079	171 283
	Allemans	237 888	272 198	233 051	233 479
Garonne	Mouliot	245 550	258 951	250 196	270 494
Lot Amont	Jaubardet	12 861	22 607	13 506	11 089
	Mounet	218 298	192 962	193 745	199 322
	Camp de Garde	172 035	164 856	155 549	151 484
Nord du Lot	Bayssac	389 237	384 465	354 028	366 205
	Boudy de B.	203 737	104 753	116 219	157 398
	Bougnagou	226 508	240 315	219 477	196 612
	Gontaud	646 030	710 757	708 872	669 892
	Pinel Hauterive	1 924 372	2 319 552	2 099 678	2 085 752
	Tombebœuf	331 376	298 184	232 386	274 526
	Beausoleil		422 192	481 102	493 943
	Chamouleau			6 897	12 527
	Savignac	288 493	282 794	272 854	311 672
Nord de Marmande	Auriac sur Dropt	562 599	603 404	481 395	560 617
	Saint Pierre sur D.	560 810	660 271	567 394	547 272
	Virazeil	451 450	453 193	426 925	409 222
Porte des Landes	Clarens	365 197	300 642	307 744	463 374
	Lagagnan	481 428	553 725	506 575	542 532
	Marchepin		179 651	53 875	106 929
	Caillerot		237 912	308 917	344 022
	Luchet	7 602	66 005	64 056	58 995
Sud du Lot	Le Mail	978 068	959 014	957 243	1 031 372
	Cauzac	1 260 801	1 409 851	1 280 562	1 343 768
	Prayssas	691 861	650 994	766 199	763 731
	Saint Julien	888 235	1 055 823	993 533	879 036
	Lafitte	642 334	575 236	657 813	649 214
	Brot	236 709	287 043	241 148	238 934
Villeneuvois	Pontous	2 139 619	2 206 046	2 108 450	2 175 801
TOTAL		18 630 688	20 311 829	19 102 908	19 496 400

Les volumes prélevés étaient en hausse jusqu'en 2020, suite au transfert de compétence de certaines communes et la comptabilisation des volumes produits par leurs captages. Les volumes captés suivent la demande de consommation en eau.



L'été 2022 a été particulièrement chaud et sec.

L'eau du Lot ayant connu des hausses de pH, notamment à cause du faible débit et des hausses de température. L'usine de Pinel n'étant pas équipée pour équilibrer le pH en entrée de filière de traitement, la production a été diminuée en août et les forages de substitution ont été sollicités à leur tour. Le traitement du pH en entrée de station est en cours d'installation.

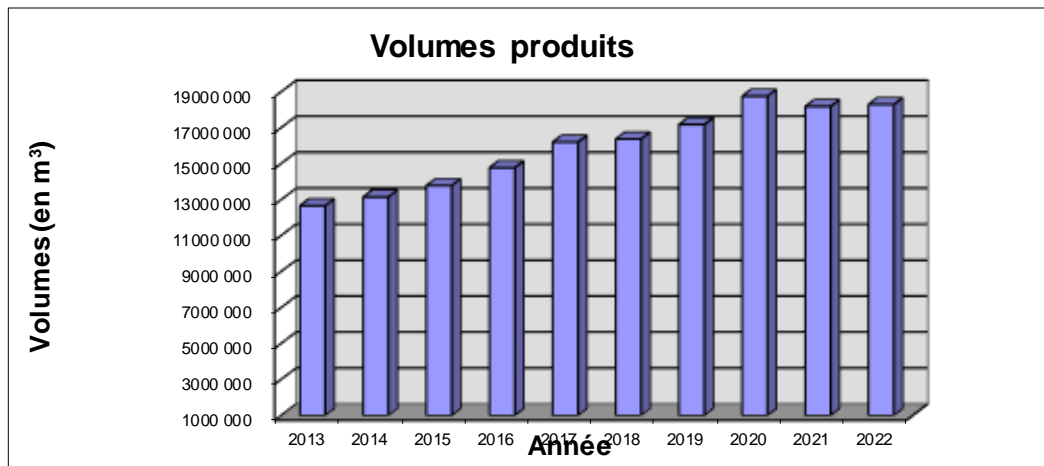
Les interconnexions de réseau présentes entre unités de distribution ont permis aux exploitants de maintenir la distribution d'eau sans rupture chez les abonnés.

Le tableau suivant représente l'évolution des volumes produits par les différentes ressources. A noter que les volumes captés sont sensiblement équivalents aux volumes produits dans le cas des sources. En effet, il y a peu d'eau de service utilisée, contrairement aux usines de traitement des eaux de surface où des volumes importants d'eau de service sont utilisés pour le nettoyage des filtres.

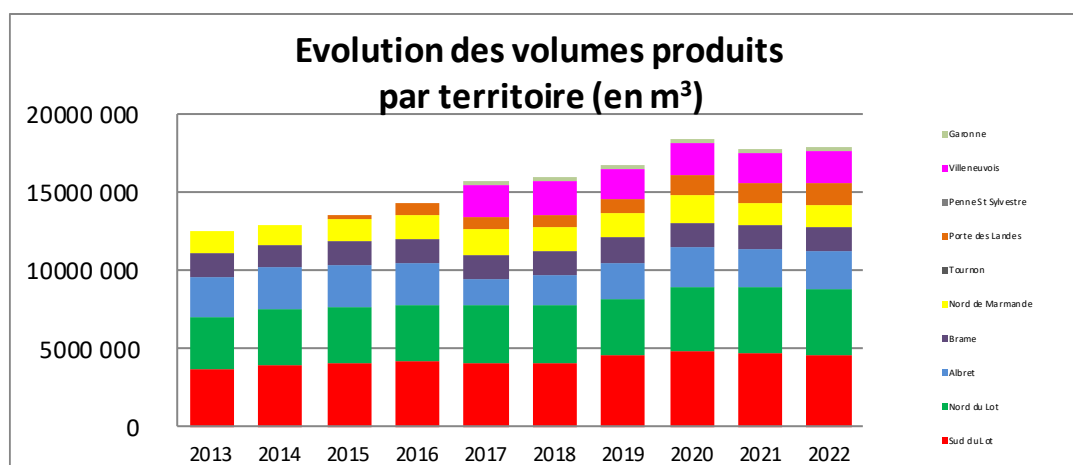
Territoires	Volumes produits en m ³	2 019	2 020	2 021	2 022
Albret	Bruch	616 290	558 820	412 020	208 687
	Nérac - Nazareth	1 216 855	1 224 015	1 361 448	1 377 035
	Reaup Lisse Pelahaut	85 251	77 126	56 876	62 584
	Guillery	232 764	377 995	319 918	351 126
	Baillard	0	0	0	0
	Lagrangette	145 928	135 547	132 106	136 342
	Darrodès	114 248	152 765	137 746	172 918
	la Gravere				
	Lartigues				
	Larousset	16 315	40 633	24 171	24 215
Brame	Maurillac	567 713	589 076	575 535	556 657
	La Brame	622 717	506 185	545 451	605 203
	Miramont	199 376	194 436	150 840	161 006
	Allemans	237 888	265 209	226 123	219 469
Garonne	Mouliot	242 430	257 701	248 946	269 192
Lot Amont	Jaubardet	11 013	12 101	13 258	10 703
	Mounet	182 357	151 264	183 269	194 743
	Camp de Garde	172 035	164 856	155 549	151 484
Nord du Lot	Bayssac	389 237	384 465	354 027	366 205
	Boudy de B.	197 400	102 595	113 435	147 955
	Bougnagou	226 508	240 315	219 477	196 612
	Gontaud	628 328	670 149	693 770	658 947
	Pinel Hauterive	1 458 878	1 744 171	1 879 812	1 804 051
	Tombœuf	330 355	290 927	209 961	270 237
	Beausoleil		416 470	478 649	491 490
	Chamouleau			6 897	12 527
Nord de Marmande	Savignac	284 698	277 080	267 397	292 971
	Auriac sur Dropt	543 020	591 302	471 457	526 981
	Saint Pierre sur D.	544 462	646 924	555 880	514 435
Porte des Landes	Virazeil	441 510	443 806	418 359	384 670
	Clarens	365 197	300 642	307 744	463 751
	Lagagnan	481 428	553 725	506 575	473 179
	Marchepin		177 974	52 185	104 836
	Caillerot		237 912	308 917	344 022
	Luchet	7 602	38 973	59 531	57 949
Sud du Lot	Le Mail	975739	939086	938398	969490
	Cauzac	1245734	1406851	1266966	1256423
	Prayssas	667239	635044	748909	743289
	Saint Julien	885005	1029427	972669	826293
	Lafitte	640018	569058	622409	610260

	Brut	235817	285363	239900	237686
Villeneuvois	Pontous	2 026 653	2 065 780	1 954 256	2 049 524
TOTAL		17 238 008	18 755 768	18 190 836	18 305 147

On peut extraire du tableau précédent deux histogrammes représentant l'évolution du volume total produit :



Les productions de 2013 étaient particulièrement faibles en raison de la pluviométrie. Depuis 2015, et suite aux transferts de compétences de communes et syndicats, de nouveaux captages sont entrés dans le patrimoine du Syndicat, et leurs volumes produits sont donc désormais comptabilisés. Il n'y a pas eu de nouvelle ressource utilisée par rapport à l'année 2021.

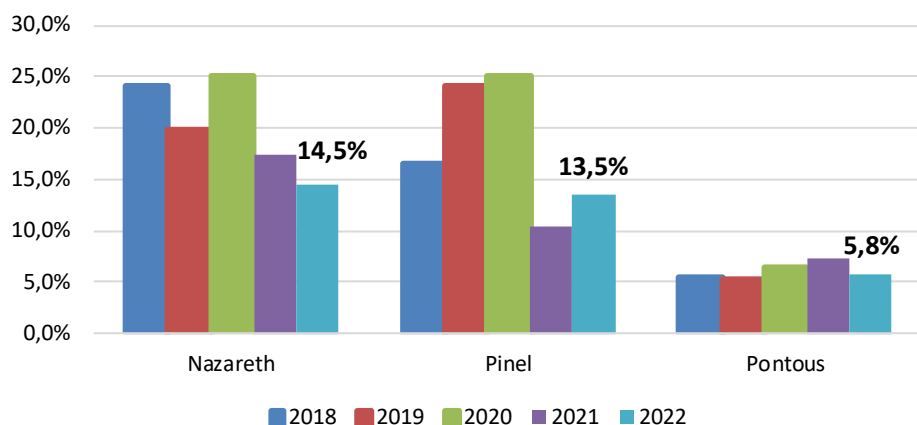


La différence entre les volumes produits et les volumes captés provient des eaux de service, eaux utilisées dans les usines pour les nettoyages et les analyses.

Les eaux de service des usines prélevant une eau de surface représentent une part variable des eaux captées, selon les filières de traitement :

- Nazareth (Nérac) : 14,49 %
- Pinel (Pinel Hauterive) : 13,51 %
- Pontous (Villeneuve-sur-Lot) : 5,8 %

Evolution des eaux de service des usines d'eau de surface



1.2.8. Transferts entre unités de distribution

Il existe des transferts d'eau entre les unités de distribution de différents territoires (anciens contrats de vente et d'achat d'eau).

Territoires "vendeurs"	Territoires "acheteurs"	Volumes transférés (m3)				
		2018	2019	2020	2021	2022
Albret	Sud du Lot	2 790	5 094	2 148	2 829	57
	Porte des Landes			7 967	8 561	9 387
Brame	Nord du Lot	34 751	35 460	7 665	18 676	43 647
Nord du Lot	Sud du Lot	42 354	45 631	66 564	97 626	117 442
	Nord de Marmande	76	0	0	0	0
	Villeneuveois	399	133	286	128	485
	LA47 (Penne St Sylvestre)	2 181	6 907	6 498	2 141	1 422
Nord de Marmande	Nord du Lot	473	218	5 273	10 757	32 487
Porte des Landes	Albret			56 026	26 126	24 835
Sud du Lot	Nord du Lot	5 292	4 947	5 651	6 127	7 906
	Lot Amont	8 421	4 199	9 950	12 001	15 085
Villeneuveois	Sud du Lot et Bias	205 225				
	Sud du Lot		1 888	1 187	1 334	1 683
	LA47 (Penne St Sylvestre)	348 483	307 033	308 953	320 929	352 282
	Nord du Lot	31 005	66 052	39 911	20 606	6 755
TOTAL		681 450	477 562	518 079	527 841	613 473

1.2.9. Vente d'eau en gros

Il existe des ventes d'eau en gros, c'est-à-dire des volumes d'eau vendus à d'autres collectivités, suivant une convention signée entre collectivités.

Territoires vendeurs	Services d'eau acheteurs	Volumes vendus (m ³)				
		2018	2019	2020	2021	2022
Albret	Armagnac Ténarèze	23 493	28 866	22 917	29 006	32 123
	Nérac	30 732	-			
	Agglomération d'Agen depuis Bruch	423 862	511 937	1 099 944	771 143	587 769
Nord du Lot	Clairac-Castelmoron	176 134	201 516			
	Tonneins					361
Sud du Lot	Agglo Agen	995 393	1 042 134	1 159 195	1 181 878	1 021 036
	Valence Moissac		1 068	4 480	-	-
	Nord Séoune	6 184	3 391	635		
Lot Amont (Tournon)	Lémance	4 986	5 923	7 114	9 594	2 326
	Nord Séoune	4 681	8 126	2 082		
TOTAL		1 660 784	1 794 835	2 296 367	1 991 621	1 643 615

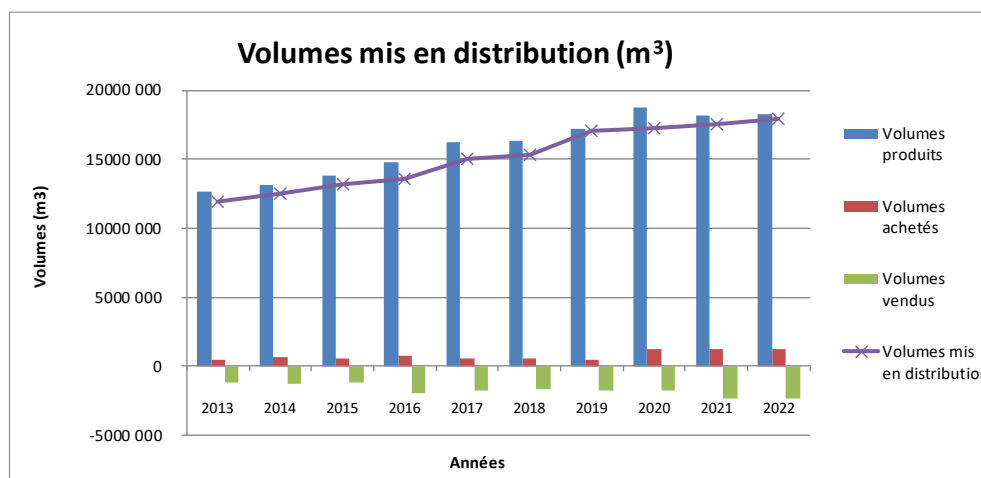
1.2.10. Achat d'eau en gros

Il existe des achats d'eau en gros, c'est-à-dire des volumes d'eau achetés à d'autres collectivités, suivant une convention signée entre les collectivités.

Territoires acheteurs	Services d'eau vendeur	Volumes achetés (m ³)				
		2018	2019	2020	2021	2022
Albret	Agglo Agen	217 055	202 243	1 018 986	819 614	808 849
Brame	Sud Périgord	0	0	0	0	0
Garonne	Tonneins	10 228	4 470	-	27	13
	Garonne Gascogne	225 324	200 726	203 397	208 839	218 496
Nord de Marmande	Marmande	35 853	78 882	6 450	55 121	124 671
	Bassane Dropt Garonne	2 347	1 288	786	758	591
Nord du Lot	Clairac-Castelmoron	2 310	-			
	La Lémance	17 680	16 791	14 802	16 538	19 301
	Tonneins	6 828	760	19 939	11 058	14 067
Porte des Landes	Damazan Buzet	1 016	1 131			
	Xaintraillles Montgaillard		7 049			
Sud du Lot	Agglo Agen	165	926	236	297	242
	Aiguillon	196				
	Valence Moissac	1 757	249	3 509	1 919	4 333
Lot Amont (Tournon)	La Lémance	2 581	2 183	2 128	1 881	2 841
	QPS				81 505	83 438
TOTAL		523 340	516 698	1 270 233	1 197 557	1 276 842

1.2.11. Volumes mis en distribution

Les volumes mis en distribution dans les réseaux sont calculés par la somme des volumes produits et des volumes achetés, moins les volumes vendus en gros.



On peut constater l'augmentation des volumes produits depuis 2013, notamment due aux transferts de compétences de certaines communes et syndicats possédant des captages d'eau.

Les volumes mis en distribution suivent la demande de consommation. En effet, le nombre d'abonnés a également connu une hausse régulière depuis 2013.

1.3 La Distribution

1.3.1. Les ouvrages de stockage

Les ouvrages de stockage permettent d'assurer une régulation de l'approvisionnement en apportant une sécurité, en cas d'incident grave, sur les conduites ou les stations de refoulement.

La capacité totale de stockage sur le Syndicat est la suivante :

Territoire	Nombre de réservoirs	Capacité totale en m³
Albret	31	13 645
Brame	15	7 050
Garonne	7	2 170
Lot Amont	13	3 129
Nord du Lot	48	25 210
Nord de Marmande	12	5 875
Porte des Landes	10	4 735
Sud du Lot	37	18 185
Villeneuveois	8	7 450
Capacité de stockage	181	87 449

En permanence, un volume minimal de 120 m³ est conservé dans les réservoirs de plus de 200 m³, et un minimal de 60 m³ pour les autres réservoirs, pour les services d'incendie.

Le Syndicat réalise chaque année, pour le maintien en état de son patrimoine, des travaux de réhabilitation de ses réservoirs et châteaux d'eau. Ces travaux consistent en la mise en sécurité des ouvrages, la reprise intérieure et extérieure du génie civil ainsi que l'étanchéité des cuves et des dômes.

Les réservoirs suivants ont été réhabilités en 2020-2021 : le Gat (Calonges), Pinel le Roc, St Pastour, Jurques, Peyrama (Casteljaloux), le Truc (Bruch). La bache de reprise d'eau traitée du puits de Lagagnan a été réhabilitée en 2022.

Des réhabilitations de réservoirs sont prévues pour les prochaines années :

Massoulès, Monflanquin, Cancon Haut service et Cancon bas service, Monclar bourg (Haut service), Jolibeau (Villeneuve), Bordessoule (Casteljaloux), le Truc (Bruch), Beauville, Paulhiac, Duras, Bécane (Port Sainte Marie), Laudie (Pujols), Collège (Nérac), surpresseur de Gardères (Moncrabeau), ainsi que les bâches d'eau traitée du forage de St Pierre (Saint-Pierre-sur-Dropt) et du forage de Camp de Garde (Tournon d'Agenais).

1.3.2. Le réseau de distribution

La longueur totale du réseau hors branchements est la suivante :

Linéaire de réseau (en km)	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022
Albret	1 153	1 368	1 359	1 355	1 280
Brame	970	971	1 071	970	972
Garonne	261	269	262	263	261
Lot Amont 47	402	403	402	501	497
Nord du Lot	2 186	2 240	2 441	2 443	2 446
Nord de Marmande	772	775	779	784	782
Porte des Landes	585	593	810	812	807
Sud du Lot	1 609	1 562	1 566	1 576	1 578
Villeneuvois	201	249	250	251	252
Linéaire Total	8 139	8 430	8 941	8 955	8 874

En 2019, l'augmentation provient du transfert de 8 communes à l'Albret ainsi qu'Aiguillon (rattachée au Sud du Lot). Le linéaire de la commune de Bias était comptabilisé dans le Sud du Lot jusqu'en 2018, et désormais dans le territoire de Villeneuvois depuis 2019.

En 2020, la hausse du linéaire s'explique par l'intégration du linéaire des communes des anciens syndicats de Damazan-Buzet et de Clairac-Castelmoron.

Au 1^{er} janvier 2021, les réseaux des communs de Roquecor, St Amans du Pech et Valeilles ont été transférés.

Les densités d'abonnés sont très variables selon les territoires. En effet, certains secteurs sont urbains, avec un faible linéaire de réseau qui dessert un nombre important d'abonnés (Villeneuvois) et inversement, dans les secteurs ruraux, des linéaires importants de réseaux sont nécessaires pour alimenter un nombre plus faible d'abonnés.

Territoires	Nombre d'abonnés	Linéaire de réseau (en km)	Densité (en ab / km)
Albret	14 909	1 280	12
Brame	9 960	972	10
Garonne	3 171	261	12
Lot Amont	4 796	497	10
Nord du Lot	23 895	2 446	10
Nord de Marmande	9 787	782	13
Porte des Landes	7 966	807	10
Sud du Lot	16 423	1 578	10
Villeneuveois	14 118	252	56
Linéaire Total	105 025	8 874	16

Le linéaire de réseau de distribution par commune est présenté dans le tableau page suivante.

Linéaire de réseau EAU POTABLE en mètres

Brame	2022	Nord du Lot	2022	Nord de Marmande	2022	Albret	2022	Sud du Lot	2022	Garonne	2022
Agnac	33 535	Agmé	7 955	Auriac sur Dropt	9 147	Andiran	25 900	Aiguillon	92 451	Calonges	27 638
Allemans du Dropt	21 865	Armillac	14 761	Baleyssagues	14 092	Barbaste	49 700	Allez et Cazeneuve	24 508	Caumont	27 206
Bourgougnague	28 271	Beaugas	51 290	Beaupuy	28 874	Bruch	40 100	Auradou	2 958	Fourques	38 459
Bournel	26 740	Birac sur Trec	35 107	Cambes	15 872	Calignac	33 400	Bazens	32 541	Lagruere	17 613
Cahuzac	20 525	Boudy de B	21 414	Castelnau sur Gupie	31 790	Espians	28 700	Beauville	51 216	Marmande	15 509
Castillonès	52 029	Brugnac	18 489	Caubon St Sauveur	21 201	Feugarolles	46 100	Blaymont	25 087	Mas d'Agenais	37 914
Cavarc	19 216	Cancon	67 360	Duras	51 805	Fieux	26 000	Bourran	28 340	Monheurt	18 809
Devillac	18 309	Casseneuil	63 666	Escassefort	23 815	Francescas	34 800	Cassignas	12 473	Razimet	15 189
Doudrac	13 496	Castelmoron sur Lot	54 705	Esclottes	14 995	Fréchou	22 300	Castella	17 191	Ste Marthe	21 440
Douzains	30 104	Castelnaud de G	43 068	Lachapelle	3 439	Lamontjoie	33 400	Cauzac	33 979	Senestis	20 346
Ferrensac	23 212	Clairac	86 362	Lagupie	20 387	Lannes	52 300	Clermont Dessous	37 798	Villeton	21 227
La Sauvetat du Dropt	24 774	Coulx	29 535	Levignac de Guyenne	38 040	Lasserre	7 800	Cours	22 245	TOTAL	261 350
Lalandusse	20 219	Fauguerolles	20 129	Loubès Bernac	27 883	Lavardac	48 700	La Croix Blanche	29 667		
Lauzun	62 263	Fauillet	32 532	Marmande	56 256	Mézin	70 400	Dolmayrac	43 777	Porte des Landes	2022
Lavergne	35 490	Fongrave	21 703	Mauvezin sur Gupie	29 953	Moncaut	30 300	Dondas	32 254	Allons	53 000
Mazières Naresse	16 581	Gavaudun	35 679	Monteton	20 455	Moncrabeau	73 100	Engayrac	23 706	Ambrus	8 800
Miramont de Guyenne	62 008	Gontaud de N	62 354	Pardaillan	28 837	Mongailard	14 100	Frégimont	12 692	Anzex	32 408
Montauriol	21 636	Gratoloup St Gayrand	36 882	St Astier	18 119	Montagnac sur A	45 500	Frespech	24 656	Beauziac	33 000
Montaut	27 508	Hautevignes	16 881	St Avit	12 919	Montesquieu	50 300	Galapian	23 196	Buzet sur Baïse	52 512
Moustier	20 340	Labretonie	19 926	St Géraud	8 947	Nérac	203 200	Granges sur Lot	11 104	Casteljaloux	118 500
Parranquet	19 041	Lacaussade	19 245	St Jean de Duras	20 850	Nomdieu	17 800	Hautefrage la Tour	54 132	Caubeyres	21 883
Peyrières	18 671	Laparade	27 614	St Martin Petit	18 599	Pompiet	23 100	Lacépède	18 156	Damazan	43 733
Puysserampion	20 845	Laperche	14 818	St Pardoux du Breuilh	17 316	Poudenas	27 400	Lafitte sur Lot	32 067	Fargues sur Ourbise	40 257
Rayet	15 251	Laussou	34 776	St Pierre sur Dropt	18 592	Réaup Lisse	59 000	Lagarrigue	9 468	Grezet-Cavagnan	31 500
Rives	24 340	Le Lédât	37 241	St Sernin de Duras	38 187	St Pé St Simon	27 900	Laroque Timbaut	53 601	Labastide Castel Am.	26 500
Roumagne	23 015	Longueville	10 469	Ste Bazeille	60 489	St Vincent de L	24 500	Laugnac	37 879	La Réunion	41 000
Sérignac Péboudou	26 673	Lougratte	38 422	Savignac de Duras	24 464	Ste Maure de P	33 300	Lusignan Petit	15 765	Leyritz-Moncassin	29 400
Seyches	51 435	Monbahus	60 349	Soumensac	20 835	Saumont	13 900	Madailan	45 155	Puch d'Agenais	50 000
St Colomb de Lauzun	54 414	Monclar	45 653	Ste Colombe de Duras	8 357	Sos	54 800	Massels	17 814	Ste Gemme Martailac	24 800
St Etienne de Villeréal	30 169	Monflanquin	158 074	Villeneuve de Duras	17 125	Thouars	7 200	Monbalen	27 916	Saint Léger	10 900
St Martin de Villeréal	16 138	Monségur	30 651	Virazeil	60 704	Vianne	32 200	Montpezat d'Agenais	42 703	Saint Léon	20 080
St Pardoux Isaac	22 487	Montagnac sur L	42 669	TOTAL	783 917	Xaintraillies	22 600	Nicole	4 185	St Martin Curton	39 000
St Quentin du Dropt	22 027	Montastruc	46 355			TOTAL	1 279 800	Port Sainte Marie	61 270	St Pierre de Buzet	17 942
Tourliac	8 749	Montignac de L	36 242	Nord du Lot	2022			Prayssas	50 555	Pompogne	29 500
Villeréal	40 166	Montignac T	13 553	fin		Lot Amont	2022	Pujols	96 267	Pindères	38 500
TOTAL	970 347	Monviel	10 641	Sauvetat sur Lède	33 957	Anthé	26 897	Puymirol	54 542	Saumejan	17 900
		Moulinet	23 243	Savignac sur Leyze	32 640	Auradou	18 600	Saint Antoine de Ficalba	36 002	Villefranche du Queyran	25 500
		Pailloles	20 093	Segalas	26 665	Cazideroque	26 222	Saint Jean de Thurac	19 009	TOTAL	806 615
		Paulhiac	40 920	Taillebourg	13 081	Courbiac	13 823	Saint Laurent	11 478		
		Pinel Hauterive	47 748	Tombeboeuf	34 750	Dausse	23 675	Saint Martin de Beauville	13 449	Sud du Lot	2022
		Puymiclan	53 372	Tonneins	76 385	Massoules	19 414	Saint Maurin	47 238	fin	
Villeneuvois	2022	St Aubin	39 706	Tourtres	21 570	Penne d'Agenais	115 916	Saint Robert	12 383	Sembas	22 074
Bias	47 926	St Barthélémy	34 209	Trentels	42 208	Roquecor	49 044	Saint Romain le Noble	23 182	Tayrac	28 429
Villeneuve sur Lot	203 594	St Etienne de F	23 208	Varès	36 929	St Amans du Pech	13 824	Saint Salvy	16 366	Le Temple sur Lot	42 715
TOTAL	251 520	St Eutrope de Born	73 040	Verteuil	33 582	St Beauzeil	20 310	Saint Sardos	26 404	Total	1 578 079
		St Maurice	11 251	Villebramar	15 112	St Sylvestre	60 120	Saint Urcisse	21 287		
		St Pastour	33 824	Villeneuve sur Lot	148 203	Tournon	51 016	Sainte Colombe de Villeneuve	32 519		
		Ste Livrade	125 085	TOTAL	2 443 743	Trémons	27 023	La Sauvetat de Savères	21 740		
		Salles	36 846			Valeilles	31 111				
						TOTAL	496 995				

3.3. Renouvellement du réseau d'eau potable

Le renouvellement de réseaux fuyards et des branchements permet de diminuer les pertes en eau sur le territoire et d'entretenir le patrimoine.

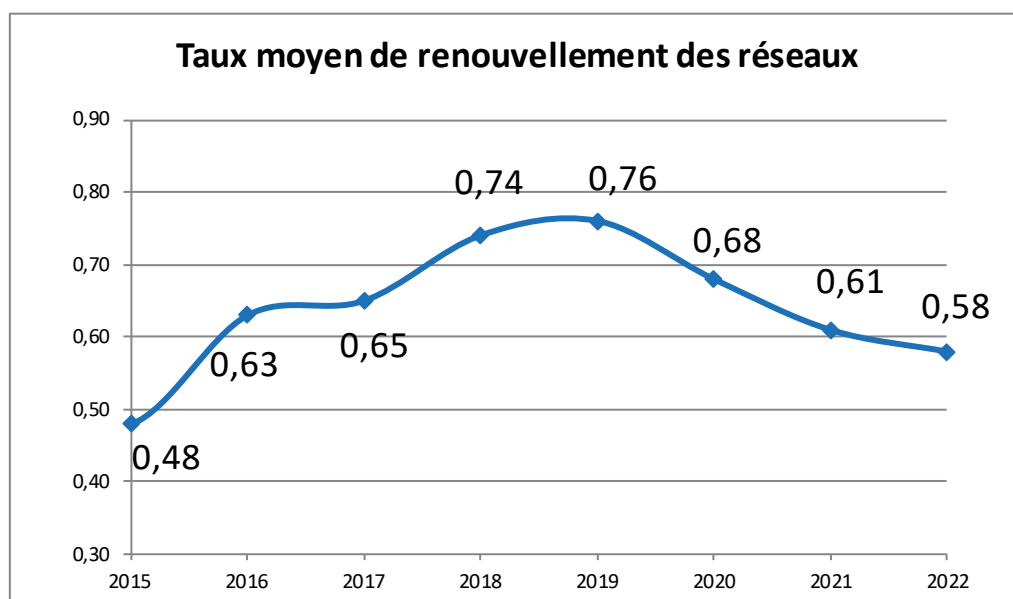
Le linéaire de réseau renouvelé (hors branchements) est présenté ci-dessous :

Linéaire renouvelé	2019	2020	2021	2022
Albret	17 573	4 782	5 466	13 462
Brame	6 166	641	777	3 910
Garonne	4 876	1 560	1 303	1 708
Lot-Amont	5 505	6 205	1 521	4 117
Nord du Lot	12 060	7 130	7 943	12 903
Nord de Marmande	3 502	11 254	2 640	9 509
Porte des Landes	11 981	6 597	2 889	1 296
Sud du Lot	4 260	12 929	9 813	16 645
Villeneuvois	1 751	1 234	1 550	1 105
Total	67 674	52 332	33 902	64 655

L'indice P107.2 exprime le taux de renouvellement du réseau (sans tenir compte du linéaire des branchements renouvelés).

Le taux de chaque territoire est calculé à partir de la moyenne de longueurs de réseaux renouvelés hors branchement depuis quatre années, rapporté au linéaire de réseau de l'année en cours. L'indice est calculé par territoire, puis pondéré par le linéaire de réseau de chaque territoire.

Le taux de renouvellement s'élève à **0,58 %**.



La hausse du taux de renouvellement à partir de 2015 s'explique par la mise en œuvre de nouveaux programmes de travaux de renouvellement des réseaux en 2014.

Il est important de noter que le Syndicat renouvelle les branchements jusqu'au compteur des abonnés, en même temps que les réseaux et réalise le déplacement des niches des compteurs sur le domaine public. Le linéaire des branchements renouvelé n'est pas pris en compte dans le calcul de cet indicateur.

1.3.4. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

Suite au décret n°2007-675 du 2 mai 2007, modifié en décembre 2013, un indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux doit être évalué. Cet indice est calculé à partir de notes attribuées à des éléments permettant d'apprécier l'étendue de la connaissance et de la gestion des réseaux. La valeur maximale de l'indice est de 120. L'indice est calculé par territoire, puis pondéré par le linéaire de réseau de chaque territoire.

L'indice global de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux est de **105/120**. Selon les territoires, la connaissance des périodes de pose n'est pas connue sur l'ensemble des réseaux, le plan de réseau ne mentionne pas la localisation de tous les branchements et un programme pluriannuel détaillé de renouvellement des canalisations, avec estimatif, n'est pas totalement mis en œuvre.

1.3.5. Fuites sur le réseau de distribution

Le nombre d'intervention des exploitants dans la réparation de fuites sur le réseau ou sur branchements est présenté dans le tableau ci-dessous :

	2019	2020	2021	2022
Fuites réparées sur branchements	766	1 043	1 316	1 471
Fuites réparées sur réseau	1 559	1 583	1 676	1 532
Nombre total de fuites réparées	2 325	2 626	2 992	3 003
Recherche de fuites (km)	1 526	1 597	4 979	904

1.3.6. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau se calcule en divisant les volumes distribués par le réseau (consommés et vendus en gros) par les volumes introduits dans le réseau (produits et achetés en gros).

Les volumes consommés tiennent compte des volumes faisant l'objet d'une estimation :

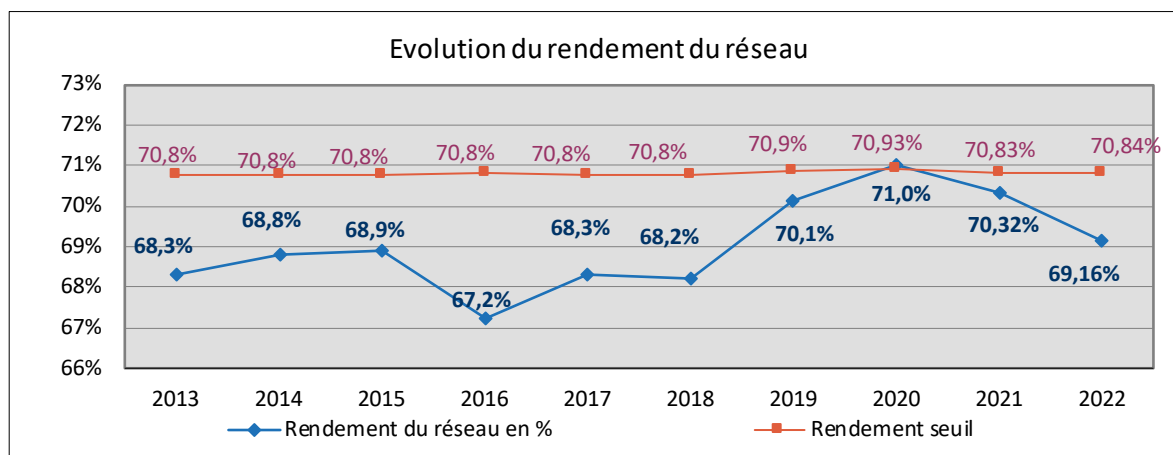
- volumes de service : nettoyage des réservoirs, désinfection des réseaux après travaux, purges et lavage des conduites, analyseurs en ligne...
- volumes consommés sans comptage : essais des poteaux incendie, fontaines sans compteur, lavage de la voirie...

Certains volumes échappent à la comptabilisation : il s'agit des fuites, mais également des piquages frauduleux et l'utilisation non autorisée des poteaux incendie...

Le Syndicat calcule les rendements par territoires :

Territoire	Rendement		
	2020	2021	2022
Albret	72,39	68,42	64,65
Brame	79,13	73,72	75,18
Garonne	73,44	70,55	68,89
Lot-Amont 47	73,90	72,32	70,99
Nord du Lot	71,60	71,20	70,15
Nord de Marmande	63,58	72,70	73,10
Porte des Landes	79,20	80,16	77,81
Sud du Lot	67,00	64,71	63,78
Villeneuveois	78,55	80,41	81,79

L'évolution du rendement global du Syndicat EAU47 est présentée ci-dessous :



Depuis 2014, les volumes de service et les volumes non comptés sont estimés conformément aux règles établies par l'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement).

Pour le calcul du rendement global d'EAU47, les volumes vendus et achetés en gros ne sont comptabilisés que lorsqu'ils concernent des collectivités voisines d'EAU47 (paragraphes 1.2.6 et 1.2.7).

1.3.7. Rendement seuil

Conformément au décret du 27 janvier 2012 concernant les rendements, le rendement seuil qu'il convient d'atteindre dans le cas où les prélèvements sur les ressources en ZRE (Zone de Répartition des Eaux) sont supérieurs à 2 millions de m³ par an, s'élève à :
 $70 + (\text{indice de consommation} / 5)$

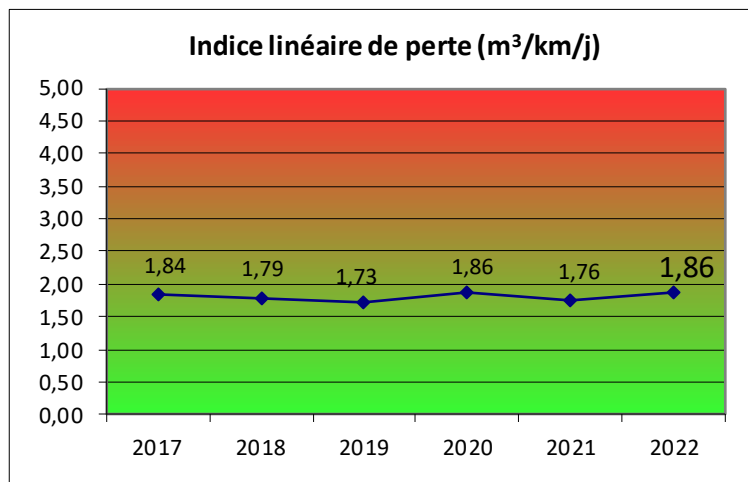
En 2022, le rendement seuil est calculé à **70,84 %**.

Rendement seuil	2018	2019	2020	2021	2022
Volume comptabilisé 365jours (m ³)	9 611 546	10 456 193	11 564 563	11 210 744	11 526 281
Volume consommé sans comptage(m ³)	18 884	22 797	23 420	25 118	25 610
Volume de service (m ³)	227 487	306 994	351 129	359 526	347 340
Volume vendu hors Eau47 (m ³)	1 665 465	1 774 095	2 298 595	1 991 621	1 643 615
Linéaire (km)	8 139	8 139	8 430	8 955	8 874
Indice	70,78	70,85	70,93	70,83	70,84

Le rendement du Syndicat en 2022 est inférieur au rendement seuil.

1.3.8. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

L'indice linéaire des pertes est égal au volume perdu par les réseaux, par jour et par kilomètre de réseau. Réglementairement, l'indice doit être calculé par territoire, puis pondéré par le linéaire de réseau de chaque territoire.



L'indice linéaire de perte est en légère hausse.

Selon la densité de 16 abonnés par km de réseau, le Syndicat se situe en milieu rural (densité inférieure à 25). L'indice linéaire de pertes est considéré comme acceptable.

Classement des indices linéaires de pertes	
ILP Bon	ILP < 1,5
ILP Acceptable	1,5 ≤ ILP < 2,5
ILP Médiocre	2,5 ≤ ILP ≤ 4
ILP Mauvais	4 < ILP

1.3.9. Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1)

Il s'agit du nombre de coupures d'eau (par milliers d'abonnés) survenues au cours de l'année, pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance.

L'indice est calculé par territoire, puis pondéré par le linéaire de réseau de chaque territoire.

En 2022, le taux d'occurrence des interruptions de service non programmé était de : **11,85 pour 1 000 abonnés**.

1.3.10. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage, comme par exemple les purges de réseau et réservoirs, les nettoyages de châteaux d'eau, les fuites, mais également les essais et manœuvres sur les poteaux incendie.

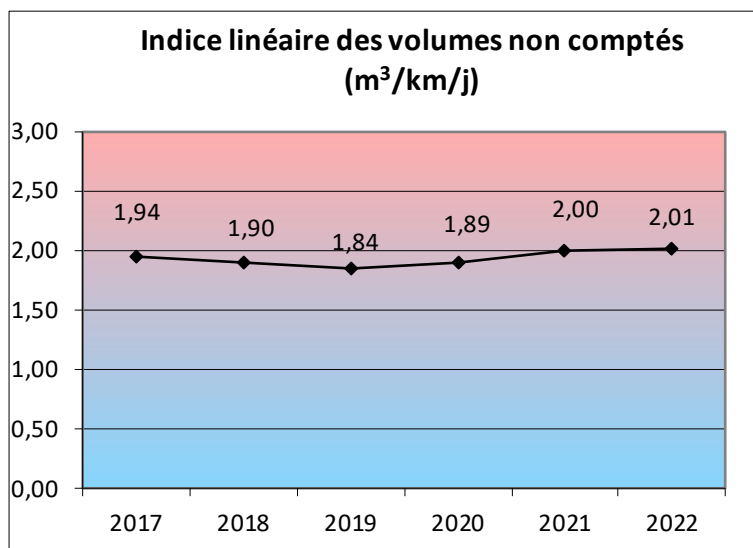
Cette valeur reflète la gestion des eaux non comptabilisées (fuites, volumes de service) et l'efficacité de la gestion du réseau.

Cet indice linéaire des volumes non comptés est égal au volume journalier non compté (volumes introduits dans le réseau moins les volumes facturés) rapporté au kilomètre de réseau.

Une diminution de cet indice signifie une meilleure connaissance par le comptage d'une partie des volumes consommés, mais ne permet pas de déterminer un niveau de fuites, car il y a toujours des volumes consommés non comptés (pour le service). Cet indicateur est témoin d'un comptage exhaustif

et une meilleure gestion du réseau, notamment avec l'utilisation de la sectorisation pour la recherche de fuites.

L'indice linéaire de volumes non comptés est assez stable. La hausse de cet indice est en corrélation avec l'indice linéaire de pertes.



L'indice est calculé par territoire, puis pondéré par le linéaire de chaque territoire.

1.3.11. Recherche de fuites

Le Syndicat EAU47 a renforcé depuis 2017 son expertise de recherche de fuites. En effet, il est nécessaire d'avoir une vision sur les recherches de fuites des exploitants, ainsi que la sectorisation.

Pour cela, des outils et des procédures ont été mis en place pour définir au mieux les travaux de renouvellement de réseaux fuyards, ceci dans l'objectif de poursuivre la réduction des pertes d'eau et améliorer les rendements de réseau.

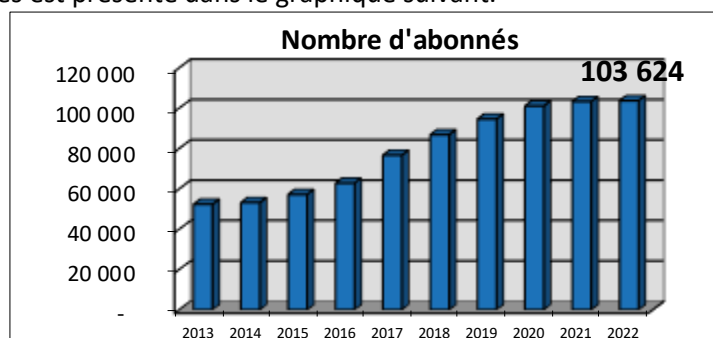
Ce travail est réalisé en exploitant notamment les données issues des compteurs de sectorisation, des bilans d'intervention réalisés par les exploitants, et la mise en place de campagnes nocturnes de recherche de fuites.

La recherche de fuites a concerné 904 km en 2022.

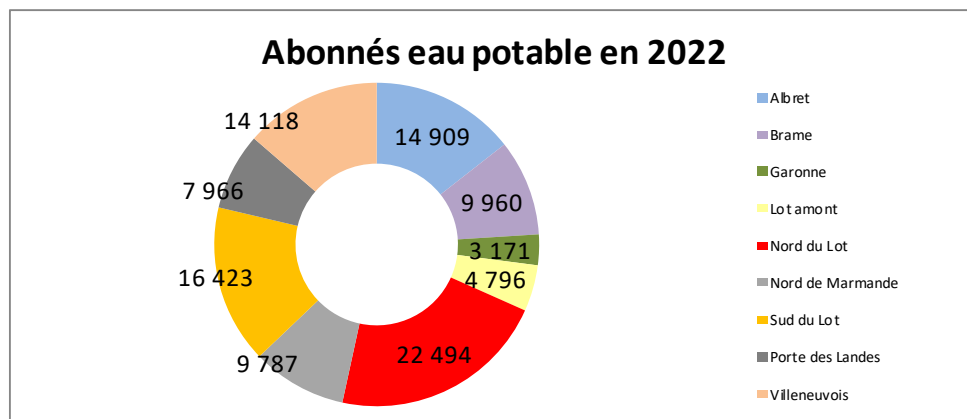
1.4 Les abonnés

1.4.1. Les chiffres-clés

Le nombre d'abonnés est présenté dans le graphique suivant.



La hausse du nombre d'abonnés depuis 2013 provient principalement de l'intégration de nouveaux territoires : la commune de Casteljaloux en 2015, les anciens Syndicat de Penne d'Agenais et SIVOM de Casteljaloux en 2016, l'ancien syndicat du Mas d'Agenais et la commune de Villeneuve-sur-Lot en 2017, le syndicat du Sud de Marmande en 2018, la commune d'Aiguillon et les communes de l'Albret en 2019, les anciens syndicats de Damazan-Buzet et Clairac-Castelmoron en 2020. En 2021, les communes tarn-et-garonnaises de Roquecor, Saint-Amans-du-Pech, Saint-Beauzeil et Valeilles ont transféré leur compétence au Syndicat EAU47.



L'estimation du nombre d'habitants desservis est présentée dans le tableau suivant :

Estimation du nombre d'habitants desservis	
Albret	30 013
Brame	26 660
Garonne	6 760
Lot Amont	8 515
Nord du Lot	74 220
Nord de Marmande	25 700
Porte des Landes	14 080
Sud du Lot	54 602
Villeneuvois	25 630
Nombre d'habitants	266 180

1.4.2. Nouveaux branchements

Le délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (hors réalisation de branchement neuf) est fixé par le syndicat :

Délai maximal d'ouverture de branchement	
Albret	1 jour ouvré
Brame	1 jour ouvré
Mas d'Agenais	1 jour ouvré
Nord du Lot	1 jour ouvré
Nord du Lot Clairac Castelmoron	1 jour ouvré
Nord de Marmande	1 jour ouvré
Penne Saint Sylvestre	1 jour ouvré
Porte des Landes	1 jour ouvré
Sud du Lot	1 jour ouvré
Sud de Marmande	1 jour ouvré
Tournon	1 jour ouvré
Villeneuvois	6 heures

Le taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (P152.1) est de **99,73%**. L'indice est calculé par territoire, puis pondéré par le nombre d'habitants de chaque territoire.

1.4.3. Branchements en plomb

Lorsque des branchements en plomb sont identifiés, le Syndicat met en œuvre une programmation de travaux pour les supprimer et les remplacer par des conduites conformes à la réglementation.

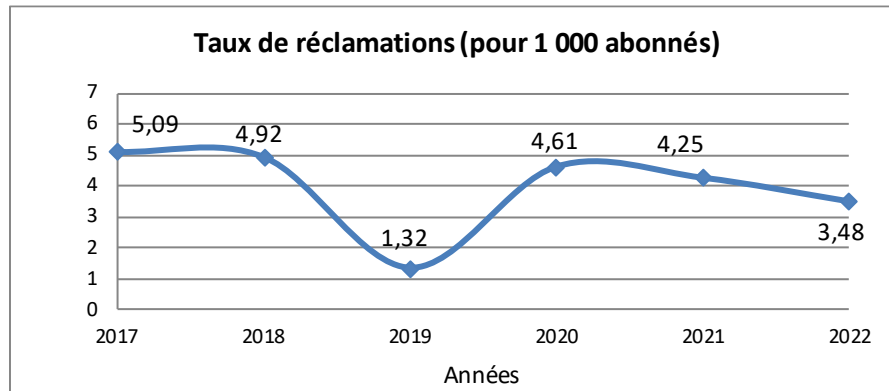
Deux branchements ont été changés suite à leur découverte à Villeneuve-sur-Lot.

Sur le territoire de l'Albret, suite au transfert de la compétence eau potable par plusieurs communes, près de 300 branchements en plomb ont été identifiés. Un programme de renouvellement a débuté en 2022 et 137 branchements ont été renouvelés. Il en reste 142 connus.

1.4.4. Taux de réclamation

Le taux de réclamation est le nombre de réclamations écrites rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1000. Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au prix de l'eau.

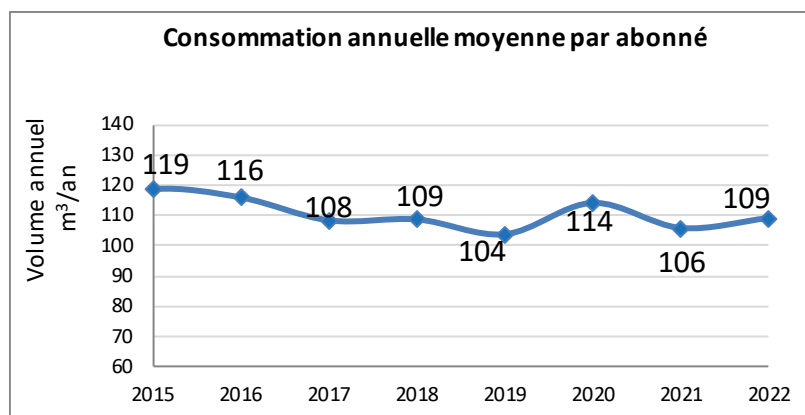
Les réclamations sont essentiellement adressées aux exploitants.



L'indice est calculé par territoire, puis pondéré par le nombre d'habitants de chaque territoire. En 2022, il y a eu **366** réclamations, pour **103 624** abonnés.

La consommation moyenne par abonné est calculée en divisant les volumes facturés sur 365 jours par le nombre d'abonnés.

	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'abonnés	86 768	94 514	101 031	103 186	103 624
Volumes facturés (m ³)	9 426 872	9 800 933	11 535 339	10 917 538	11 305 478
Consommation moyenne par abonné (m³/ab/an)	109	104	114	106	109



La consommation moyenne par abonné était en baisse depuis 2007 mais a connu une nouvelle hausse en 2015, en 2020 et 2022, en raison des températures estivales élevées.

Elle est tout de même inférieure à la moyenne nationale théorique, qui est de 120m³/an par abonné.

La consommation annuelle par abonné n'est pas identique selon les territoires :

Volumes annuels par abonné (m ³)	2018	2019	2020	2021	2022
Albret	109	98	99	93	90
Brame	107	89	121	101	102
Garonne			101	94	109
Lot Amont			108	106	123
Mas d'Agenais	95	98			
Nord du Lot	118	115	131	120	127
Nord de Marmande	112	120	110	108	104
Penne St Sylvestre	101	97			
Porte des Landes	117	116	124	108	117
Sud du Lot	116	103	122	115	116
Sud de Marmande		101			
Tournon	145	152			
Villeneuve	84	84	93	89	91
Moyenne	108	109	114	106	109

Ces différences s'expliquent par des spécificités de chaque territoire et des présences de gros consommateurs (industriels, installations d'accueil touristique etc.). Les consommateurs ayant un volume facturé supérieur à 500 m³ sont des mairies (établissements scolaires, piscines...), des maisons de retraite, des entreprises : Maître Prunille, Medica France, Danival, Daucy...

Le nombre d'abonnés par commune ainsi que leur consommation sont présentés dans les pages suivantes.

Abonnés EAU POTABLE

Brame		Nord du Lot		Nord de Marmande		Albret		Sud du Lot					
2 021	2 022	2 021	2 022	2 021	2 022	2 021	2 022	2 021	2 022				
Agnac	249	256	56	57	Auriac sur Dropt	113	114	Andiran	147	147	Aiguillon	2 203	2 200
Allemans du Dropt	305	311	92	92	Baleyssagues	110	113	Barbaste	970	963	Allez et Cazeneuve	257	257
Bourgougnague	144	144	160	159	Beaupuy	792	807	Bruch	340	340	Auradou	34	34
Bournei	148	147	374	376	Cambes	86	86	Calignac	257	260	Bazens	252	250
Cahuzac	196	196	183	180	Castelnau sur Gupie	443	449	Espiens	182	180	Beauville	361	360
Castillonès	848	857	84	84	Caubon St Sauveur	130	131	Feugarolles	449	454	Blaymont	148	149
Cavarc	92	92	736	741	Duras	809	808	Fieux	173	175	Bourran	255	255
Devillac	104	105	1 132	1 159	Escassefort	343	343	Francescas	378	385	Cassignas	73	73
Doudrac	59	60	868	876	Esclothes	92	91	Fréchou	127	130	Castella	169	167
Douzains	160	159	328	331	Lachapelle	52	52	Lamontjoie	289	288	Cauzac	223	220
Ferrensac	126	128	1 378	1 391	Lagupie	305	309	Lannes - Villeneuve	228	228	Clermont Dessous	382	384
La Sauvetat du Dropt	299	298	127	127	Levignac de Guyenne	400	405	Lasserre	52	52	Cours	110	114
Lalandusse	133	132	335	338	Loubès Bernac	285	287	Lavardac	1 400	1 410	La Croix Blanche	481	486
Lauzun	532	540	354	356	Marmande	940	934	Mézin	946	959	Dolmayrac	333	341
Lavergne	293	301	238	245	Mauvezin sur Gupie	269	271	Moncaut	285	287	Dondas	131	136
Mazières Naresse	85	87	179	180	Monteton	152	154	Moncrabeau	470	472	Engayrac	84	87
Miramont de Guyenne	1 806	1 809	776	785	Pardailhan	177	178	Mongailard	114	117	Fréjimont	127	128
Montauriol	134	133	210	208	St Astier	125	127	Montagnac sur A	319	327	Frespech	155	158
Montaut	156	156	71	70	St Avit	100	102	Montesquieu	363	371	Galapian	174	175
Moustier	163	165	87	88	St Géraud	48	48	Nérac	4 508	4 536	Granges sur Lot	278	282
Parranquet	87	89	112	115	St Jean de Duras	115	119	Nomdieu	119	124	Hautefage la Tour	471	473
Peyrières	142	146	236	242	St Martin Petit	262	260	Pompiey	126	124	Lacépède	177	180
Puysserampion	133	135	73	73	St Pardoux du Breuil	281	285	Poudenas	180	178	Lafitte sur Lot	359	365
Rayet	105	108	174	172	St Pierre sur Dropt	165	168	Réaup Lisse	376	379	Lagarigue	133	130
Rives	147	147	611	612	St Serin de Duras	283	281	St Pé St Simon	125	123	Laroque Timbaut	858	865
Roumagne	280	279	164	169	Ste Bazelle	1 536	1 559	St Vincent de L	113	112	Laugnac	324	327
Sérignac Péboudou	111	110	247	245	Savignac de duras	128	132	Ste Maure de P	191	197	Lusignan Petit	168	169
Seyches	553	554	373	370	Soumensac	136	141	Saumont	121	124	Madailhan	277	276
St Colomb de Lauzun	277	276	474	482	Ste Colombe de Duras	56	55	Sos	488	495	Massels	66	68
St Etienne de Villeréal	171	174	1 471	1 489	Villeneuve de Duras	181	181	Thouars	107	110	Monbalen	197	197
St Martin de Villeréal	67	66	199	202	Virazeil	783	797	Vianne	602	620	Montpezat d'Agenais	280	286
St Pardoux Isaac	681	681	179	184	TOTAL	9 697	9 787	TOTAL	241	242	Nicole	131	132
St Quentin du Dropt	126	127	143	140				TOTAL	14 786	14 909	Port Sainte Marie	858	861
Tourliac	80	79	162	169							Prayssas	527	530
Villeréal	907	913	74	73							Pujols	1 728	1 739
TOTAL	9 899	9 960	39	38							Puymirol	475	484
			98	98	Porte des Landes	2 021	2 022				Saint Antoine de Ficalba	355	358
			148	149	Allons	138	138				Saint Jean de Thurac	272	270
Garonne	2 021	2 022	170	170	Ambrus	61	62	Lot Amont			Saint Laurent	192	194
Calonges	248	251	289	295	Anzex	164	164	2 021	2 022		Saint Martin de Beauville	86	86
Caumont	330	341	320	321	Beauziac	150	145	Anthé	113	115	Saint Maurin	277	276
Fourques	630	637	189	194	Buzet sur Baïse	699	709	Auradou	153	149	Saint Robert	84	87
Lagruere	171	168	299	295	Castellialoux	3 606	3 226	Cazideroque	128	132	Saint Romain le Noble	211	212
Marmande	153	150	323	325	La Réunion	138	143	Courbiac	66	66	Saint Salvy	104	105
Mas d'Agenais	773	777	390	391	Damazan	778	789	Dausse	272	280	Saint Sardos	148	148
Monheurt	102	101	54	55	Fargues sur Ourbise	224	222	Massoules	105	106	Saint Urcisse	104	105
Razimet	145	144	208	210	Grezet-Cavagnan	189	203	Penne d'Agenais	1 336	1 348	Sainte Colombe de V	239	244
Ste Marthe	286	284	2 985	2 997	Labastide Castel	168	174	Roquecor	318	319	La Sauvetat de Savères	236	238
Senestis	89	90	158	160	La Réunion	272	280	St Amans du Pech	142	143	Sembas	74	74
Villeton	229	228	305	312	Leyritz-Moncassin	115	115	St Beauzeil	70	70	Tayrac	190	190
TOTAL	3 156	3 171	160	163	Pindères	130	123	St Sylvestre	1 248	1 262	Le Temple sur Lot	491	498
			120	121	Pomogne	91	89	Tourmon d'Agenais	455	458	Total	16 322	16 423
Villeneuvois	2021	2022	34	33	Puch d'Agenais	373	358	Trémons	185	187			
Bias	1 332	1 366	269	272	Ste Gemme Martailiac	186	182	Valeilles	163	161			
Villeneuve sur Lot	12 590	12 752	916	919	St Léger	80	80	TOTAL	4 754	4 796			
TOTAL	13 922	14 118	77	78	St Léon	151	155						
			428	426	St Martin Curton	170	163						
			304	308	St Pierre de Buzet	154	154						
			255	258	Saumejan	53	57						
			64	63	Villefranche du Queyran	239	235						
			1 261	1 263	TOTAL	8 329	7 966						
			22 321	22 494									

				Consommations facturées EAU POTABLE						
Brame		Nord du Lot				Nord de Marmande		Albret		
2 021		2 022		2 021		2 022		2 021		
Agnac	24 987	26 774	Agmé	5 301	6 115	Auriac sur Dropt	8 416	8 251	Andiran	55 462
Allemans du Dropt	28 316	28 655	Armillac	13 256	14 828	Baleysagues	14 561	15 693	Barbaste	90 863
Bourgougnague	18 250	16 657	Beaugas	24 092	24 753	Beaupuy	70 190	71 795	Bruch	32 207
Bournel	16 694	17 413	Birac sur Trec	34 003	33 153	Cambes	8 514	8 454	Callignac	29 499
Cahuzac	20 895	20 721	Boudy de B	18 050	20 138	Castelnau sur Gupie	49 038	49 970	Espiens	22 792
Castillonès	97 813	88 732	Brugnac	20 369	23 997	Caubon St Sauveur	13 714	17 589	Feugarolles	43 934
Cavarc	12 408	10 354	Cancon	82 619	93 155	Duras	88 407	89 525	Fioux	17 511
Deillac	11 728	11 633	Casseneuil	144 682	116 026	Escassefort	31 445	36 180	Francescas	40 977
Doudrac	6 841	7 594	Castelmoron sur Lo	298 386	304 708	Esclottes	10 515	10 608	Fréchou	10 852
Douzains	17 810	17 192	Castelnau de G	28 559	35 675	Lachapelle	5 182	4 321	Lamontjoie	34 921
Ferrensac	14 022	17 016	Clairac	135 862	130 119	Lagupie	35 250	34 547	Lannes - Villeneuve	21 065
La Sauvetat du Dropt	33 137	33 075	Coulx	24 036	27 365	Levignac de Guyenne	40 271	48 403	Lasserre	4 932
Lalandusse	12 744	13 188	Fauguerolles	38 943	33 425	Loubès Bernac	32 874	36 729	Lavardac	129 645
Lauzun	42 994	45 471	Fauillet	34 853	45 403	Marmande	95 611	93 599	Mézin	83 567
Lavergne	32 660	29 859	Fongrave	18 769	19 854	Mauvezin sur Gupie	32 268	30 281	Moncaut	28 844
Mazières Naresse	11 700	9 563	Gavaudun	22 838	26 689	Monteton	22 583	23 243	Moncrabeau	52 142
Miramont de Guyenne	143 792	137 902	Gontaud de N	82 187	83 621	Pardailan	27 207	24 569	Mongailhard	10 021
Montauriol	12 524	13 911	Grateloup St G	22 946	21 330	St Astier	17 065	14 563	Montagnac sur A	37 400
Montaut	17 071	15 440	Hautevignes	8 828	9 271	St Avit	12 759	12 025	Montesquieu	37 177
Moustier	16 123	17 742	Labretonie	17 441	18 886	St Géraud	4 184	4 874	Nérac	389 522
Parranquet	12 198	15 808	Lacaussade	14 689	14 346	St Jean de Duras	12 786	13 635	Nomdieu	12 790
Pezières	14 284	12 026	Laparde	27 068	23 900	St Martin Petit	25 935	27 608	Pompiey	10 551
Puyserampion	16 077	15 269	Laperche	7 002	6 204	St Pardoux du Breuil	29 994	22 644	Poudenas	14 836
Rayet	14 713	15 889	Laussou	23 136	25 512	St Pierre sur Dropt	25 132	17 267	Réaup Lisse	36 463
Rives	22 237	26 383	Le Lédat	61 477	69 699	St Sermin de Duras	29 042	31 313	St Pé St Simon	12 621
Roumagne	29 460	29 054	Longueville	12 761	12 147	Ste Bazaille	151 626	133 455	St Vincent de L	14 381
Sérignac Péboudou	14 953	15 436	Lougratte	32 040	36 403	Savignac de duras	13 902	14 329	Ste Maure de P	19 616
Seyches	42 681	48 173	Monbahus	49 603	56 210	Soumensac	13 046	13 548	Saumont	13 763
St Colomb de Lauzun	32 476	35 039	Monclar	42 991	51 938	Ste Colombe de Duras	10 708	10 700	Sos	33 703
St Etienne de Villereal	19 564	23 275	Monflanquin	206 585	206 615	Villeneuve de Duras	19 280	19 140	Thouars	8 266
St Martin de Villereal	11 641	10 958	Monségur	21 590	22 393	Virazeil	95 194	80 123	Vianne	44 259
St Pardoux Isaac	47 983	52 192	Montagnac sur Léd	22 739	21 586	TOTAL	1 046 699	1 018 981	Xaintrailles	19 546
St Quentin du Dropt	32 818	41 818	Montastruc	14 886	17 171				TOTAL	1 414 128
Tourliac	20 030	21 445	Montignac de L	24 014	24 443					
Villereal	72 145	79 170	Montignac T	7 290	8 138					
TOTAL	995 769	1 020 827	Monviel	7 101	8 526					
			Moulinet	12 424	13 887					
Garonne	2 021	2 022	Pailloles	20 562	22 065	Porte des Landes	2 021	2 022	Lot Amont	2 021
Caumont	30 909	37 327	Paulhiac	24 072	30 513	Allons	10 838	10 796		
Calonges	24 592	24 343	Pinel Hauterive	35 976	51 668	Ambrus	7 255	6 638	Anthé	18 722
Fourques	59 926	72 622	Puymiclan	33 113	35 236	Anzex	21 181	21 783	Auradou	16 397
Lagruere	17 446	23 184	St Aubin	29 789	27 940	Beauziac	14 505	14 741	Cazideroque	17 184
Marmande	18 442	19 123	St Barthélémy	23 022	26 686	Buzet sur Baise	79 605	76 230	Courbiac	10 806
Mas d'Agenais	66 472	80 981	St Etienne de F	29 991	32 234	Casteljaloux	296 501	327 717	Dausse	21 202
Monheurt	7 193	5 799	St Eutrope	52 260	57 841	Caubeyres	14 269	15 897	Massoules	14 909
Razimet	16 409	18 517	St Maurice	5 532	6 339	Damazan	96 498	104 031	Penne d'Agenais	148 930
Ste Marthe	28 012	33 916	St Pastour	19 955	22 339	Fargues sur Ourbise	18 768	20 444	Roquecor	29 885
Senestis	5 764	5 959	Ste Livrade	287 956	311 204	Grezet-Cavagnan	21 845	20 430	St Amans du Pech	13 296
Villeton	20 537	24 327	Salles	28 336	24 436	Labastide Castel Amoureux	28 389	23 867	St Beauzeil	8 453
TOTAL	295 702	346 098	Sauvetat sur Lède	37 065	39 765	La Réunion	34 224	37 484	St Sylvestre	107 460
			Savignac sur Leyze	14 846	17 564	Leyritz-Monccassin	38 962	31 721	Toumon d'Agenais	64 118
Villeneuve sur Lot	2021	2022	Segalas	15 872	18 002	Pompogne	10 946	8 858	Trémons	15 444
Bias	135 410	128 838	Taillebourg	2 960	3 082	Pindères	11 632	10 267	Valeilles	16 472
Villeneuve sur Lot	1 103 612	1 152 228	Tombeboeuf	22 649	26 802	Puch d'Agenais	39 364	41 037	TOTAL	503 278
TOTAL	1 239 022	1 281 066	Tonneins	97 059	118 894	Ste Gemme Martailac	29 562	24 557		
			Tourtres	7 647	9 308	St Léger	5 077	5 404		
			Trentels	39 123	43 901	St Léon	21 533	23 521		
			Varès	33 061	42 707	St Martin Curton	18 369	16 711		
			Verteuil	26 916	31 725	St Pierre de Buzet	14 387	16 376		
			Villebramar	5 504	8 564	Saumejan	5 554	7 065		
			Villeneuve sur Lot	123 596	144 069	Villefranche du Queyran	59 622	68 957		
			TOTAL	2 680 278	2 860 413	TOTAL	898 886	934 532		

1.6.1. Prélèvements et Analyses

Afin de vérifier la potabilité de l'eau au sens de l'article 19 du Code de la Santé Publique, la qualité de celle-ci est régulièrement contrôlée par des analyses d'autosurveillance de l'exploitant, mais également lors du Contrôle Sanitaire Obligatoire, réalisé par l'Agence Régionale de Santé.

Les paramètres analysés sont très nombreux, parmi les familles suivantes : paramètres organoleptiques (couleur, odeur, saveur), physicochimiques (conductivité, température, pH...), microbiologiques (coliformes totaux, streptocoques, bactéries aérobies revivifiables...), métaux lourds (fer dissous, manganèse, cuivre, zinc, aluminium...), pesticides (triazines, organochlorés, carbamates...), substances toxiques (mercure, sélénium, cyanure, arsenic...)

Le programme d'analyses est établi conformément aux prescriptions du Décret n°2001-1220 du 20 décembre 2001, modifié par le décret du 11 janvier 2007 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine.

Des prélèvements et les analyses sont effectués par le Laboratoire Départemental de l'Eau de Haute Garonne, agréé par le Ministère de la Santé.

Les prélèvements sont réalisés sur l'eau brute, l'eau traitée, et l'eau distribuée. En effet, celle-ci peut être dégradée lors de son passage dans les canalisations.

1.6.2. Conformité des prélèvements

Il existe 2 types d'exigences de qualité selon le Code de la Santé Publique :

- Limites de qualité : les eaux doivent obligatoirement présenter des teneurs inférieures ou égales à ces limites de qualité ;
- Références de qualité : valeurs indicatives établies à des fins de repère ou de suivi qualitatif.

Les indices de conformité sont calculés par territoire, puis pondérés par le volume total consommé et vendu en gros de chaque territoire.

2022	Nombre de prélèvements analysés	Nombre de prélèvements conformes	Taux de conformité bactériologique
Albret	146	145	99%
Brame	69	69	100%
Garonne	32	32	100%
Lot Amont	61	60	98%
Nord du Lot	146	144	99%
Nord de Marmande	80	80	100%
Porte des Landes	54	54	100%
Sud du Lot	124	123	99%
Villeneuveois	82	81	99%
Indice Pondéré	648	643	99,15%

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées, réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (P101.1) : **99 %**

2022	Nombre de prélèvements analysés	Nombre de prélèvements conformes	Taux de conformité physico-chimique
Albret	189	187	99%
Brame	73	73	100%
Garonne	37	37	100%
Lot Amont	61	61	100%
Nord du Lot	165	161	98%
Nord de Marmande	85	85	100%
Porte des Landes	66	66	100%
Sud du Lot	140	140	100%
Villeneuveois	84	84	100%
Indice Pondéré	711	707	99,73%

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées, réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (P101.1) : **100 %**.

La qualité de l'eau distribuée par le Syndicat EAU47 a majoritairement respecté les limites de qualité. Quelques dépassements de références de qualité ont été observés, notamment en fer, plomb et turbidité, sans incidence sur la qualité bactériologique.

L'eau distribuée par le Syndicat EAU47 est de bonne qualité.

1.6.3. Recherche de Chlorures de Vinyle Monomère (CVM)

Selon l'instruction ministérielle de la direction générale de la Santé du 18/10/2012, modifiée par celle du 29/04/2020, l'ARS réalise depuis 2014 une recherche spécifique des CVM résiduels.

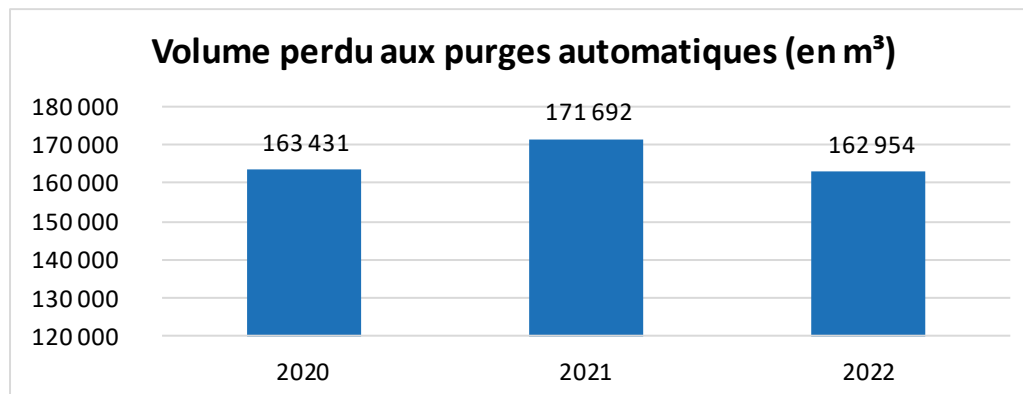
Ces CVM sont issus de la dépolymérisation des Poly-Chlorure de Vinyle (PVC) constituant les canalisations. Les recherches sont portées sur des antennes spécifiques du réseau, répondant à plusieurs critères (pose avant 1980, temps de contact important). Des dépassements de la limite de qualité <0,5 µg/l ont été observés sur certaines antennes. Face à ces dépassements de seuil, le Syndicat a mis en place une procédure.

Une attention particulière est portée durant l'été. En effet, la chaleur est un des paramètres favorisant la migration des CVM dans l'eau.

- Si des dépassements sont observés sur des nouvelles antennes investiguées, l'exploitant du réseau doit réaliser une recherche afin d'affiner les tronçons incriminés, et de positionner une purge automatique au meilleur emplacement. Celle-ci permet une circulation dans les antennes peu sollicitées. Les volumes rejetés dans le milieu naturel sont comptabilisés comme volumes de service.
- Sur certains secteurs, déjà identifiés lors des précédentes campagnes de mesure, des analyses sont réalisées au printemps et durant l'été. Si des dépassements sont observés, et que le réglage des purges en place ne suffit pas à maintenir une qualité d'eau conforme à la norme, des restrictions de consommations peuvent être mises en place.

Sur le territoire d'EAU47, de nouvelles antennes feront l'objet d'une recherche spécifique les 5 prochaines années. En 2022, ce sont 5 nouvelles antennes qui ont été soumises à investigation. Le taux de non-conformité de ces nouveaux points s'est porté à 44 %.

Sur les antennes non conformes, des purges manuelles ont été réalisées, et des purges automatiques avec comptage de l'eau versée au milieu naturel ont été installées. Le volume total purgé en 2022 est de 162 954 m³.



De plus, chaque année, les secteurs identifiés non conformes continuent de faire l'objet d'une surveillance régulière et d'analyses de ce paramètre.

Dans le cas de la persistance de la non-conformité, des renouvellements de canalisation ont également été réalisés ou sont envisagés sur certaines antennes. Ces renouvellements ne sont pas systématiques car leurs coûts sont élevés et chaque situation doit être analysée. En effet, une recherche permet d'affiner les tronçons ou les branchements à renouveler.

Les tronçons ayant fait l'objet de renouvellement au cours des 4 dernières sont présentés ci-dessous :

Territoire	Commune	Lieu-dit	Linéaire	Année de renouvellement
Albret	Poudenas	Arbussan	2 900 m	2018
	Barbaste	Majoureau	2 115 m	2022
Brame	Bournel	Le Basque	550 m	2018
	Devillac	Bassivière	1 182 m	2018
			180 m	2018
	Montaut	Larigné-Moussidas	2 030 m	2020
			2 270 m	2021
	Douzains	Nivet	2 172 m	2022
Garonne	Marmande	Coussan	1 275 m	2021
Nord du Lot	Laperche	Cauze	3 159 m	2019
	Birac	Bitau	230 m	2021
	Puymiclan	Renard	219 m	2022
Nord de Marmande	Baleyssagues	Beauvallon	2 825 m	2020
		La Ramière	3050 m	2020
Lot Amont 47	Trémons	Clauzade	1 900 m	2018
	Anthé	Livrougne	1 005 m	2019
	St Beauzeil	Périgord	1 372 m	2022
Porte des Landes	La Réunion	Couthures	2 660 m	2020
Sud du Lot	Cours	Penot	900 m	2018
	Engayrac	Campagnac	1 395 m	2018
	Monbalen	Plan Perdu	3 628 m	2018

AR Prefecture

047-254702491-20230704-23_051_C-DE

Reçu le 18/07/2023

Publié le 18/07/2023

	Madaillan	Andrens Molinerie	3 410 m	2019
	Laroque Limbaut	Traverse	1 795 m	2020
	Madaillan	Le Château	2 230 m	2020
	Castella	Touyre	3 160 m	2021
	Frespech	Toustans Bas	5 375 m	2022

3. Caractéristiques financières du service

1.7 Tarification de l'eau et recettes du service

2.1.1. Le prix de l'eau

2.1.1.1 Modalités de tarification

En application de l'article 13 de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992, une tarification binôme est appliquée à tous les usagers :

- Une part fixe correspondant à l'abonnement
- Une part variable qui tient compte de la consommation effective des abonnés

Pour les secteurs de Clairac-Castelmoron, de Damazan-Buzet, de Tournon, du Mas d'Agenais et de Nord-Séoune, ces parts fixes et variables se décomposent d'une part syndicale (ou investissements) et une part exploitant (délégataire ou régie).

La part « syndicale » doit permettre à EAU47 de supporter les charges de fonctionnement et les investissements structurants liés au domaine de compétence (canalisations, ouvrages etc.).

Pour les territoires de Villeneuvois, de la Brame, du Nord du Lot, Nord de Marmande et Sud du Lot, de l'Albret et de Porte des Landes, les tarifs sont constitués uniquement des parts fixes et parts variables des délégataires.

Les recettes du Syndicat proviennent non plus d'une « part syndicale » appliquée sur la facture de l'abonné, mais d'une Redevance de Mise à Disposition du Patrimoine (RMDP) appliquée à l'exploitant, assimilable à un loyer. L'un des avantages de cette disposition résulte de l'indépendance du « loyer » vis-à-vis du taux de recouvrement des factures, qui relève de l'efficacité du seul exploitant.

Ainsi, dans les nouveaux contrats de délégation, l'exploitant se voit appliquer une RMDP, facturée en plusieurs fois par an, redevance actualisée annuellement sur l'évolution du volume global facturé. La part « exploitant » doit permettre à l'exploitant de supporter la totalité des charges d'exploitation résultant de l'application du contrat, ainsi que la RMDP et de dégager une marge à laquelle peut prétendre toute entreprise qui accepte les risques liés au contrat.

2.1.1.2 Prélèvements obligatoires

- La taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Une TVA de 5,5% est appliquée sur la tarification de l'eau.
- La redevance sur la protection de la ressource en eau de l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Cette redevance, prélevée pour le compte de l'Agence de l'Eau Adour Garonne sur les prélèvements d'eau dans le milieu naturel subventionne des réalisations d'amélioration de la ressource en eau du territoire dont elle a la charge.
- La redevance Lutte contre la Pollution domestique de l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Cette redevance est prélevée pour le compte de l'Agence de l'Eau Adour Garonne qui définit la politique générale en matière de lutte contre la pollution des cours d'eau du bassin.

Les valeurs de ces redevances sont établies chaque année par l'Agence de l'Eau Adour Garonne. En annexe, une fiche synthétise les redevances et les subventions de l'Agence de l'Eau.

Le prix de l'eau au mètre cube est calculé pour une consommation moyenne annuelle de 120m³ (indicateur D102.0).

Les tarifs de l'eau au 1^{er} janvier 2022 pour les territoires gérés en délégation de service étaient les suivants :

Tarifs 1er janvier 2022 en DSP	Syndicat		Délégataire		Agence de l'Eau		Prix total	
	Abonnement	Consommation	Abonnement	Consommation	Res-source	Lutte contre la pollution	€ TTC pour 120m ³	€ TTC / m ³
BR / NDL / NDM / SDL			53,53	1,3704	0,0966	0,3300	340,45	2,84
GA - Sud de Marmande	20,16	0,6147	27,89	0,7337	0,2000	0,3300	339,19	2,83
GA - Mas d'Agenais	13,15	0,3759	30,03	0,7387	0,0850	0,3300	284,76	2,37
LA - Penne Saint Sylvestre	24,00	0,6500	29,52	0,7762	0,1700	0,3300	356,78	2,97
LA - ex Nord Séoune	13,00	0,6000	59,08	1,3983	0,1800	0,3300	469,64	3,91
LA - Tournon	22,90	0,6414	32,25	0,8507	0,1300	0,3300	363,50	3,03
NDL - Clairac-Castelmoron	12,00	0,4000	32,29	0,9833	0,1020	0,3300	323,27	2,69
PDL - Damazan-Buzet	7,00	0,4800	27,44	0,6963	0,0550	0,3300	270,33	2,25
SdL - Aiguillon			34,89	1,1146	0,0897	0,3300	267,86	2,23
Villeneuvois			31,28	1,0785	0,0761	0,3300	253,95	2,12

Les tarifs de l'eau au 1^{er} janvier 2022 pour les territoires gérés en régie étaient les suivants :

Tarifs 1er janvier 2022 en Régie	Exploitation en régie		Agence de l'Eau		Prix total	
	Abonnement	Consommation	Res-source	Lutte contre la pollution	€ TTC pour 120m ³	€ TTC / m ³
Porte des Landes	43,00	1,1700	0,1000	0,3300	293,29	2,44
PDL - Ambrus	30,00	1,1700	0,1000	0,3300	265,86	2,22
ALBRET - ex sud d'Agen	45,00	1,4200	0,1000	0,3300	329,16	2,74
AL - Barbaste	30,00	1,1700	0,1000	0,3300	265,86	2,22
AL - Lavardac	30,00	1,3700	0,1000	0,3300	291,18	2,43
AL - Xaintraillles et Montgaillard	43,00	1,1700	0,0100	0,3300	281,90	2,35
AL - Vianne	30,00	1,7500	0,1000	0,3300	339,29	2,83
AL - Nérac	30,00	1,1700	0,1000	0,3300	265,86	2,22
AL - Pompiey	30,00	1,4200	0,1000	0,3300	297,51	2,48

Les tarifs de l'eau au 1^{er} janvier 2023 pour les territoires gérés en délégation de service sont les suivants :

Tarifs 1er janvier 2023 en DSP	Syndicat		Délégataire		Agence de l'Eau		Prix total	
	Abonnement	Consommation	Abonnement	Consommation	Res-source	Lutte contre la pollution	€ TTC pour 120m ³	€ TTC / m ³
BR / NDL / NDM / SDL			57,11	1,4619	0,0966	0,3300	359,59	3,00
GA - Mas d'Agenais	13,24	0,3720	28,8	0,8104	0,0679	0,3300	288,77	2,41
LA - Penne Saint Sylvestre			57,11	1,4619	0,0966	0,3300	359,59	3,00
LA - ex Nord Séoune	13,00	0,6000	62,91	1,4075	0,1800	0,3300	478,89	3,99
LA - Tournon	22,90	0,6414	37,57	0,912	0,1300	0,3300	382,49	3,19
NDL - Clairac-Castelmoron	12,00	0,4000	34,57	1,0527	0,1020	0,3300	336,87	2,81
PDL - Damazan-Buzet	13,24	0,3720	28,80	0,8104	0,0679	0,3300	288,77	2,41
SdL - Aiguillon			41,94	1,2415	0,0688	0,3300	296,16	2,47
Villeneuvois			33,54	1,1565	0,0688	0,3300	267,67	2,23

Les tarifs de l'eau au 1^{er} janvier 2022 pour les territoires gérés en régie sont les suivants :

Tarifs 1er janvier 2023 en Régie	Exploitation en régie		Agence de l'Eau		Prix total	
	Abonnement	Consommation	Res-source	Lutte contre la pollution	€ TTC pour 120m ³	€ TTC / m ³
Porte des Landes	48,00	1,2700	0,1000	0,3300	316,50	2,64
PDL - Ambrus	37,00	1,2300	0,1000	0,3300	288,23	2,40
ALBRET - ex sud d'Agen	48,00	1,3700	0,1000	0,3300	329,16	2,74
AL - Barbaste	37,00	1,2300	0,1000	0,3300	288,23	2,40
AL - Lavardac	48,00	1,2300	0,1000	0,3300	311,44	2,60
AL - Xaintrailles et Montgaillard	48,00	1,2700	0,1000	0,3300	316,50	2,64
AL - Vianne	48,00	1,3700	0,1000	0,3300	329,16	2,74
AL - Nérac	37,00	1,2300	0,1000	0,3300	288,23	2,40
GA - Sud Marmande	48,00	1,3700	0,1000	0,3300	329,16	2,74
AL - Pompiey	48,00	1,2700	0,1000	0,3300	316,50	2,64

Le prix du service au m³ pour 120m³ (indice D102.0) pondéré par le nombre d'habitants de chaque territoire) est de **2,82 TTC/m³**.

L'évolution du prix de l'eau montre :

● Pour les territoires en DSP :

La stabilité de la part syndicale, et la hausse des parts abonnement et consommation des délégataires selon les formules d'actualisation présentes dans les contrats de délégation de service.

● Pour les territoires en régie :

La part de l'abonnement est restée stable et la part consommation a légèrement augmenté afin de tendre progressivement vers un prix unique de l'eau sur le territoire syndical.

2.1.2. La facturation

La facturation est effectuée semestriellement sur la base du volume relevé au compteur d'eau. Sur le territoire de Porte des Landes, l'abonnement annuel est facturé au 2^e trimestre, et la consommation annuelle est facturée au dernier trimestre.

2.1.3. Les impayés

Le taux d'impayés (indice P154.0) se calcule par territoire, sur les factures d'eau de l'année précédente. Les taux d'impayés de chaque territoire sont pondérés par le montant total facturé de chaque territoire.

On compte **1 037 822,21 € TTC** d'impayés sur les factures de 2021, soit un taux de **3,93 %**.

2.2. Les recettes d'exploitation

2.2.1. Les recettes des ventes d'eau

Les produits des ventes d'eau en 2022 sont constitués de la RMDP et la surtaxe (reversement des redevances syndicales). Les recettes globales s'élèvent à **10 455 798 €**.

2.2.2. Les conventions pour antennes téléphoniques

Il existe sur certains réservoirs des antennes de télécommunication permettant aux différents opérateurs de téléphonie de couvrir tout le territoire. Elles font l'objet de conventions spécifiques pour occupation du domaine public.

L'occupation du domaine public par les opérateurs radio et téléphonie, par la mise en place d'antennes sur les châteaux d'eau fait l'objet d'une redevance, dont le montant forfaitaire est déterminé par le Syndicat (d'environ 3 000€ par an pour l'occupant d'un château d'eau).

Pour l'année 2021, la somme totale des redevances pour mise à disposition s'élève à **153 726 €**.

2.3. Financement des investissements

2.3.1. Montants financiers

Les recettes du Syndicat – section fonctionnement – en 2022 sont présentées ci-après :

Recettes d'exploitation :	10 455 798 € TTC
Redevances d'occupation par antennes téléphoniques :	153 726 € TTC

Capital restant dû au 1^{er} janvier 2023 : **23 679 035 €.**

Deux emprunts réalisés en 2022 : 960 000 €.

Année d'extinction de la dette : en 2043.

L'indice de Capacité de désendettement (P153.2) représente la capacité de désendettement du Syndicat. Il s'agit du nombre d'années nécessaires au Syndicat pour se désendetter totalement en consacrant son épargne brute (recettes réelles moins les dépenses réelles) au remboursement des emprunts.

Cet indicateur est calculé en divisant l'encours total de la dette par l'épargne brute annuelle.

Durée : 3,6 années.

L'indice est considéré comme très bon.

Classement de l'indice :

Très bon	Indice < 6
Bon	6 < indice < 10
Mauvais	10 < indice < 15
Très mauvais	15 < indice

2.4.1 Principaux travaux terminés en 2022

Chaque année, le Syndicat réalise des travaux de toute nature sur les ouvrages et sur les réseaux. Des outils tels que les accords-cadres pluriannuels et les marchés à bons de commande permettent de répondre dans les meilleurs délais aux besoins des particuliers, des communes ou des exploitants pour un déplacement ou une extension de réseau d'adduction d'eau, mais également pour des travaux urgents de renouvellement de réseaux vétustes. Ils permettent également le renouvellement de canalisations fuyardes.

Les principaux travaux réalisés en 2022 sont présentés par territoires :

Territoire	Commune	Opération
Albret	Nérac	Usine de Nazareth : mise en place d'un traitement complémentaire des pesticides
	Moncrabeau Barbaste	Renouvellement de canalisation à risque CVM
	Nérac Lavardac Barbaste	Renouvellement de branchements en plomb
Brame	Allemans du Dropt	Renouvellement de réseau dans le bourg
	Douzains	Renouvellement de canalisation à risque CVM
	Vergt de Biron	Sécurisation électrique de la source
Garonne	Villeton	Déplacement de réseau
	Razimet	
	Lagruère	
Nord de Marmande	Lagupie	Renouvellement de réseau route de la Hage
	Lévignac de Guyenne	Renouvellement de réseau au bourg
Nord du Lot	Trentels	Interconnexion Trentels – UDI de Savignac
	Lacaussade Lougratte La Sauvetat sur Lède	Renouvellement de réseaux
	Pompogne	Réhabilitation de la station de pompage de Lagagnan
Porte des Landes	Casteljaloux	Renouvellement de réseau dans le cadre des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement
	Sauméjan	Renouvellement du réseau du bourg
	Laroque Timbaut Laugnac	Renouvellement de 263 branchements
Sud du Lot	Aiguillon	Renouvellement de réseau générant des eaux rouges
	Frespech	Renouvellement de 5,3 km de réseau cassant et à risque CVM
	La Croix Blanche	Déplacement de 3,3 km de réseau lié à la mise en 2 x2 voies de la RN21
	Pujols	Renouvellement de 2,3 km de réseau
	Villeneuve-sur-Lot	Sécurisation de la desserte du Pôle de Santé – tranche 2
Villeneuvevois	Villeneuve et Bias	Pose de 9 compteurs de sectorisation

L'Agence de l'Eau Adour Garonne a accompagné le Syndicat dans la réalisation de ses travaux, à hauteur de **485 766 €** en 2022.

2.4.3 Programmes pluriannuels de travaux

La mise à jour et l'évolution du programme pluriannuel de travaux sont validées chaque année par le Comité Syndical. Les montants prévisionnels totaux des opérations sur 2023 – 2024 sont repris ci-après.

	Investissements sur réseaux	Investissements sur ouvrages	Montants (€ HT)
Albret	589 915	2 474 745	3 064 660
Brame	115 000	456 569	571 569
Garonne	38 000	119 000	157 000
Lot Amont	57 764	1 863 327	1 921 091
Nord du Lot	1 148 870	2 721 538	3 870 408
Nord de Marmande	180 000	1 006 603	1 186 603
Porte des Landes	1 509 625	2 476 852	3 986 477
Sud du Lot	404 332	2 326 320	2 730 652
Villeneuvois	218 363	2 600 219	2 818 582
TOTAUX	4 261 869	16 045 173	20 307 042

Les principaux travaux à venir sont listés ci-dessous par territoire :

Territoire	Commune	Opération
Albret	Nérac	Renouvellement de la canalisation d'alimentation de la source de Guillery Traitement du COT à l'usine de Séguinot (source de Guillery)
	Nérac Sainte Maure de P.	Mise en place de chloration intermédiaire
	Réaup Lisse	Renouvellement de réseau à risque CVM Aménagement de la source de Pélahaut
	Bruch	Sécurisation électrique du forage
Brame	Agnac Saint Colomb de Lauzun	Renouvellement de réseau cassant
	Villereal	Renouvellement de branchements dans le bourg
Garonne	Calonges	Réhabilitation de la station de reprise Le Gât
	Villeton	Déplacement de 1 km de réseau
Lot-Amont	Massoulès	Aménagement de la source de Jaubardet
	Tournon	Création d'une bache de reprise
Nord du Lot	Villeneuve Monbahus Ségallas	Renouvellement de réseaux
	Pinel	Correction du pH en entrée de station
	Puymiclan	Renouvellement de réseau – problématique CVM
Nord de Marmande	Duras	Réhabilitation du réservoir
	St Pierre sur Dropt	Réhabilitation de la bache eau traitée du forage

Territoire	Commune	Opération
	Lévigac de Guyenne	Extension de réseau secteur Montagnet
	Castelnau sur Dupie	Renforcement du réseau secteur le Vignoble
Porte des Landes	Beaupuy	Renforcement du réseau secteur Roquecave et Laroque
	St Astier	Renforcement du réseau entre la station de reprise et le réservoir de Loubès Bernac
	Damazan	Réalimentation de Damazan par l'unité de distribution de Clarens
	Casteljaloux	Déplacement de la canalisation du réservoir de Bordesoule Mise en place d'une canalisation d'aspiration pour la desserte de Center Parcs Renouvellement de réseau dans le cadre de la des travaux d'assainissement
	Pompogne	Construction d'une bache de secours pour le forage de Lagagnan
Territoire	Commune	Opération
Sud du Lot	Frespech	Renouvellement de 5km de réseau
	Saint Antoine de Ficalba	Sécurisation électrique du forage du Mail
	Laroque Timbaut	Démolition du château d'eau
	Lafitte sur Lot Le Temple sur Lot	Renouvellement de branchements
	Madaillan	Sécurisation électrique du forage de Saint Julien
Villeneuvois	Villeneuve-sur-Lot	Réhabilitation du réservoir de Jolibeau
		Renouvellement du réseau avenue Jacques Bordeneuve, rue Georges Leygues, Marché Gare, rue Henri Le Chatelier
		Equipement du forage de secours n°1
		Etude des forages de secours n°2 et 3

2.5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée

2.5.1. Action sociale à l'utilisateur

Le Syndicat EAU47 a mis en place depuis plusieurs années une convention avec le Conseil Départemental de Lot-et-Garonne. Celle-ci permet de venir en aide à des usagers, après accompagnement des CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).

Le montant versé au fonds de solidarité logement (FSL) pour l'année 2022 s'élevait à : **64 265 €**.
Le montant qui a été utilisé en 2022 pour des abandons de créances s'est élevé à : **193 524 €**.

L'indicateur se calcule par le montant en euro des abandons de créance et des versements à un fonds de solidarité, divisé par le volume facturé de l'année n-1.

En 2022, les montants des abandons de créance utilisés et des versements au fonds de solidarité (indicateur 109.3) sur les factures de l'année n-1 s'élevaient à **257 789 €**, soit un taux de **0,0252 €/m³ facturés en 2021**.

2.5.2. Action sociale par l'intermédiaire d'associations

Dans la lignée de l'action menée depuis presque 40 ans par l'ancienne Fédération d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de Lot-et-Garonne et dans le cadre de la loi OUDIN SANTINI 2005 qui permet aux collectivités de consacrer jusqu'à 1% de leurs recettes pour la Solidarité Internationale, le Syndicat EAU47 consacre aujourd'hui 0,0015 € / m³ par mètre cube d'eau facturé l'année N-1.

Certaines des collectivités adhérentes au Syndicat ont décidé de participer également à ce fond de solidarité

Cette loi permet aux collectivités d'aider les pays en voie de développement dans des projets relatifs à l'Eau Potable et à l'Assainissement, en menant des actions de coopération décentralisée et de Solidarité Internationale.

Le rôle principal du Fonds de Solidarité est donc de suivre les demandes de subventions des associations qui œuvrent au quotidien pour aider ces pays. Une commission est chargée de la gestion de ce fonds et de l'attribution de subventions à des associations qui en font la demande en étudiant les différents dossiers et en vérifiant l'adéquation des projets aux domaines de l'eau ou de l'assainissement.

En 2016, une subvention de **5 000 €** a été versée à l'ADRAR pour son projet de réalisation de la station d'épuration de l'hôpital Sainte-Anne de Mananjary à MADAGASCAR.

En 2017, cinq associations avaient reçu une participation pour leurs actions : A l'eau Gemeau, Burkina T.H., Monviel & Sikasso, Une goutte d'eau pour l'A.D.R.A.R., Jekafo. Le montant total s'élevait à **16 999€**.

En 2018, le montant versé sur le budget « Solidarité » s'est élevé à **17 120 €**. Deux associations avaient reçu une participation pour leurs actions : l'association POMPIERS SOLIDAIRES (64), pour la réalisation d'un réseau gravitaire d'eau potable dans le village de Laminanda, au Népal, et l'association UNE GOUTTE D'EAU POUR L'A.D.R.A.R. (47), pour la réalisation d'une station de traitement des eaux usées à l'hôpital Sainte-Anne de Mananjary – village d'Ankadibe, à Madagascar.

En 2019, trois associations avaient reçu une participation pour leurs actions. L'association JEKAFO, pour la réalisation de 5 forages avec pompe manuelle, Cercle de Bankass & Koro, au MALI. L'association A.D.R.A.R. (Association pour le Développement Rural dans l'Autonomie et le Respect) a travaillé pour la réalisation d'un réseau d'adduction d'eau potable pour 4 hameaux du village de Soavinarivo, à MADAGASCAR. L'association pour MONVIEL ET SIKASSO a reçu une aide pour la création d'un forage et la construction d'un château d'eau – village de Kampiasso, au MALI.

Le montant des aides accordées en 2019 s'élevait pour les 3 associations à : **13 716 €**.

En 2020, les trois associations suivantes avaient reçu une participation pour leurs actions : Association INTER AIDE, pour l'amélioration des pratiques d'hygiène, de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement et la mise en place d'un service public de l'eau communal en Guinée, l'association SOLIDARITE FEMMES INTERNATIONALE, pour la réhabilitation du puits et de ses annexes à la maison des Femmes d'Agadez, au Niger, et l'association du NORD POUR LE SUD, pour la construction de 8 puits et latrines dans le cadre du programme d'accès à l'eau en pays de Tamberna, au Togo.

Le montant des aides accordées en 2020 s'élevait pour les 3 associations à : **10 787 €**.

Aucune nouvelle aide n'a été accordée en 2021. Le montant des aides versé s'élevait à : **1 500 €**, un solde de versement de l'aide à l'association Une Goutte d'Eau.

En 2022, les quatre associations suivantes ont vu leur projet soutenu par le Syndicat EAU47 :

• Association POUR MONVIEL ET SIKASSO

Projet : Réalisation d'un forage, avec installation d'une pompe solaire, et château d'eau

Pays : MALI

Subvention accordée par EAU47 : 5 000 €

• Association POMPIERS SOLIDAIRES

Projet : Réalisation de 4 forages, réhabilitation de 2 forages et construction de 37 latrines

AR Prefecture

047-254702491-20230704-23_051_C-DE

Reçu le 18/07/2023

Publié le 18/07/2023

~~Subvention accordée par EAU47 : 5 000 €~~

• Association ADRAR
Projet : Alimentation en eau potable et construction de latrines dans le cadre de la construction de l'école d'Antsirabe

Pays : MADAGASCAR

Subvention accordée par EAU47 : 5 000 €

• Association JEKAFO
Projet : Réalisation de 3 forages avec pompe manuelle

Pays : MALI

Subvention accordée par EAU47 : 5 000 €

CHAPITRE 2 : LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

1. Caractéristiques techniques du service

1.1 Présentation des modes de gestion du service

Le Syndicat assure la collecte et le traitement des eaux usées domestiques et assimilées domestiques sur 170 communes du Lot-et-Garonne et Tarn-et-Garonne en 2022.

1.1.1. Service délégué

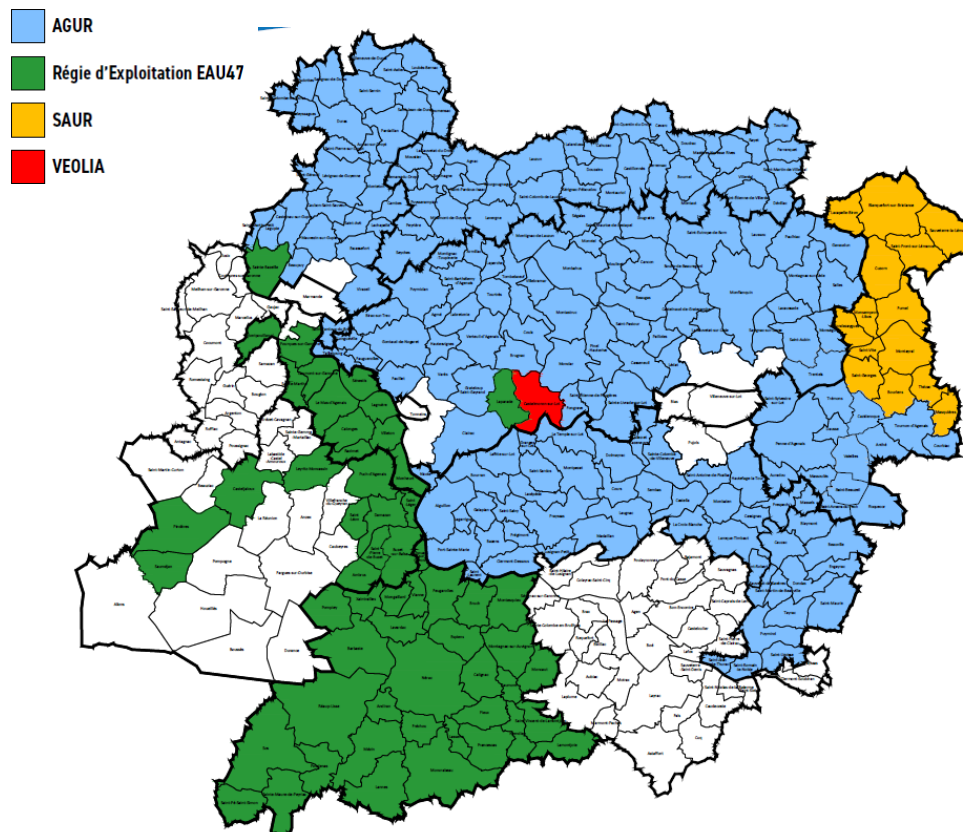
En 2022, la collecte et le traitement des eaux usées ont été confiés par délégation de service public à des sociétés privées sur les territoires suivants :

- Agur : sur la commune d'Aiguillon, certaines communes du territoire de Lot Amont, et les territoires de la Brame, du Nord du Lot, Nord de Marmande et Sud du Lot.
- Saur : sur quelques communes du territoire de Lot-Amont (secteur Fumélois)
- Véolia : sur les communes Vianne, Buzet sur Baïse et Castelmoron sur Lot.

1.1.2. Service en régie

En 2022, le Syndicat assurait la gestion du service assainissement collectif en régie sur les territoires de l'Albret, Porte des Landes et Garonne, sur les communes Sainte-Bazeille (territoire du Nord de Marmande) et Laparade (Nord du Lot).

Les coordonnées des exploitants sont disponibles en annexe.



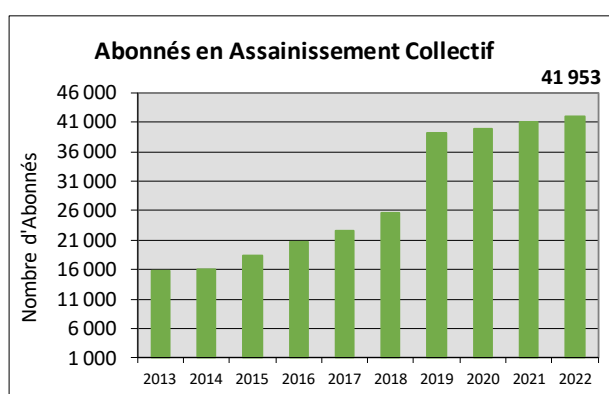
1.2.1. Les chiffres clés

Le nombre d'abonnés est présenté ci-dessous :

Abonnés	2018	2019	2020	2021	2022
Albret	2 306	6 972	7 766	7 917	8 074
Brame	4 472	4 395	4 484	4 648	4 700
Fumelois		5 628			
Garonne			1 241	1 212	1 250
Lot Amont			6 659	7 190	7 171
Mas d'Agenais		635			
Nord du Lot	6 490	7 312	8 033	8 345	8 622
Nord de Marmande	2 707	2 807	2 808	2 846	2 918
Penne Saint Sylvestre	1 709	1 712			
Porte des Landes	3 470	3 636	3 548	3 510	3 754
Sud du Lot	3 727	5 258	5 338	5 395	5 464
Sud de Marmande	532	541			
Tournon	258	213			
TOTAUX	25 744	39 109	39 877	41 063	41 953

Depuis 2013, le nombre d'abonnés augmente régulièrement en raison des nouveaux raccordements et des nombreux transferts de compétence de communes et de communautés de communes :

- Bourlens, Sainte-Bazeille, Tournon d'Agenais en 2017.
- Buzet, Caumont, Damazan, Miramont de Guyenne, Puch d'Agenais, Sainte Marthe, Xaintrailles en 2018.
- Aiguillon, Ambrus, Barbaste, Clairac, Laparade, Lavardac, le Mas d'Agenais, Mongaillard, Monpouillan, Nérac, Pompiey, Trentels, Vianne et 11 communes de la communauté de communes du Fumélois en 2019.
- Castelmoron sur Lot en 2020,
- Roquecor, Saint-Amans du Pech, Valeilles en 2021.



Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte (D201.0) : **96 790**.

Il est important de noter que si le réseau d'assainissement collectif s'étend, tous les abonnés techniquement raccordables doivent se raccorder dans les deux ans (conformément à l'article L1331-1 du Code de la Santé Publique).

Nombre d'abonnés Assainissement collectif

Brame			Nord du Lot			Albret			Sud du Lot			Lot Amont		
2021		2022	2021		2022	2021		2022	2021		2022	2021		2022
Agnac	8	8	Birac sur Trec	145	151	Andiran	50	54	Aiguillon	1660	1647	Blanquefort sur Briolance	71	75
Allemans du Dropt	235	242	Cancon	484	489	Barbaste	592	590	Bazens	46	45	Bourlens	38	40
Cahuzac	51	49	Casseneuil	826	847	Bruch	133	134	Beauville	169	170	Condezaygues	273	275
Castillonès	606	622	Castelmorin sur Lot	590	607	Calignac	80	73	Bourran	46	48	Cuzorn	100	103
La Sauvetat du Dropt	165	163	Castelnaud de G	129	130	Espiens	22	23	Clermont Dessous	65	77	Dausse	151	152
Lauzun	240	238	Clairac	872	883	Feugarolles	128	153	Cours	17	17	Fumel	2144	2162
Lavergne	26	26	Fauguerolles	20	21	Francescas	195	200	La Croix Blanche	109	113	Lacapelle Biron	114	116
Miramont de Guyenne	1652	1655	Fauillet	99	101	Le Frechou	30	31	Dolmayrac	25	26	Monsempron Libos	828	837
Montauriol	38	38	Fongrave	66	67	Lamontjoie	131	136	Dondas	30	30	Montayral	842	852
Montaut	34	37	Gavaudun	23	23	Lannes - Villeneuve	75	77	Engayrac	19	19	Penne d'Agenais	704	678
Rives	2	2	Gontaud de N	311	324	Lavardac	1055	1065	Fréjumont	29	30	Roquecor	114	108
Seyches	326	329	Lacaussade	36	36	Mézin	707	720	Frespech	34	35	St Amans du Pech	36	35
St Colomb de Lauzun	100	102	Laparade	72	77	Moncaut	57	62	Galapian	75	78	St Front sur Lémance - bou	104	109
St Pardoux Isaac	510	517	La Sauvetat sur Lède	142	155	Moncrabeau	147	149	Granges sur Lot	210	212	St Front - Bonaguil		
Villeréal	655	672	Le Lédât	121	119	Montgaillard	36	36	Hautefage la Tour	127	128	St Georges	33	36
TOTAL	4648	4700	Longueville	41	42	Montagnac sur A	74	80	Lacépède	48	48	St Sylvestre sur Lot	813	761
			Lougratte	78	76	Montesquieu	51	64	Lafitte sur Lot	150	155	St Vite	414	424
			Monbahus	120	119	Nérac	3294	3332	Lagarigue	38	39	Sauveterre la Lémance	174	179
			Monclar	264	276	Le Nomdieu	37	41	Laroque Timbaut	508	516	Tournon	201	198
			Monflanquin	622	653	Pompiey	26	26	Laugnac	109	112	Valeilles	36	31
			Monségur	45	44	Poudenas	83	83	Lusignan Petit	35	35	TOTAL	7190	7171
			Montagnac sur lède	31	33	Réaup Lisse	94	98	Montpezat	69	74			
			Montignac de L	24	26	Saint Vincent de L.	4	4	Port Sainte Marie	522	521			
			Paulhiac	14	15	Saumont	32	34	Saint Laurent	158	159			
			Pinel Hauterive	38	40	Sos	244	249	Prayssas	191	195			
			Puymiclan	82	83	Thouars	56	57	Puymirol	276	279			
			St Aubin	53	53	St Aubin	386	401	Saint Antoine de Ficalba	185	193			
			St Barthelemy d'Agenais	172	168	Xaintrailles	98	102	Saint Maurin	103	108			
			St Etienne de Fougères	83	82	TOTAL	7 917	8 074	Saint Salvy	10	10			
			St Eutrope de Born	45	49				Saint Sardos	34	34			
			St Maurice de Lestapel	8	17				La Sauvetat de Savères	102	106			
			St Pastour	76	73				Tayrac	39	39			
			Ste Livrade sur Lot	2 090	2 143				Le Temple sur Lot	157	166			
			Salles	22	24				Total	5 395	5 464			
			Savignac sur Leyze	38	39									
			Ségalas	17	18									
			Tombeboeuf	136	144									
			Tourtres	6	6									
			Trentels	169	187									
			Verteuil d'Agenais	113	115									
			Villebramar	22	67									
			TOTAL	8 345	8 622									

1.2.2. Les autorisations de déversement d'effluents non domestiques

Le nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0), accompagnées pour certaines de conventions spéciales de déversement, est de **22**, à savoir :

Territoire	Entreprise	Système d'assainissement	Assorti d'une convention spéciale de déversement
NDL	Groupe UPF Coufidou / Coufidou Séchage	Sainte Livrade	oui
AL	Camping St Louis	Lamontjoie	non
NDL	Photo Veysset	Monflanquin	non
LA	Camping Capfun _ Domaine d'Ullule	Tournon	oui
SDL	Troubadour	Clermont Dessous bourg	non
NDL	Laverie automatique	Casseneuil	non
LA	Pressing de la Source centre commercial Leclerc	Condezaygues	non
LA	Pressing de la Source rue du Lot	Condezaygues	non
BR	Valorizon - ancienne plateforme d'enfouissement des déchets	Miramont de G	non
LA	Les Fleurons	Croquelardit	oui
LA	Fromagerie de la Lémance	Condezaygues	oui
LA	Leclerc	Condezaygues	oui
LA	Roucadil	Condezaygues	oui
LA	maison funéraire	Condezaygues	non
NDM	Caves du Marmandais	Marmande	oui
NDM	SARL Capitou	Marmande	non
LA	Mc Donald's	Condezaygues	non
PDL	SFAM	Laugas	non
PDL	Funecap SCA	ZAE1	non
PDL	Pierre et Vacances	Clarens	oui
PDL	Casteldélices	Laugas	non
PDL	KNAUF	Clarens	oui

D'autres autorisations sont en cours de signature, de mise à jour, ou sont à mettre en place :

- Pereira SARL (Montayral – Lot Amont)
- Centre Hospitalier (Fumel – Lot Amont)

1.2.3. Taux de réclamation

Le taux de réclamation est le nombre de réclamations écrites rapporté au nombre d'abonnés, divisé par 1000. Sont prises en compte les réclamations écrites relatives à des écarts ou des non conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au prix du service.

En 2022, il y a eu **45** réclamations écrites, soit un taux de réclamations de **1,05 pour 1000 abonnés**.

1.2.4. Volumes facturés

Les volumes facturés sont présentés par commune en page suivante. A noter que les effluents des abonnés de certaines communes sont traités par la station d'épuration de la commune voisine (Brame : Rives et Saint-Pardoux-Isaac, Nord de Marmande : Beupuy et Virazeil, Sud du Lot : Port Sainte Marie, Fumélois : Fumel, Monsempron-Libos, Montayral et Saint-Vite).

Assainissement collectif - volumes facturés

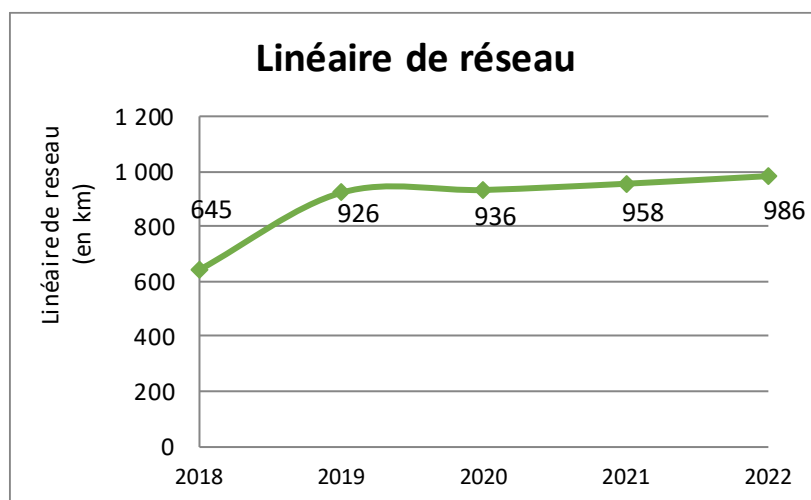
Brame			Nord du Lot			Albret			Sud du Lot		
	2 021	2 022	2 021	2 022		2 021	2 022		2 021	2 022	
Agnac	nc	-	Birac sur Trec	11 119	11 433	Andiran	3 186	3 649	Aiguillon	151 315	
Allemans du Dropt	16 872	17 806	Cancon	36 919	37 326	Barbaste	51 094	49 394	Bazens	2 926	
Cahuzac	4 035	2 430	Casseneuil	56 962	62 201	Bruch	10 294	9 963	Beauville	8 475	
Castillonnès	57 304	50 978	Castelmoron sur Lot	63 187	70 864	Calignac	6 181	5 708	Bourran	3 121	
La Sauvetat du Dropt	11 308	9 796	Castelnaud de G	7 675	8 117	Espiens	1 315	1 308	Clermont Dessous	5 190	
Lauzun	13 189	13 914	Clairac	76 620	67 994	Feugarolles	12 947	11 402	Cours	969	
Lavergne	1 612	1 421	Fauguerolles	1 800	1 834	Francescas	24 148	18 904	La Croix Blanche	8 468	
Miramont de Guyenne	213 809	111 331	Fauillet	10 568	12 450	Le Frechou	1 884	1 972	Dolmayrac	1 705	
Montauriol	1 623	1 418	Fongrave	4 135	4 022	Lamontjoie	16 448	14 364	Dondas	1 658	
Montaut	1 701	1 919	Gavaudun	973	1 134	Lannes - Villeneuve	4 280	4 270	Engayrac	920	
Rives	1 341	1 296	Gontaud de N	22 831	23 453	Lavardac	86 151	81 577	Frégimont	2 203	
Seyches	20 925	24 195	Lacaussade	2 473	2 203	Mézin	56 722	53 552	Frespech	2 210	
St Colomb de Lauzun	7 589	6 763	Laparade	3 735	3 700	Moncaut	4 199	4 906	Galapian	4 687	
St Pardoux Isaac	33 266	35 313	La Sauvetat sur Lède	12 141	15 103	Moncrabeau	8 001	7 841	Granges sur Lot	15 531	
Villereal	46 358	50 682	Le Lédat	9 460	9 948	Montagnac sur A	5 273	4 707	Hautefage la Tour	8 746	
TOTAL	430 932	329 262	Longueville	2 808	2 582	Montesquieu	6 850	5 937	Lacépède	3 382	
			Lougratte	5 758	8 757	Montgaillard	2 155	2 022	Lafitte sur Lot	8 569	
			Monbahus	8 029	8 563	Nérac	259 890	260 663	Lagarrigue	3 652	
			Monclar	18 298	21 823	Le Nomdieu	2 208	2 577	Laroque Timbaut	39 079	
			Monflanquin	68 247	65 454	Pompiey	2 090	1 804	Laugnac	8 132	
			Monségur	3 033	3 208	Poudenas	4 366	3 987	Lusignan Petit	2 893	
			Montagnac sur Lède	2 375	1 997	Réaup Lisse	6 709	7 310	Montpezat	4 394	
			Montignac de L	1 505	1 639	Saint Vincent de L	98	117	Port Sainte Marie	38 363	
			Paulhiac	1 216	1 267	Saumont	3 338	3 128	Prayssas	12 894	
			Pinel Hauterive	2 531	2 860	Sos	16 092	15 661	Puymirol	28 504	
			Puymiclan	5 285	5 452	Thouars	3 905	3 789	Saint Antoine de Ficalba	14 047	
			St Aubin	4 302	4 894	Vianne	19 228	20 038	Saint Laurent	12 214	
			St Barthelemy d'Agenais	9 934	10 718	Xaintrailles	5 984	6 135	Saint Maurin	6 289	
			St Etienne de Fougères	5 195	4 645	TOTAL	625 036	606 685	Saint Salvy	393	
			St Eutrope de Born	3 609	3 799				Saint Sardos	2 447	
			St Maurice de Lestapel	496	1 219				La Sauvetat de Savères	6 512	
			St Pastour	3 329	3 170				Tayrac	3 222	
			Ste Livrade sur Lot	168 242	161 128				Le Temple sur Lot	19 570	
			Salles	1 841	1 600				Total	432 680	
			Savignac sur Leyze	2 560	2 829						
			Ségalas	1 119	1 662						
			Tombeboeuf	9 863	10 623						
			Tourtres	170	271						
			Trentels	5 918	17 067						
			Verteuil d'Agenais	10 026	11 138						
			Villebramar	nc	-						
			TOTAL	666 287	690 147						

1.3 Le réseau

1.3.1. Linéaire de réseau

Le linéaire total de réseau d'assainissement sur le Syndicat est présenté ci-après. La majeure partie des réseaux est de type séparatif.

Linéaire de réseau en m	2018	2019	2020	2021	2022
Albret	59 761	138 221	138 278	149 936	151 526
Brame	100 336	100 740	100 740	101 831	101 490
Fumelois		130 215			
Garonne			28 000	28 960	28 700
Lot Amont			175 364	178 779	191 165
Mas d'Agenais		12 123			
Nord du Lot	178 809	200 517	210 260	210 773	218 044
Nord de Marmande	78 049	72 756	72 756	74 925	75 379
Penne Saint Sylvestre	38 001	38 757			
Porte des Landes	62 707	73 939	73 090	78 140	82 056
Sud du Lot	106 356	137 071	137 071	134 925	137 751
Sud de Marmande	13 500	15 500			
Tournon	7 702	6 181			
TOTAUX	645 221	926 020	935 559	958 269	986 111



Le linéaire du réseau est présenté par commune en page suivante.

L'augmentation du linéaire de réseau depuis 2015 s'explique par l'assainissement de nouveaux bourgs (Saint-Pardoux-du-Breuil, Saint-Maurice-de-Lestapel, Fourtic, commune de Clermont-Dessous, Soumensac, Villebramar, Saint Pierre de Buzet), par la réalisation d'extensions de réseau mais également par l'intégration de réseau suite au transfert de la compétence assainissement de communes assainies.

Linéaire du réseau Assainissement - en mètres									
Brame		Nord du Lot		Albret		Sud du Lot		Lot Amont	
Agnac	182	Birac sur Trec	4 190	Andiran	2 200	Aiguillon	28 304	Blanquefort sur Briolance	4 106
Allemans du Dropt	5 419	Cancon	13 551	Barbaste	16 600	Bazens Boussac	2 311	Bourliens	1 438
Cahuzac	1 538	Casseneuil	17 615	Bruch	2 900	Bazens bourg		Condezaygues	9 329
Castillonès	16 349	Castelmoron	10 502	Calignac Bourg	2 400	Beauville	3 688	Cuzorn	4 890
La Sauvetat du Dropt	3 398	Castelnaud de G	3 893	Calignac Caudan		Bourran	2 297	Dausse	5 710
Lauzun	4 977	Clairac	14 652	Espiens	600	Clermont Dessous bourg	6 740	Fumel	41 884
Lavergne	949	Fauguerolles	372	Feugarolles	4 300	Clermont Dessous Lapouleille		Lacapelle Biron	2 980
Miramont de Guyenne	31 964	Fauillet	5 814	Francescas	5 400	Clermont Dessous Fourtic		Monsempron Libos	15 390
Montauriol	1 500	Fongrave	2 462	Le Frechou	700	Cours	494	Montayral	29 099
Montaut	1 363	Gavaudun	929	Lamontjoie	5 000	La Croix Blanche	2 778	Penne d'Agenais	19 194
Rives	498	Gontaud de N	5 930	Lannes	3 400	Dolmayrac	634	Roquecor	2 122
Seyches	6 809	Lacaussade	1 056	Villeneuve de M		Dondas	1 322	St Amans du Pech	882
St Colomb de Lauzun	2 994	Laparade	1 650	Lavardac	18 300	Engayrac	501	St Front sur Lémance	4 204
St Pardoux Isaac	12 118	Le Lédât	2 583	Mézin	11 600	Frégimont	797	St Georges	1 794
Villereal	11 432	Longueville	1 983	Moncaut	1 700	Frespech	1 813	St Sylvestre sur Lot	14 144
TOTAL	101 490	Lougratte	3 214	Moncrabeau	3 400	Galapian	2 134	St Vite	21 142
		Monbahus	4 685	Montgaillard	800	Granges sur Lot	5 577	Sauveterre la Lémance	6 762
		Monclar	7 530	Montagnac sur A	1 300	Hautefage la Tour	2 315	Tournon	5 376
Nord de Marmande		Monflanquin	13 655	Montesquieu	2 300	Lacépède	1 713	Valeilles	719
Auriac sur Dropt	1 171	Monségur	1 559	Nérac	43 326	Lafitte sur Lot	3 296	TOTAL	191 165
Beaupuy	11 069	Montagnac	897	Le Nomdieu	900	Lagarigue	1 625		
Castelnaud sur Gupie	5 681	Montignac de Lauzun	890	Pompiey	500	Laroque Timbaut	12 021		
Duras	12 712	Paulhiac	686	Poudenas	1 900	Laugnac	2 854	Porte des Landes	
Escassefort	2 428	Pinel Hauterive	1 472	Réaup Lisse	4 900	Lusignan Petit	873	Ambrus	300
Lagupie	1 519	Puymiclan	3 287	St Vincent de L	100	Montpezat d'Agenais	2 464	Buzet sur Baise	8000
Levignac de Guyenne	3 645	St Aubin	2 357	Saumont	700	Port Sainte Marie	12 443	Casteljaloux	48775
Loubès Bernac	1 643	St Barthélémy	4 718	Sos	4 200	Prayssas	4 956	Damazan	15488
Monteton	2 288	St Etienne de F	1 499	Thouars	1 700	Puymirol	5 961	Leyritz Moncassin	1300
Ste Bazeille	16 750	St Eutrope	1 617	Vianne	6 800	Saint Antoine de Ficalba	4 998	Pindères	3300
St Martin Petit	168	St Maurice de L	1 233	Xaintraillies	3 600	St Laurent	3 718	Puch d'Agenais	2793
St Pardoux du Breuil	4 498	St Pastour	1 590	TOTAL	151 526	Saint Maurin	2 067	Saint Pierre de Buzet	1300
St Sermin de Duras	2 437	Ste Livrade	54 107			Saint Salvy	633	Saumejan	800
Soumensac	nc	Salles	1 229			Saint Sardos	1 772	TOTAL	82 056
Villeneuve de Duras	1 845	la Sauvetat sur Lède	4 329			La Sauvetat de Savères	3 586		
Virazeil	7 525	Savignac sur Leyze	1 415			Tayrac	1 387	Garonne	
TOTAL	75 379	Ségalas	548			Le Temple sur Lot	9 679	Calonges	1100
		Tombeboeuf	5 532			Total	137 751	Caumont sur Garonne	4300
		Tourtres	436					Fourques sur Garonne	8600
		Trentels	3 974					Mas d'Agenais	10600
		Verteuil	3 915					Monheurt	1300
		Villebramar	4 488					Montpouillan	1700
		TOTAL	218 044					Sainte Marthe	1100
								TOTAL	28 700

1.3.2. Taux de desserte

Le taux de desserte représente les habitants desservis par le réseau d'assainissement, compris dans la zone collective de la carte de zonage établie par chaque commune.

Il reste des bourgs à assainir sur le territoire de Lot-Amont 47 (Cazideroque) et sur le territoire de Porte des Landes (Saint Léger).

Le taux de desserte moyen par les réseaux de collecte des eaux usées (P201.1) est de **83 %**.

1.3.3. Connaissance et gestion des réseaux

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B) permet d'évaluer la connaissance du réseau et la mise en œuvre de renouvellement de celui-ci. Il est de **52,23 sur 120**. Il est calculé en pondérant l'indice de chaque territoire par le linéaire de réseau des territoires.

Selon les territoires, il peut manquer des éléments différents : date de pose de l'ensemble des tronçons, altimétrie des canalisations, ainsi que la mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation des réseaux, et d'un programme de travaux de réhabilitation et de renouvellement (comprenant un estimatif chiffré sur au moins 3 ans).

1.3.4. Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

En 2022, il y a eu **aucun** débordement dans les locaux des usagers. Le taux de débordement est de 0 pour 1 000 habitants.

1.3.5. Nombre de points de réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage (P252.)

Points nécessitant des interventions fréquentes	Taux /100km	Linéaire en km	Nombre
Albret	0,00	151,5	0
Brame	10,84	101,5	11
Garonne	128,92	28,7	37
Lot Amont	8,37	191,2	16
Nord du Lot	7,80	218,0	17
		75,4	
Nord de Marmande	0,00		0
Porte des Landes	69,46	82,1	57
Sud du Lot	13,79	137,8	19
Indice pondéré par les linéaires			15,92

Remarque : il semble que le nombre de points noirs ne soit pas évalué selon la réglementation (point du réseau nécessitant une intervention au minimum 2 fois par an).

1.3.6. Curage des réseaux

Selon les contrats de délégation, les exploitants doivent réaliser un curage préventif de la totalité du réseau avec une périodicité de 6 ans. De plus, d'autres curages sont réalisés avant la réalisation de passages caméra et de chemisage des réseaux.

Linéaire de réseau curé préventif en m	2018	2019	2020	2021	2022
Albret	7 215	8 440	0	11 607	5 592
Brame	9 510	10 328	9 184	3 670	11 139
Fumelois		0			
Garonne			8 070	1 940	1 940
Lot Amont			5 970	17 972	14 728
Mas d'Agenais		0			
Nord du Lot	24 631	29 423	34 945	5 618	17 592
Nord de Marmande	11 514	6 533	6 170	9 330	1 209
Penne St Sylvestre	7 490	14 635			
Porte des Landes	7 325	4 517	1 561	4 543	2 400
Sud du Lot	22 193	27 183	2 600	7 371	17 019
Sud de Marmande	0	0			
Tournon	1 478	650			
TOTAUX	91 356	101 709	68 500	62 051	71 619
Linéaire de réseau	658 614	926 020	935 559	935 559	986 111
Taux de curage	13,87%	10,98%	7,32%	6,63%	7,26%

Des désobstructions ont lieu sur les réseaux :

Nombre de curages ponctuels	2018	2019	2020	2021	2022
Albret	12	62	50	54	98
Brame	9	37	59	40	29
Fumelois		34			
Garonne			9	7	9
Lot Amont			55	74	70
Mas d'Agenais		0			
Nord du Lot	24	35	94	41	42
Nord de Marmande	14	10	27	13	22
Penne St Sylvestre	51	46			
Porte des Landes	30	25	27	26	28
Sud du Lot	11	28	0	14	44
Sud de Marmande	0	4			
Tournon	22	1			
Total	173	282	321	269	342

1.3.7. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte (P255.3)

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées est donné par territoire.

Le taux global est de **60 sur 100**. Les points de rejets potentiels sont identifiés sur plans, mais l'absence d'enquêtes de terrain et des mesures de débit et de pollution sur ces points ne permet pas d'évaluer la pollution déversée par les réseaux au milieu récepteur.

Par temps sec et par temps de pluie, il peut y avoir des surverses dans le milieu naturel, par des déversoirs d'orage.

Les données sur leur fonctionnement sont souvent inconnues, car ils ne sont pas équipés d'appareils de mesure de débits. Les charges rejetées ne peuvent donc pas être estimées.

Seuls les déversoirs d'orage dont la charge théorique raccordée en amont est supérieure à 200 EH doivent être équipés d'appareils de mesure de débit depuis 2015. Le Syndicat en a équipé deux sur le territoire du Fumémois.

1.3.8. Diagnostics des réseaux d'assainissement

Afin de connaître l'état des réseaux d'assainissement, et de trouver l'origine des dysfonctionnements, le Syndicat fait réaliser chaque année des diagnostics des réseaux d'assainissement. Ces diagnostics durent plusieurs mois. En effet, il faut attendre les périodes défavorables pour observer les situations critiques : nappe haute et pluie. Ces eaux claires sont susceptibles d'être drainées par le réseau d'assainissement, et de créer des dysfonctionnements sur les réseaux et les stations.

Ces diagnostics ont pour but d'établir un programme de travaux de réhabilitation, en domaine privé ou public, afin de corriger ces dysfonctionnements.

En 2020 se sont déroulés les diagnostics des réseaux de : Casseneuil, Saint Aubin, Virazeil, Beaupuy, Lafitte sur Lot, Puch d'Agenais et Sainte Marthe.

En 2020, des études ont été lancées sur les réseaux des communes de Lavardac, Villeneuve de Mézin, Cancon, Clairac, Duras, Escassefort, Saint-Antoine de Ficalba et Montpouillan.

En 2023, les études se sont poursuivies sur les bourgs des communes suivantes :

Barbaste, Nérac, Buzet-sur-Baise, Temple-sur-Lot, Verteuil d'Agenais, Puymiclan, Monteton, Saint-Martin-Petit, Seyches, Villereal, Saint-Pardoux-Isaac, Saint-Front-sur-Lémance, Lacapelle-Biron.

De plus, des inspections télévisuelles et des tests à la fumée peuvent être réalisés au besoin. Le Syndicat fait appel à un prestataire ou à l'exploitant.

1.3.9. Réhabilitation des réseaux

Suite aux diagnostics des réseaux d'assainissement, des travaux de réhabilitation des réseaux sont réalisés sur les réseaux qui le nécessitent.

Sur le territoire du syndicat, des réseaux ont été mis en conformité suite aux diagnostics des réseaux, notamment sur les communes de Monflanquin, Penne d'Agenais, Fumel, Monsempron-Libos, Tournon d'Agenais.

D'importants travaux sont en cours sur les communes de Casteljalous, Penne d'Agenais, Fumel.

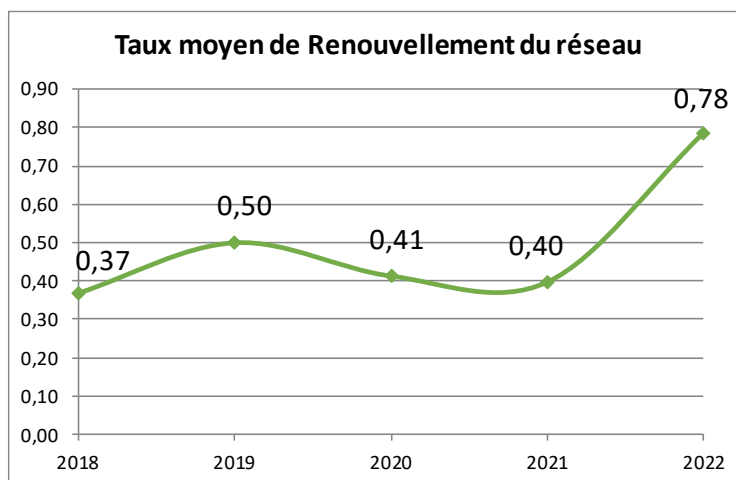
Des travaux sont notamment à prévoir suite aux diagnostics sur les réseaux des bourgs notamment de Casseneuil, Condezaygues, Fumel, Miramont-de-Guyenne, Monsempron-Libos, Montayral, Saint-Vite, Sainte-Bazille, Sainte-Livrade sur Lot.

1.3.10. Renouvellement des réseaux

Le linéaire renouvelé par territoire est présenté ci-dessous :

Linéaire de réseau renouvelé en m	2021	2022
Albret	0	99
Brame	688	0
Garonne	1 705	0
Lot Amont	2 550	772
Nord du Lot	20	247
Nord de Marmande	0	46
Porte des Landes	3 435	1 252
Sud du Lot	485	250
TOTAUX	8 883	2 666

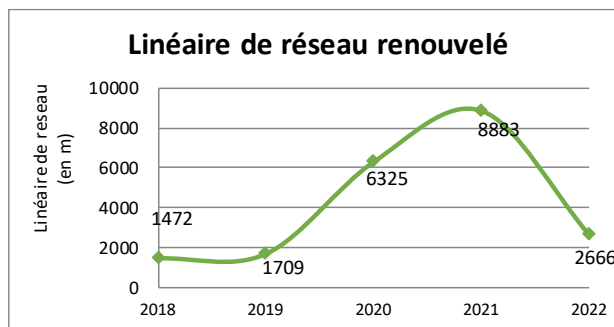
Le taux de renouvellement de réseau d'assainissement est un indicateur réglementaire, calculé par le rapport de la somme des linéaires réhabilités / renouvelés depuis les 5 dernières années, sur le linéaire de l'année.



Le taux de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (P253.2) de chaque territoire, pondéré par le linéaire, est de : **0,78 %**

Le taux n'est pas élevé, car les réseaux d'assainissement sont peu âgés, et donc les remplacements ou chemisages ne se font que lorsque cela s'avère nécessaire.

Le Syndicat n'a pas mis en place de plan de renouvellement de réseaux s'étalant sur plusieurs années, mais réalise des travaux de réhabilitation suite aux études diagnostic. Les méthodes utilisées en réhabilitation peuvent être du chemisage ou de la tranchée ouverte. En 2022, le linéaire renouvelé est en baisse : **2 666 m**.



1.3.11. Conformité de la collecte (P203.3)

L'indice de conformité des effluents aux prescriptions définies au regard de l'application de la directive ERU (P203.3) est donné par la Direction Départementale des Territoires (DDT) pour chaque service comportant au moins un système d'assainissement qui collecte plus de 2000 EH.

Conformité de la collecte P203.3	Charge kg DBO ₅	Conformité en %
Aiguillon	114	100
Barbaste bourg	138	100
Casseneuil	180	100
Casteljaloux Laugas	300	0
Casteljaloux Clarens	270	100
Clairac	540	0
Condezaygues	900	0
Lavardac	162	100
Miramont la Philippe	540	0
Nérac bourg	450	100
Penne Croquelardit	240	100
Ste Livrade	600	100
St Laurent	138	100
Conformité		50%

Les systèmes de Miramont et de Casteljaloux-Laugas sont non conformes pour manque de transmission de données d'autosurveillance du point de rejet au milieu naturel.

L'indice est pondéré par la charge brute de pollution organique reçue par chaque station.

1.4 Les ouvrages de traitement des eaux usées

En 2022, le syndicat gère **183 stations** de traitement des eaux usées.

Type de stations	filtres plantés de roseaux	boîtes activées	bio filtration	lit bactérien	lagunes	disques biologiques	infiltration percolation	cultures fixées	décanteur digesteur	Nombre total de stations
Albret	22	6	0	3	0	1	3	2	1	38
Brame	6	6			1					13
Garonne	3	3			2					8
Lot Amont	11	6		1						18
Nord du Lot	29	5	5	2	2	1				44
Nord de Marmande	6	3	2		2		1			14
Porte des Landes	4	6					2	1		13
Sud du Lot	19	12	1	1			2			35
TOTAL	100	47	8	7	7	2	8	3	1	183

1.4.1. Intégration suite aux transferts de compétence

En 2018, les communes de Buzet-sur-Baïse, Caumont sur Garonne, Damazan, Miramont-de-Guyenne, Puch- d'Agenais, Sainte Marthe, Xaintrailles, ont transféré leur compétence assainissement collectif au Syndicat.

En 2019, les communes suivantes ont transféré leur compétence assainissement :
Nérac, Montpouillan, Ambrus, Laparade, Lavardac, Clairac, Barbaste, Aiguillon, Montgaillard, Pompiey, Vianne, le Mas d'Agenais, et les dernières communes de la communauté de communes du Fumélois : Blanquefort-sur-Briolance, Condezaygues, Fumel, Monsempron-Libos, Saint-Vite, Montayral, Cuzorn, Lacapelle-Biron, Saint-Front-sur-Lémance, Saint Georges, Sauveterre la Lémance et Trentels.

En 2020, la commune de Castelmoron-sur-Lot a transféré sa compétence assainissement.

En 2021, les communes de Roquecor, Saint-Amans-du-Pech et Valeilles ont transféré leur compétence assainissement au syndicat EAU47.

Il n'y a pas de transfert de compétence assainissement en 2022.

1.4.2. Création d'ouvrages

En 2018, le bourg de Saint Maurice-de-Lestapel a été assaini.

En 2019, les travaux d'assainissement sur les communes de Soumensac et Clermont-Dessous (hameau de Fourtic) ont permis d'assainir les bourgs.

En 2020 le hameau de Meneaux sur la commune de Feugarolles a été assaini.

En 2021, le bourg de Villebramar a été assaini.

En 2022, le réseau et la station de Saint-Pierre-de-Buzet ont été créés.

Il est également prévu de réaliser l'assainissement du bourg de Saint-Léger.

1.4.3. Réhabilitation d'ouvrages

En 2018, la station de Lougratte a été renouvelée, ainsi que celles de Loubès-Bernac, Mézin, Villeneuve-de-Duras et Saint-Maurin. Un ouvrage dégraisseur-dessableur a également été construit sur la station de Castillonnes.

En 2019, les travaux de réhabilitation des stations de Monbahus et Monclar ont démarré.

Ces stations ont été mises en service en 2020. De même que les stations des hameaux des lotissements « Pré du bourg » à Agnac et « Belloc » à Casteljalous ont été renouvelées en 2020. Un lit de roseaux supplémentaire a été ajouté à la filière boue de la station de Mézin.

Enfin, une nouvelle station a été mise en service à la ZAE2 de Damazan.

En 2021, les stations de Prayssas, Bourlens et Casteljalous-Clarens ont été renouvelées et mises en service.

En 2022, les stations de Penne d'Agenais – Croquelardit, Sauméjan et Fourques sur Garonne ont été renouvelées.

La filière boues de la station de Laugas (Casteljalous) fera également l'objet d'un renouvellement, ainsi que les prétraitements et la filière boues de la station de Sainte-Livrade.

1.5 Les volumes

1.5.1. Volumes traités

Les volumes traités par les stations d'épuration sont présentés dans le tableau général suivant :

Volumes annuels traités en m ³	2018	2019	2020	2021	2022
Albret	261 523	663 297	612 310	637 927	475 170
Brame	681 268	582 027	642 627	616 713	575 368
Fumélois		580 426			
Garonne			102 737	114 139	90 127
Lot Amont			1 139 765	1 353 058	1 074 919
Mas d'Agenais		54 988			
Nord du Lot	939 789	951 929	1 113 037	1 167 221	973 297
Nord de Marmande	253 104	283 107	274 634	222 516	177 892
Penne St Sylvestre	223 799	184 275			
Porte des Landes	525 366	484 388	680 491	683 101	506 344
Sud du Lot	387 300	518 460	178 788	517 861	417 372
Sud de Marmande	41 664	40 665			
Tournon	51 111	64 605			
TOTAL	3364924	4408167	4744389	5312536	4 290 489

*Remarque : sur les territoires de la Brame, du Lot Amont, du Nord de Marmande, du Nord du Lot et du Sud du Lot : les volumes traités par les petites stations n'ont pas été communiqués.

1.5.2. Taux de charge hydraulique

	Nombre de stations	Capacité de traitement (en EH)	Volume Admissible (en m ³)	Volume Annuel traité (en m ³)	%
Albret	38	21 405	1 171 924	475 170	40,5%
Brame	13	15 690	859 028	575 368	67,0%
Garonne	8	3 452	203 709	90 127	44,2%
Lot Amont	18	22 495	1 231 601	1 074 919	87,3%
Nord du Lot	44	29 110	1 593 773	973 297	61,1%
Nord de Marmande	14	6 810	372 848	177 892	47,7%
Porte des Landes	13	15 000	821 250	506 344	61,7%
Sud du Lot	35	17 940	982 215	417 372	42,5%
TOTAUX	183	131 902	7 236 347	4 290 489	56%

Certaines stations d'épuration sont en surcharge hydraulique, d'après les données issues des compteurs en entrée de station, ou des bilans ponctuels réalisés en autosurveillance.

Des recherches d'entrées d'eau parasites météoriques ou de nappe sont réalisées, afin de les identifier et de limiter ces volumes d'eaux claires dans les réseaux et ouvrages.

Les volumes traités par les stations d'épuration sont présentés dans le tableau général suivant.

Volumes traités par les stations d'épuration

Brème		Nord du Lot				Albrét				Sud du Lot				Lot Amont		
2 021		2 022		2 021		2 022		2 021		2 022		2 021		2 022		
Agnac	nc	nc	Birac sur Trec	26 699	29 111	Andiran	4 015	nc	Aiguillon	196 407	113 957	Blanquefort sur B. bourg	3 045	2 138		
Allemans du Dropt	21 389	18 620	Cancon	109 499	75 050	Barbaste - Bourg	70 678	nc	Bazens - Boussac	nc	nc	Blanquefort sur B. la sau	3 180	4 000		
Cahuzac	nc	2 248	Casseneuil	123 397	94 925	Barbaste - Le Béas	4 198	nc	Bazens bourg	nc	nc	Bourlens	2 133	4 310		
Castillonès	111 145	90 163	Castelmoron sur Lot	44 348	20 075	Bruch	10 950	18 250	Beauville	23 000	22 827	Condezaygues	804 408	652 789		
La Sauvetat du Dropt	27 037	29 912	Castelnaud de G	nc	nc	Calignac - Bourg	4 745	nc	Bourran	4 819	7 722	Cuzorn bourg	15 524	10 540		
Lauzun	13 551	9 107	Clairac	75 956	63 479	Calignac - Caudan	730	nc	Clermont Dessous	4 016	3 332	Cuzorn la Jasque Tesquet	4 032	2 681		
Lavergne	nc	1 703	Fauguerolles	nc	nc	Espiens	1 643	nc	Clermont Dessous - Lapou	3 480	2 201	Dausse	65 161	32 437		
Miramont de Guyenne	262 492	252 057	Fauillet	nc	5 047	Feugarolles	NC	12 410	Clermont Dessous - Fourti	1 119	9 106	Lacapelle Biron	13 035	12 437		
Montauriol	13 681	9 390	Fongrave	9 617	5 703	Feugarolles - Meneaux	NC	4 015	Cours	nc	nc	Penne - Croquelardit	232 688	244 339		
Montaut	nc	1 101	Gavaudun	8 133	4 168	Francescas	22 265	20 805	La Croix Blanche	nc	nc	Roquecor	nc	nc		
Seyches	33 360	24 934	Gontaud de N	69 283	51 500	le Frechou	1 460	nc	Dolmayrac	nc	nc	St Amans du Pech	nc	nc		
St Colomb de Lauzun	8 904	11 535	Lacaussade N	nc	nc	Lamontjoie	18 305	nc	Dondas	nc	nc	Sauveterre la Lémance	104 130	55 877		
Villereal	125 154	124 598	Lacaussade S	nc	nc	Lannes - Villeneuve de M.	3 650	1 825	Engayrac	nc	nc	St Front sur L. Bonaguil	nc	nc		
TOTAL	616 713	575 368	Laparade	nc	2 957	Lavardac	82 698	nc	Frégimont	nc	nc	St Front sur L. bourg	16 371	12 903		
Nord de Marmande			Le Lédat	19 686	10 120	Mézin	62 780	71 905	Frespech	nc	nc	St Georges bourg	25 012	1 937		
2 021			Longueville	15 311	10 038	Moncaut	4 015	nc	Galapian	nc	nc	St Georges Barthes	2 410	2 410		
2 022			Lougratte	13 408	10 909	Moncrabeau	22 265	9 865	Granges sur Lot	52 255	28 425	Tournon	61909	36121		
Auriac sur Dropt	nc	838	Monbahus	18 512	22 142	Montgaillard	1 825	nc	Hautefage la Tour	nc	nc	Valeilles	nc	nc		
Castelnau sur Gupie	nc	nc	Monclar	22 122	22 177	Montagnac sur A	5 110	nc	Lacépède	nc	nc	TOTAL	1 353 038	1 074 919		
Duras	51 942	39 260	Monflanquin	137 289	166 455	Montesquieu	6 570	nc	Lafitte sur Lot	27 783	14 622	Porte des Landes				
Escassefort	nc	nc	Monségur	nc	1 944	Nérac - Bourg	264 582	278 323	Lagarrigue	7 791	3 928	Ambrus	nc	nc		
Lagupie	9 952	6 997	Montagnac sur Lède	nc	nc	Nérac - Bréchan	1 825	nc	Laroque Timbaut	38 953	37 421	Buzet sur Baïse	26 463	27 949		
Levignac de Guyenne	21 060	13 140	Montignac de L	2 777	1 858	Nérac - Cauderoue	NC	1 095	Laugnac	11 574	9 255	Casteljaloux Clarens	22 645	67 892		
Loubès Bernac	nc	3 164	Paulhiac	nc	1 350	Nérac - Puy Fort Eguille	2 738	nc	Lusignan Petit	nc	nc	Casteljaloux Laugas	538 027	328 773		
Monteton	nc	1 718	Pinel Hauterive	nc	2 887	Nérac - Serbat	NC	1 562	Montpezat d'Agenais	nc	nc	Damazan ZAE 1	25 678	19 904		
Ste Bazeille	120 563	93 600	Puymiclan	11 427	8 938	Nérac - Tauziette	1 460	nc	Prayssas	nc	12 550	Damazan ZAE 2	47 635	45 283		
St Martin Petit	1 003	733	St Aubin	nc	nc	Le Nomdieu	NC	3 285	Puymirol	23 333	22 205	Damazan jstpet	nc	nc		
St Pardoux du Breuil	8 295	9 695	St Barthélémy	10 214	9 417	Pompiey - Mounon	NC	nc	Saint Antoine de Ficalba	16 542	14 187	Leyritz Moncassin	4 930	3 173		
St Sernin de Duras	nc	nc	St Etienne de F	12 522	6 967	Pompiey - Coupard	NC	nc	Saint Laurent / Port Ste Ma	67 738	63 920	Pindères	11 541	6 584		
Soumensac	nc	nc	St Eutrope	nc	nc	Pompiey - Bourg	NC	nc	Saint Maurin	nc	nc	Puch d'Agenais	6 182	6 628		
Villeneuve de Duras	9 701	8 747	St Maurice de Lestapel	nc	nc	Poudenas	NC	nc	Saint Salvy	nc	nc	Saint Pierre de Buzet	nc	158		
TOTAL	222 516	177 892	St Pastour	nc	nc	Réaup-Lisse	NC	5 840	Saint Sardos	3 899	2 904	TOTAL	683 101	506 344		
			Ste Livrade	349 330	276 581	Saumont	5 110	nc	La Sauvetat de Savères	20 700	13 689	Saumejan	nc	nc		
			Salles	3 185	2 671	Sos	13 505	21 900	Tayrac	7 603	6 233	TOTAL				
			La Sauvetat sur Lède	19 462	16 068	Thouars	NC	4 015	Le Temple sur Lot	6 849	28 888	Garonne	2021	2022		
			Savignac sur Leyze	nc	1 675	Vianne	14 600	20 075	Total	517 861	417 372	Calonges	6202	4508		
			Ségalas	1 324	1 525	Xaintraïlles	6 205	nc						Caumont sur Garonne	13864	13191
			Tombeboeuf	63 720	17 130	TOTAL	637 927	475 170						Fourques sur Garonne	25829	18618
			Tourtres	nc	845						Mas d'Agenais	64509	51170			
			Trentels bourg	nc	nc						Monheur	3735	2641			
			Trentels Ladignac	nc	nc						Montpouillan	nc	4500			
			Trentels Lustrac	nc	nc						Sainte Marthe	nc	nc			
			Verteuil	nc	29 585						TOTAL	114139	94628			
			Villebramar	nc	nc											
			TOTAL	1 167 221	973 297											

1.6 La qualité des rejets

1.6.1. Conformité des équipements

La conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies au regard de l'application de la directive ERU (P204.3) est donnée par la DDT. L'indicateur est donné pour chaque service ayant une station d'épuration relevant pour tout ou partie d'une agglomération d'assainissement dont la CBPO¹ est supérieure ou égale à 2000 EH.

Conformité des équipements (P204.3)	Charge DBO ₅	Conformité
Aiguillon	114	100
Barbaste bourg	138	100
Casseneuil	180	100
Casteljaloux Laugas	300	100
Casteljaloux Clarens	270	100
Clairac	540	0
Condezaygues	900	0
Lavardac	162	0
Miramont la Philippe	540	100
Nérac bourg	450	100
Penne Croquelardit	0	100
Ste Livrade	600	100
St Laurent	138	100
Conformité		63%

C : Conforme - NC : Non Conforme

L'indice est calculé en pondérant la conformité par les charges brutes de pollution organique de chaque agglomération d'assainissement.

1.6.2. Autosurveillance

La conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (P254.3) est observée lors des bilans d'autosurveillance. Ceux-ci sont réalisés par l'exploitant.

Certains bilans ont été non conformes sur les stations suivantes :

Brame : Agnac

Garonne : Montpouillan

Lot Amont : Condezaygues, Penne d'agenais-Croquelardit et Saint Front sur Lémance-Bourg

Nord du Lot : Casseneuil, Clairac, Monséguer et Sainte Livrade sur Lot

¹ CBPO : charge brute de pollution organique

Nord de Marmande : Sainte-Bazeille et Villeneuve de Duras

Porte des Landes : Buzet sur Baïse et Casteljaloux-Laugas

Sud du Lot : Montpezat d'agenais

L'indicateur est à calculer pour les stations ayant une capacité supérieure ou égale à 2000 EH :

Conformité à l'acte individuel <small>(P254.3)</small>	Charge du système en EH	Conformité
Aiguillon	3000	100
Barbaste bourg	2300	100
Casseneuil	3000	100
Casteljaloux Laugas	5000	50
Casteljaloux Clarens	4500	100
Clairac	2200	100
Condezaygues	15000	96
Lavardac	2700	100
Miramont la Philippe	9000	100
Nérac bourg	7500	100
Penne Croquelardit	2400	75
Ste Livrade	10000	100
St Laurent	2300	100
Conformité		95%

1.6.3. Conformité de la performance des ouvrages

La conformité de la performance des ouvrages d'épuration au regard de l'application de la directive ERU (P205.3) est donnée par la DDT. L'indicateur est à calculer uniquement pour des stations de capacité supérieure ou égale à 2000 EH :

Conformité Directive ERU <small>(P205.3)</small>	Charge kg DBO ₅	Conformité
Aiguillon	114	100
Barbaste bourg	138	100
Casseneuil	180	100
Casteljaloux Laugas	300	100
Casteljaloux Clarens	270	100
Clairac	540	0
Condezaygues	900	0
Lavardac	162	0
Miramont la Philippe	540	100
Nérac bourg	450	100
Penne Croquelardit	240	100
Ste Livrade	600	0
St Laurent	138	100
Conformité		52%

C : Conforme – NC : Non Conforme

L'indice est calculé en pondérant le taux de chaque station avec la charge annuelle en DBO arrivant sur le périmètre du système d'assainissement.

Certaines données d'autosurveillance des équipements des déversoirs d'orage sont manquantes.

1.6.4. Suivi milieu

L'impact des rejets sur le milieu naturel fait parfois l'objet d'un suivi ponctuel, par exemple suite à la déclaration de rejet ou lors des premières années de fonctionnement d'une nouvelle station.

Des suivis sont notamment en cours sur les cours d'eau récepteurs des stations des communes de : Casteljaloux, Saint-Pardoux du Breuil, Soumensac, Sauveterre la Lémance et Lacapelle-Biron.

1.7 Les boues

1.7.1. Evacuation des boues

La quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.3) est le tonnage de matières sèches (TMS) évacuées dans l'année, issues de la file boues exclusivement, après traitement des boues (obtenu par le produit entre le tonnage des boues et la siccité).

Boues évacuées en TMS	2018	2019	2020	2021	2022
Albret	2,9	110,75	126,24	145,5	75,58
Brame	69,89	73,62	40,23	105,99	50,90
Fumélois		54,24			
Garonne			9,02	0,00	16,25
Lot Amont			54,16	114,20	165,58
Mas d'Agenais		0,00			
Nord du Lot	84,09	228,54	86,48	74,07	176,80
Nord de Marmande	59,00	27,22	10,79	19,66	3,6
Penne St Sylvestre	18,1	18,3			
Porte des Landes	191,8	54,4	146,2	0,0	17,7
Sud du Lot	44,3	41,6	104,1	39,0	59,1
Sud de Marmande	2,8	0,0			
Tournon	0,0	0,0			
Total	473	609	577	498	566

1.7.2. Destination des boues

L'indice P206.3 présente le pourcentage des boues évacuées selon des filières conformes à la réglementation, tels que : compostage, station d'épuration. Cet indice est à **100%**.

Selon les secteurs, les boues peuvent être envoyées vers une autre station d'épuration ou transportées vers une plateforme de compostage. Les exploitants assurent le traitement et l'élimination des boues produites.

2. Caractéristiques financières du service

2.1 Tarification de l'assainissement

Tout comme la facturation de l'eau, la facturation de l'assainissement est composée d'un abonnement au service, de la facturation de l'eau traitée, et des prélèvements obligatoires reversés à des organismes publics.

2.1.1 Modalités de tarification

En application de l'article 13 de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992, une tarification binôme est appliquée à tous les usagers.

Cette tarification binôme comprend :

- une part fixe correspondant à l'abonnement
- une part variable, qui tient compte de la consommation effective des abonnés

Pour la plupart des territoires, les tarifs sont constitués uniquement des parts fixes et parts variables des délégataires.

Les recettes du Syndicat proviennent non plus d'une « part syndicale » appliquée sur la facture de l'abonné, mais d'une Redevance de Mise à Disposition du Patrimoine (RMDP) appliquée au délégataire, assimilable à un loyer. L'un des avantages de cette disposition résulte de l'indépendance du « loyer » vis-à-vis du taux de recouvrement des factures, qui relève de l'efficacité du seul délégataire.

Ce mode de tarification a également été instauré sur les territoires exploités en régie.

Les prélèvements obligatoires :

- La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) de 10% est appliquée sur la tarification de l'assainissement.
- La redevance « Modernisation des réseaux » est appliquée par l'Agence de l'Eau. Le montant est fixé chaque année par l'Agence de l'Eau, et est la même pour toutes les communes assainies en collectif.

2.1.2 Facture d'assainissement type

Le prix de l'assainissement au mètre cube est calculé pour une consommation moyenne annuelle de 120m³ (il est important de remarquer que la moyenne des consommations des abonnés du Syndicat étant plus proche des 90m³, le prix au m³ sera donc plus élevé).

Les tarifs 2022 étaient les suivants :

Tarifs 1er janvier 2022 DSP	Syndicat		Délégataire		Agence de l'eau	Prix 120m ³	Prix au m ³
	Abon- nement	Consom- mation	Abon- nement	Consom- mation	Modernisation des réseaux		
Territoires BR NDL (hors Castelmoron, Laparade, Trentels) NDM (hors Ste Bazeille) SDL (hors Aiguillon)	/	/	52,70	1,6911	0,2500	372,17	3,10
SdL - Aiguillon	/	/	37,61	1,5649	0,2500	322,31	2,69
NdL - Castelmoron	12,24	0,2963	19,76	0,6037	0,2500	222,20	1,85
NdL - Clairac	/	/	48,42	1,4781	0,2500	334,63	2,79
B - Miramont de Guyenne	/	/	51,48	1,5291	0,2500	348,10	2,90
LA - Fumelois	/	/	35,04	1,7381	0,2500	339,52	2,83
LA - Dausse, Penne, St Sylvestre	/	/	46,38	1,5147	0,2500	334,98	2,79
LA - Nord Séoune	/	/	53,28	1,6714	0,2500	370,84	3,09
LA - Tournon	/	/	52,36	1,7045	0,2500	373,19	3,11
NL - Trentels	/	/	45,87	1,5291	0,2500	335,76	2,80

L'évolution des tarifs des délégataires est calculée en fonction de la formule d'actualisation indiquée dans le contrat de délégation.

Tarifs 1er janvier 2022 Régie	Abonnement	Consommation	Agence de l'eau	Prix total en €TTC pour 120m ³	Prix total en € TTC/m ³
			Modernisation des réseaux		
Ambrus	32,00	0,9000	0,2500	222,20	1,85
Albret Monheurt Saumejan	55,00	1,6200	0,2500	367,84	3,07
Barbaste Leyritz Moncassin Fourques sur Garonne Laparade, Montgaillard Pindères, Pompiey Puch d'Agenais Sainte Bazeille, Vianne	32,00	0,9000	0,2500	222,20	1,85
Buzet sur Baïse, Calonges, Caumont sur Garonne, St Pierre de Buzet	45,00	1,6200	0,2500	345,84	2,88
Casteljaloux	45,00	1,4000	0,2500	316,80	2,64
Damazan	45,00	1,3000	0,2500	303,60	2,53
Lavardac	32,00	1,0000	0,2500	235,40	1,96
Mas d'Agenais	38,00	1,6200	0,2500	330,44	2,75
Montpouillan	25,00	1,1000	0,2500	233,20	1,94

AR Prefecture

047-254702491-20230704-23_051_C-DE

Reçu le 18/07/2023

Publié le 18/07/2023

Nérac (centre ville et hameaux)	25,00	1,2000	0,2500	246,40	2,05
Ste Marthe	32,00	1,1000	0,2500	248,60	2,07
Xaintrailles	38,00	1,3000	0,2500	288,20	2,40

Les tarifs depuis le 1^{er} janvier 2023 sont les suivants :

Tarifs 1er janvier 2023 DSP	Syndicat		Déléataire		Agence de l'eau	Prix 120m ³	Prix au m ³
	Abonnement	Consommation	Abonnement	Consommation	Modernisation des réseaux		
Territoires BR NDL (hors Castelmoron, Laparade) NDM (hors Ste Bazeille) SDL (hors Aiguillon)	/	/	58,27	1,8439	0,2500	404,59	3,37
SdL - Aiguillon	/	/	45,73	1,7089	0,2500	359,18	2,99
NdL - Castelmoron	20,00	0,3500	21,53	0,6578	0,2500	257,40	2,14
NdL - Clairac	/	/	55,32	1,6707	0,2500	375,24	3,13
B - Miramont de Guyenne	/	/	57,5	1,7797	0,2500	394,42	3,29
LA - Fumelois	/	/	37,45	1,8580	0,2500	360,65	3,01
LA - Dausse, Penne, St Sylvestre	/	/	51,98	1,6732	0,2500	368,22	3,07
LA - Nord Séoune	/	/	56,89	1,7848	0,2500	393,75	3,28
LA - Tournon	/	/	56,24	1,8084	0,2500	395,44	3,30
NL - Trentels	/	/	53,69	1,7797	0,2500	386,04	3,22

L'évolution des tarifs des délégataires est calculée en fonction de la formule d'actualisation indiquée dans le contrat de délégation.

Tarifs 1er janvier 2023 Régie	Abonnement	Consommation	Agence de l'eau	Prix total en €TTC pour 120m ³	Prix total en € TTC/m ³
			Modernisation des réseaux		
Territoire Albret, communes de Buzet, Calonges, Caumont, le Mas d'Agenais, Monheurt Saumejanet St Pierre de Buzet	54,00	1,4800	0,2500	347,16	2,89
Ambrus, Barbaste Leyritz Moncassin Fourques sur Garonne Laparade, Lavardac, Montgaillard, Montpouillan, Pindères, Pompiey Puch d'Agenais Sainte Bazeille, Vianne	38,00	1,0000	0,2500	248,60	2,07
Casteljaloux et Damazan	45,00	1,4800	0,2500	327,36	2,73

Nérac (centre ville et hameaux)	45,00	1,0000	0,2500	264,00	2,20
Ste Marthe	38,00	1,1000	0,2500	261,80	2,18
Xaintrailles	38,00	1,4800	0,2500	311,96	2,60

Les communes ou EPCI-FP ayant transféré leur compétence voient leurs tarifs maintenus durant la durée du mandat (sauf travaux lourds nécessaires), où une harmonisation tarifaire devra être établie.

Le prix du service au m³ pour 120 m³ (D204.0), pondéré par le nombre d'habitants desservis, est de **2,95 €TTC**.

Tarification des puits

Dans le cas d'abonnés à l'assainissement collectif, non raccordés au réseau d'eau potable :

- Soit l'utilisateur pose un compteur sur l'alimentation de la maison par le puits et sa consommation peut faire l'objet d'une relève
- Soit la redevance de l'assainissement est calculée sur un forfait de consommation de 40m³ annuels.

2.1.3 Les impayés

Les impayés à prendre en compte sont ceux restant au 31 décembre 2022 sur les factures de 2021. Suite à des fins de contrats de délégation de service public, les montants des impayés sont inconnus sur certains territoires.

Les impayés connus sur les factures de l'année précédente s'élèvent à **456 620 €TTC** soit un taux d'impayés d'environ 6,02 %. (indice P257.0) (les montants sont pondérés par les montants facturés l'année précédente).

2.2 Recettes d'exploitation

Les produits d'exploitation liés à l'assainissement s'élèvent à 4 511 6916 €.

2.3 Financement des investissements : état de la dette

Capital restant dû au 1^{er} janvier 2023 : **27 010 818 €**.

Un emprunt a été réalisé en 2022, pour un montant de 2 030 000 €.

Lors du transfert de compétence assainissement collectif, les dettes des services assainissement des communes sont reprises.

L'extinction de la dette est prévue en 2043.

Durée de l'extinction de la dette (indicateur P256.2) :

La capacité de désendettement du syndicat est le nombre d'années nécessaire au Syndicat pour se désendetter, en consacrant totalement son épargne brute (recettes réelles de fonctionnement moins les dépenses réelles de fonctionnement) au remboursement des emprunts.

Elle est de **8,7 ans**.

Cet indice est considéré comme : bon.

Classement de l'indice	
Très bon	Indice < 6
Bon	6 < indice < 10
Mauvais	10 < indice < 15
Très mauvais	15 < indice

2.4 Travaux

2.4.1 Principaux travaux réalisés en 2022

Tout comme le service d'eau potable, le Syndicat réalise des travaux d'assainissement, grâce à des marchés ponctuels ou des outils tels que des accord cadre à bons de commande. Ces outils « marché public » permettent de répondre rapidement aux besoins des particuliers, des communes et des exploitants en matière d'extension, de déplacement ou de renouvellement des réseaux d'assainissement collectif.

En complément des accords cadre à bons de commande, des travaux de réhabilitation et de mise en conformité des réseaux d'assainissement ont été réalisés suite aux diagnostics.

Dans le cadre du développement des communes rurales, le syndicat réalise, sur les bourgs dotés d'un zonage d'assainissement collectif, les réseaux de collecte des eaux usées domestiques et les stations d'épuration.

Les principaux travaux réalisés en 2022 sont présentés ci-dessous par territoire :

Territoire	Commune	Opération
Albret	Xaintrailles	Réhabilitation du PR de Barbistoc
	Vianne	Réhabilitation de la STEP
Brame	Villereal	Renouvellement du réseau de collecte rue des Amours
	Lauzun	Réhabilitation du réseau rue du Couvent
Garonne	Fourques sur Garonne	Réhabilitation de la station Transfert des effluents vers la nouvelle station
	Sainte Marthe	Réhabilitation du chemin d'accès à la STEP
	Monheurt	Réparation du mur de soutènement de la STEP
Lot-Amont	Fumel	Démarrage des travaux de renouvellement de réseaux (rue Léon Jouhaux)
	Penne d'Agenais	Réhabilitation de la station d'épuration de Croquelardit Réhabilitation du réseau d'assainissement secteur de la Gare
Nord du Lot	Laparade	Retalutage de la berge, reprise de la canalisation de liaison entre le bassin n°1 et le bassin n°2
Porte des Landes	Casteljaloux	Poursuite de la réhabilitation de réseaux suite au diagnostic et la mise en demeure
	Sauméjan	Renouvellement de la station d'épuration
	Damazan Puch d'Agenais	Réhabilitation de PR
Sud du Lot	Port Sainte Marie et Saint Laurent	Réhabilitation des PR
	Prayssas	Renouvellement de la station d'épuration

2.4.2 Subventions versées par l'Agence de l'Eau

L'Agence de l'Eau Adour Garonne a accompagné le Syndicat dans la réalisation de ses travaux, à hauteur de **2 960 755 €** en 2022.

(1 588 587 € en 2021, 1 396 469 € en 2020, 1 268 388 € en 2019, 1 575 808 € en 2018).

2.4.3 Programme pluriannuel de travaux

Le programme pluriannuel de travaux a été validé par le Comité Syndical en mars 2023. Les montants totaux des opérations sur 2023 – 2024 sont repris ci-dessous (Les prix sont en € HT).

Territoire	Investissements sur réseaux	Investissements sur ouvrages	Montant € HT par territoire
Albret	908 772	2 155 888	3 064 660
Brame	594 291	528 561	1 122 852
Garonne	179 155	473 938	653 093
Lot Amont	4 138 433	1 893 894	6 032 327
Nord du Lot	1 973 767	2 658 502	4 632 269
Nord de Marmande	254 485	1 108 931	1 363 416
Porte des Landes	4 877 952	972 172	5 850 124
Sud du Lot	193 042	2 434 708	2 627 750
SOUS-TOTAL	13 119 897	12 226 594	25 346 491

Les principaux travaux à venir sont listés ci-dessous par territoire :

Territoire	Commune	Opération
Albret	Nérac	Renouvellement de la STEP de Serbat
	Lamontjoie Francescas	Mise en place de dégrilleurs automatiques
	Lavardac Nérac Sos	Réhabilitation de PR
	Bruch Sos	Renouvellement de la STEP
Brame	Villereal	Renouvellement du réseau rue de la Promenade
	Miramont	Renouvellement de réseau ruelle Henry IV et Kroumirs
Garonne	Montpouillan	Réhabilitation de la station d'épuration
	Calonges	Suppression de la lagune et mise et mise en séparatif du réseau
Lot-Amont	Saint Sylvestre sur Lot	Création d'un bassin d'orage
	Penne d'Agenais	Réhabilitation du réseau d'assainissement secteur Carlane
	Dausse	Réhabilitation de la station d'épuration

	Condezavgues-Fumel- Monsempron Libos- Montayral-St Vite	Mise en séparatif des réseaux
Nord de Marmande	Castelnau sur Gupie	Réhabilitation de la géomembrane des lagunes Aménagement des berges de Lagupie
	Escassefort	Réhabilitation de la STEP
	Sainte Bazeille, Beaupuy et Virazeil	Réhabilitation des réseaux suite au diagnostic
	Virazeil	Réhabilitation du PR de Meilhan
	Duras	Réhabilitation des prétraitements de la STEP
	Villeneuve de Duras	Mise en place d'une chambre à vannes sur le PR de la STEP
Nord du Lot	Laparade	Extension de réseau place Couderc
	Ste Livrade sur Lot	Réhabilitation de la station : prétraitements et filière boues
		Mise en séparatif de réseaux, travaux sur le PR Pierre Loti, création d'un bassin d'orage
	Tombeboeuf	Réhabilitation des réseaux Renouvellement de la station
	Birac sur Trec	Renouvellement 2 ^e étage de la station
	Fauillet	Transfert des effluents vers Tonneins et destruction de la station
	Castelmoron	Reprise de la canalisation de rejet Réflexion sur la filière boues
Gontaud de Nogaret Castelmoron	Extensions de réseau	
Sud du Lot	Le Temple sur Lot	Renouvellement du réseau dans le cadre des travaux d'aménagement du secteur de la Commanderie
	Laroque Timbaut	Renouvellement de réseau
	Lafitte sur Lot	Renouvellement de la station d'épuration
	Montpezat d'Agenais	Renouvellement de la station d'épuration
Porte des Landes	Casteljaloux Damazan Buzet sur Baïse	Extension de réseau de collecte des eaux usées
	Puch d'Agenais	Renouvellement du 2 ^{ème} étage de la STEP

2.5 Actions de solidarité et de coopération décentralisée

2.5.1. Abandons de créances et fonds de solidarité

Comme en 2021, il n'y a plus d'abandons de créance, mais uniquement des versements à des fonds de solidarité. En 2022, le montant total s'élève à 6 969 € pour l'assainissement (16 813 € en 2021, 903 € en 2020).

L'indice « montant des actions de solidarité » (P207.0) se calcule en divisant ce montant par les volumes facturés l'année précédente : **0,0012 €/m³**.

2.5.2. Coopération décentralisée

Le fonds de solidarité, créé par la Fédération AEP et Assainissement en 1986, destiné à participer au financement de projets d'eau potable et/ou assainissement dans les pays émergents par le biais d'associations (ONG), est actuellement financé d'une part par les collectivités adhérentes et d'autre part par la mobilisation d'une participation annuelle du syndicat EAU47, calculée en fonction des volumes d'eau potable facturés sur l'année n-1 (0,0015 €/m³).

CHAPITRE 3 : LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

4. Caractérisation technique du service

1.1 Présentation du territoire et mode de gestion

Ce service a été créé le 1^{er} juillet 2002 pour répondre à la réglementation.

La loi sur l'eau du 30 décembre 2006 imposait aux communes d'avoir contrôlé toutes les installations d'assainissement non collectif avant le 31 décembre 2012.

Elles doivent pourvoir à la vérification technique de conception, d'implantation et de bonne exécution des ouvrages pour les installations neuves ou réhabilitées, et, au contrôle périodique des installations existantes.

De façon facultative, elles peuvent également effectuer leur entretien et leur réalisation.

Au 1^{er} janvier 2019, les communes de Montpouillan, Ambrus, les communes de l'ex-syndicat du Mas-d'Agenais et de la communauté de communes du Fumémois ont transféré cette compétence au Syndicat EAU47.

En 2020, les communes des anciens syndicats de Damazan-Buzet et de Clairac-Castelmoron ont transféré leur compétence assainissement non collectif au Syndicat EAU47.

Aucune nouvelle commune n'a transféré sa compétence assainissement non collectif au syndicat EAU47 depuis 2021.

4.1.1. Accueil des usagers

Pour tout renseignement relatif à l'assainissement non collectif, le public peut se présenter dans les bureaux du Syndicat EAU47 (adresses en annexe) ou sur le site internet : www.eau47.fr

4.1.2. Constitution du service

Ce service s'adresse à toute personne dont l'immeuble n'est pas desservi par un réseau d'assainissement collectif, dans les communes ayant transféré la compétence au Syndicat.

L'arrêté du 2 décembre 2013, modifiant le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, permet de calculer l'indice de mise en œuvre du service d'assainissement non collectif. La note est établie à partir des éléments permettant d'évaluer l'étendue de la mise en œuvre du Service Public d'Assainissement Non Collectif. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 140.

L'indice du Syndicat est de **100 points**, qui correspondent aux éléments obligatoires.

Evaluation de la mise en œuvre du service ANC	Valeur de l'indice	Application au syndicat
Eléments obligatoires	100	100
- Délimitation des zonages d'assainissement par délibération	20	20
- Application d'un règlement du service public d'ANC	20	20
- Pour les installations neuves ou à réhabiliter : délivrance de rapports de vérification de l'exécution des travaux	30	30
- Pour les autres installations : délivrance de rapports de visite	30	30

Les éléments facultatifs, non mis en place par le Syndicat EAU47, sont présentés ci-dessous :

Eléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif	40
- Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10
- Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	20
- Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	10

Le service d'assainissement non collectif comprend :

● **La vérification de la conception et de bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées**

Le service gère les demandes d'installations d'assainissement non collectif lors d'une demande de permis de construire ou bien dans le cadre d'une réhabilitation. Ces instructions sont réalisées en régie par les agents du Syndicat.

Les filières validées par le S.P.A.N.C. (Service Public d'Assainissement Non Collectif) font l'objet d'un contrôle lors de la réalisation de l'installation.

Les contrôles sont réalisés par les techniciens du Syndicat.

● **Le diagnostic dans le cadre des ventes**

Depuis le 1^{er} janvier 2011, le diagnostic de l'installation d'assainissement non collectif est un document obligatoire dans le cadre d'une vente immobilière. Le Syndicat réalise ou fait procéder à ce contrôle sur demande du vendeur.

Sur 266 communes, il y a **49 483** installations d'assainissement non collectif sur le territoire du Syndicat.

Territoires	Nombre d'installations				
	2018	2019	2020	2021	2022
Albret	5 755	6 121	6 121	6 121	6 121
Brame	5 443	5 364	5 367	5 367	5 367
Fumélois		3 159			
Garonne			1 795	1 795	1 795
Lot Amont			5 385	5 845	5 845
Mas d'Agenais		1 147			
Nord du Lot	10 596	10 853	11 863	11 790	11 790
Nord de Marmande	5 789	5 789	5 789	5 789	5 789
Penne St Sylvestre	1 200	1 200			
Porte des Landes	2 751	2 809	4 007	4 084	4 084
Sud du Lot	8 657	8 772	8 692	8 692	8 692
Sud de Marmande	598	648			
Tournon d'Agenais	836	705			
Total	41 625	46 567	49 019	49 483	49 483

Le nombre d'habitants gérés par le service public d'assainissement non collectif (D301.0) est estimé à **89 069 habitants**.

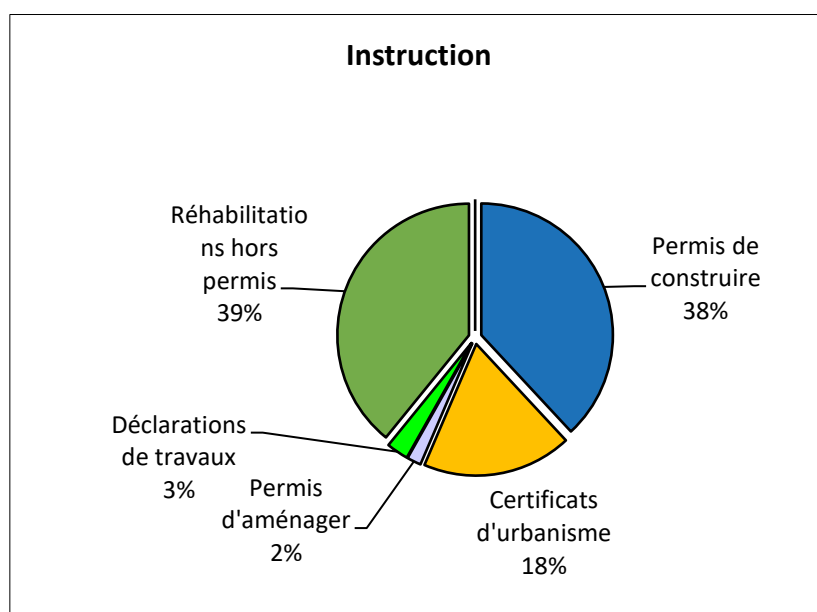
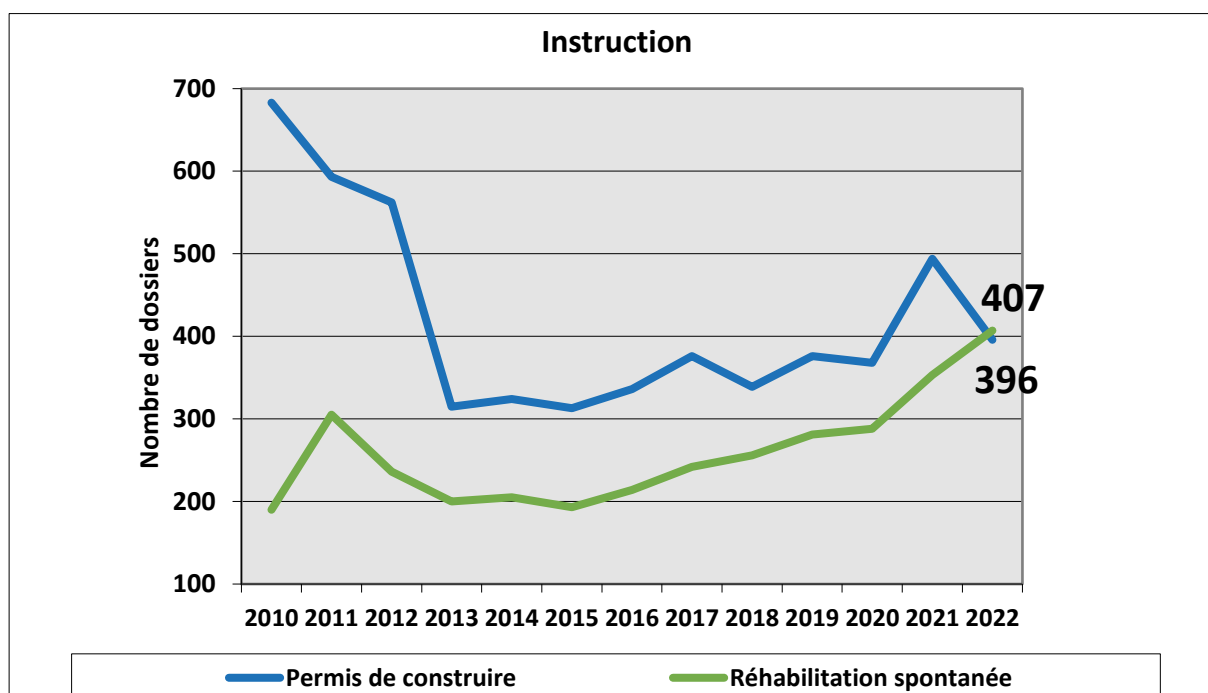
Nombre d'installations ANC

Brame		Nord du Lot - début		Nord du Lot - suite		Albret		Sud du Lot		Porte des Landes	
Agnac	275	Agme	59	Sauvetat sur L.	157	Andiran	94	Aiguillon	518	Allons	123
Allemans du Dropt	70	Armillac	101	Savignac sur L.	109	Barbaste	336	Allez et Cazeneuve	290	Ambrus	46
Bourgougnague	153	Beaugas	177	Ségalas	99	Bruch	207	Auradou	191	Anzex	161
Bournel	147	Birac sur Trec	220	Taillebourg	35	Calignac	223	Bazens	182	Beauziac	134
Cahuzac	145	Boudy de B.	171	Tombeboeuf	122	Espiens	145	Beauville	181	Boussès	34
Castillonès	282	Brugnac	92	Tourtrès	74	Feugarolles	276	Blaymont	147	Buzet sur Baise	300
Cavarc	97	Cancon	231	Trentels	168	Fioux	155	Bourran	216	Casteljaloux	548
Devillac	100	Casseneuil	322	Vares	304	Francescas	160	Cassignas	68	Caubeyres	132
Doudrac	58	Castelmoron	250	Verteuil d'A.	131	Le Frechou	106	Castella	160	Damazan	292
Douzains	161	Castelnaud de G.	146	Villebramar	63	Lamontjoie	89	Cauzac	199	Durance	103
Ferrensac	129	Clairac	430	TOTAL	11790	Lannes-Villeneuve de M.	146	Clermont Dessous	266	Fargues sur Ourbise	182
Lalandusse	129	Couix	136			Lasserre	41	Cours	103	Grezet-Cavagnan	175
Lauzun	304	Fauguerolles	328			Nord de Marmande		Dolmayrac	308	Houeillès	103
Lavergne	273	FaUILlet	303	Auriac sur Dropt	86	Lavardac	276	Dondas	103	Labastide Castel Amouroux	160
Mazières Naresse	89	Fongrave sur L.	227	Baleysagues	113	Moncaut	245	Engayrac	67	la Réunion	236
Miramont de Guyenne	164	Gavaudun	170	Beaupuy	352	Moncrabeau	305	Frespech	123	Leyritz-Moncassin	89
Montauriol	106	Goutaud de N.	544	Cambes	91	Montagnac/A.	218	Frégimont	101	Pindères	61
Montaut	121	Gratoloup St Gayrand	190	Castelnaud sur G.	247	Montesquieu	262	Galapian	91	Pompogne	94
Moustier	182	Hautesvignes	76	Caubon St Sauveur	138	Montgaillard	65	Granges sur Lot	58	Puch d'Agenais	270
Parranquet	80	Labretonie	92	Duras	375	Nérac	1101	Hautefage la Tour	305	Saumejan	35
Peyrières	137	Lacassade	81	Escassefort	191	Nomdieu	106	Lacépède	108	Sainte Gemme Martailac	167
Puysserampion	147	Laparade	130	Esclottes	94	Pompiey	50	La Croix Blanche	322	Saint Léger	84
Rayet	95	Laperche	77	Lachapelle	57	Poudenas	86	Lafitte sur Lot	209	Saint Léon	145
Rives	130	Laussou	160	Lagupie	255	Réaup Lisse	156	Lagarigue	90	Saint Martin Curton	156
Roumagne	278	Le Lédât	485	Lévigac de G.	261	Saint Pé St Simon	121	Laroque Timbaut	320	Saint Pierre de Buzet	152
St Colomb de Lauzun	178	Longueville	111	Loubes Bernac	215	St Vincent de L.	80	Laugnac	187	Villefranche du Queyran	102
St Etienne de Villeréal	212	Lougratte	160	Mauvezin sur G.	275	Ste Maire de P.	192	Lusignan Petit	116	TOTAL	4084
St Martin de Villeréal	65	Monbahus	227	Monteton	120	Saumont	87	Madaillan	283		
St Pardoux Isaac	161	Monclar d'A.	212	Pardaillan	189	Sos(Gueyze, Meylan)	214	Monbalen	201	Lot Amont	
St Quentin du Dropt	105	Monflanquin	794	Saint Astier	136	Thouars sur G.	58	Montpezat d'Agenais	239	Anthé	113
La Sauvetat du Dropt	167	Monségur	160	Saint Avit	91	Vianne	204	Port Sainte Marie	275	Blanquefort sur Briolance	259
Sérignac Péboudou	121	Montagnac/L.	151	Saint Géraud	50	Xaintrailles	121	Prayssas	250	Bourens	164
Seyches	201	Montastruc	147	Saint Jean de Duras	135	TOTAL	6121	Puymirol	189	Cazideroque	130
Tourliac	68	Montignac de L.	132	Saint Martin Petit	226			Saint Antoine de Ficalba	162	Condezaygues	175
Villeréal	237	Montignac T.	75	Saint Pierre/D.	156			Saint Jean de Thurac	231	Courbiac	68
TOTAL	5367	Monviel	45	Saint Pardoux du B.	151	Garonne		Saint Laurent	42	Cuzorn	373
		Moulinet	96	St Semin de Duras	225	Calonges	233	Saint Martin de Beauville	88	Dausse	107
		Nicole	128	Ste Bazeille	558	Caumont sur Garonne	268	Saint Maurin	176	Fumel	604
		Pailloles	149	Ste Colombe de D.	58	Fourques sur Garonne	158	Saint Robert	92	Lacapelle Biron	177
		Paulhiac	169	Savignac de D.	131	Lagruère	164	Saint Romain le Noble	189	Masquières	120
		Pinel Hauterive	254	Soumensac	149	Le Mas d'Agenais	213	Saint Salvy	94	Massoules	105
		Puymiclan	168	Villeneuve de D.	122	Monheur	92	Saint Sardos	101	Massels	70
		Saint Aubin	173	Virazeil	542	Montpouillan	50	St Urcisse	107	Monsempron Libos	331
		Saint Barthélémy A.	144	TOTAL	5789	Razimet	124	Ste Colombe de Villeneuve	249	Montayral	745
		Saint Etienne de F.	305			Sainte Marthe	172	Sauvetat de Savères	146	Penne d'Agenais	578
		Saint Eutrope de B.	237			Senestis	97	Sembas	79	St Front	226
		Saint Maurice de L.	31			Villeton	224	Tayrac	155	St Georges	206
		Saint Pastour	119			TOTAL	1795	Temple / Lot	315	St Sylvestre	389
		Ste Livrade/Lot	1000					TOTAL	8692	St Vite	131
		Salles	143							Sauveterre la Lémance	226
										Thézac	126
										Tourmon d'Agenais	229
										Trémons	193
										TOTAL	5845

1.2 Instructions et contrôle des installations

1.2.1 Instruction des dossiers

Nombre de dossiers instruits	2018	2019	2020	2021	2022
Permis de construire	339	376	368	494	396
Certificats d'urbanisme	139	152	152	155	191
Permis d'aménager	3	5	5	6	18
Déclarations de travaux	11	14	14	20	28
Réhabilitations hors permis	256	281	281	288	407
Réhabilitations subventionnées	28	0	0	0	0
TOTAL	776	828	820	963	1040



AR Prefecture

047-254702491-20230704-23_051_C-DE

Reçu le 18/07/2023

Publié le 18/07/2023

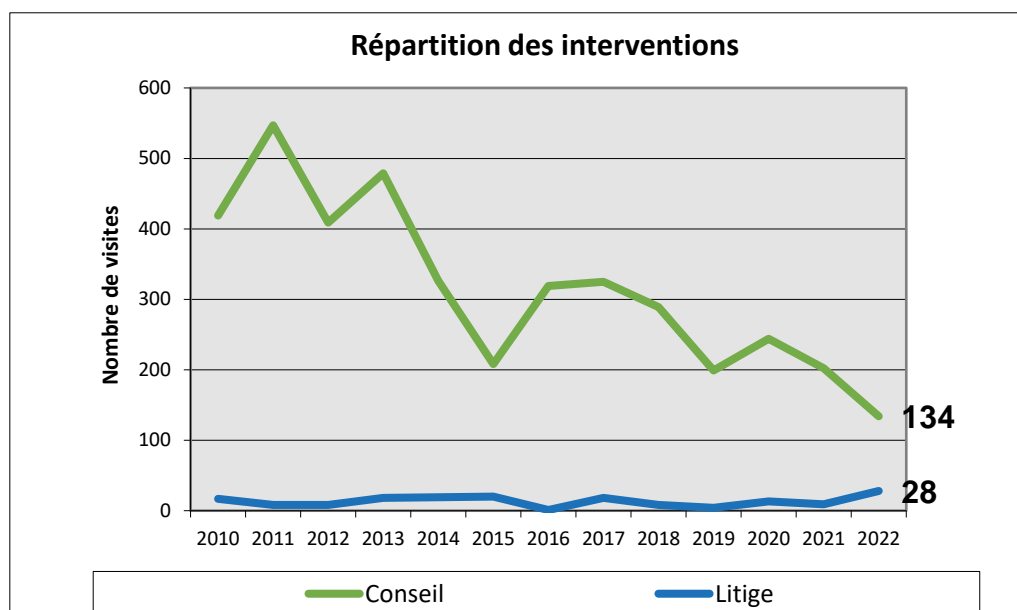
Depuis le 1er mars 2012, les demandes d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable et permis d'aménager) doivent inclure une attestation de conformité du projet d'assainissement au regard des prescriptions réglementaires.

On observe donc une hausse des dossiers instruits dans ce cadre.

Les dossiers instruits dans le cadre des réhabilitations spontanées sont également en hausse.

Le programme de réhabilitation subventionné s'est quant à lui terminé en 2018.

Nombre d'interventions	2018	2019	2020	2021	2022
Contentieux	2	1	1	5	4
Problème de voisinage	8	4	4	13	28
Conseil réhabilitation	289	199	199	202	134
Programme subventionné	10	0	0	0	0
Total	309	204	204	220	166



Ces visites ont lieu à la demande des abonnés.

1.2.3 Contrôle des installations neuves

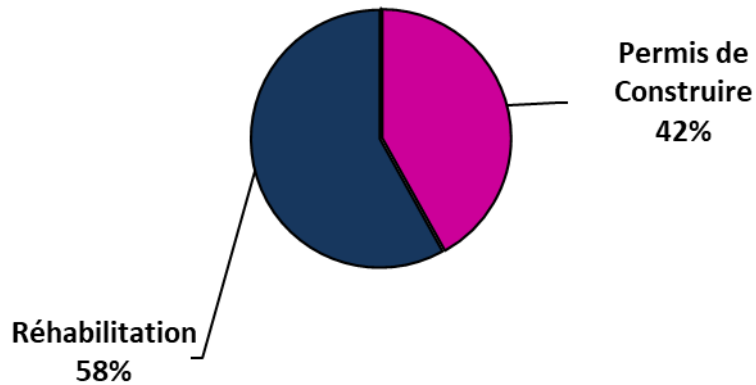
1.2.3.1 Contrôle de bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées

Les installations d'assainissement individuel sont contrôlées lors de leur réalisation et avant le remblaiement.

Les contrôles sont répartis de la façon suivante :

Nombre de contrôles	2018	2019	2020	2021	2022
Permis de Construire	302	228	228	257	228
Réhabilitation	212	217	217	277	316
Réhabilitation subventionnée	31	0	0	0	0
TOTAL	545	445	445	534	544

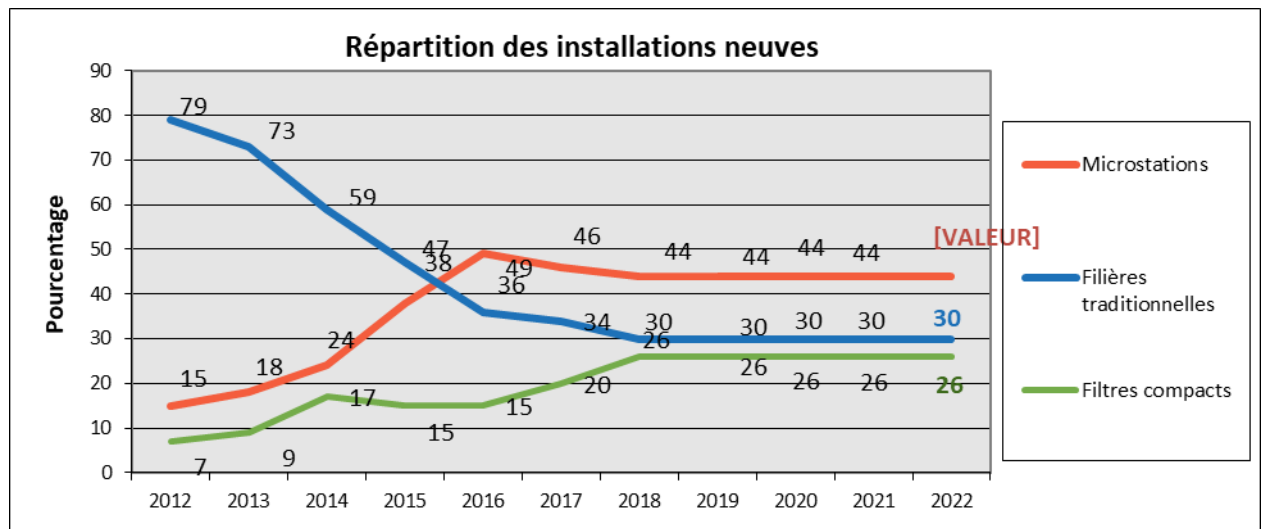
Contrôles travaux



1.2.3.2 Répartition des types de filières installées

L'arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques permet l'installation de filières agréées (microstations, filtre compacts et filtres plantés).

Depuis 2011, on constate une évolution dans la répartition des filières installées. Les filières agréées sont de plus en plus mises en place au dépend des filières classiques.



Les microstations sont des installations qui nécessitent un entretien plus fréquent que les filières classiques et une maintenance des pièces mécaniques. Un contrat d'entretien doit être souscrit avec le fabricant.

La maintenance et la consommation électrique sont donc à prendre en compte dans le choix de la filière d'assainissement.

1.2.4.1 Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien

La réalisation du contrôle de bon fonctionnement avait été confiée à un prestataire de service. La périodicité de ce contrôle est passée de quatre à six années. En 2020, il s'agissait de la troisième visite des installations.

Aucune installation n'a fait l'objet de contrôle de bon fonctionnement en 2021 et 2022.

Nombre de contrôles	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022
Bon fonctionnement	7 255	5 928	2 032	0	0
Ventes	1 050	854	1 003	1 480	1 406
TOTAL	7 025	6 782	3 035	1 480	1 406

1.2.4.2 Diagnostic dans le cadre d'une vente immobilière

Depuis le 1^{er} janvier 2011, le diagnostic du dispositif d'assainissement non collectif est une pièce obligatoire lors de la vente d'une habitation, au même titre que les diagnostics amiante, termites, etc. Le document doit avoir moins de 3 ans lors de la signature de l'acte définitif.

Dans le cas d'une installation non conforme, l'acquéreur doit procéder à la mise en conformité de l'installation dans l'année qui suit son acquisition. La mise en conformité doit faire l'objet d'un avis du S.P.A.N.C.

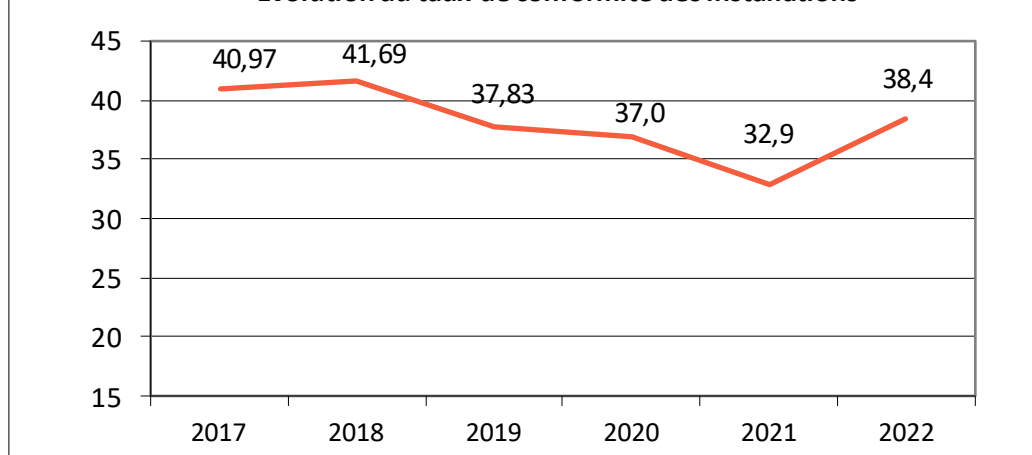
1.2.5 Bilan de conformité

Le taux de conformité des installations d'assainissement non collectif (P301.3) est un indicateur de performance qui se calcule par :

- le nombre total d'installations déclarées conformes (ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service au 31/12/n, et ce depuis la création du service)
- divisé par le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service multiplié par 100

	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'installations	41 625	46 567	48 778	49 483	49 483
Conformes lors du diagnostic	14 250				
Réhabilitations ou installations neuves conformes	544	475	413	472	509
Taux de conformité	41,7	37,8	37,0	37,4	38,4

Evolution du taux de conformité des installations



Le nombre d'installations a fortement augmenté en 2019, mais la conformité de toutes les installations concernées par les récents transferts de compétence n'est pas totalement connue.

2. Caractérisation financière du service

2.1 Tarifs assainissement individuel

Les redevances facturées en assainissement non collectif restent inchangées depuis la création du service en 2001.

La redevance de contrôle de conception et réalisation pour les demandes d'installation d'un dispositif d'assainissement autonome est appliquée lors de la demande d'attestation de conformité du projet d'assainissement (permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable) :

- Pour les installations de moins de 20 EH (soit une charge brute de pollution inférieure à 1,2 kg/j de DBO₅) son montant est de **100 € net par installation**.
- Pour les installations de plus de 20 EH (soit une charge brute de pollution supérieure à 1,2 kg/j de DBO₅) son montant est de **200 € net par installation**.

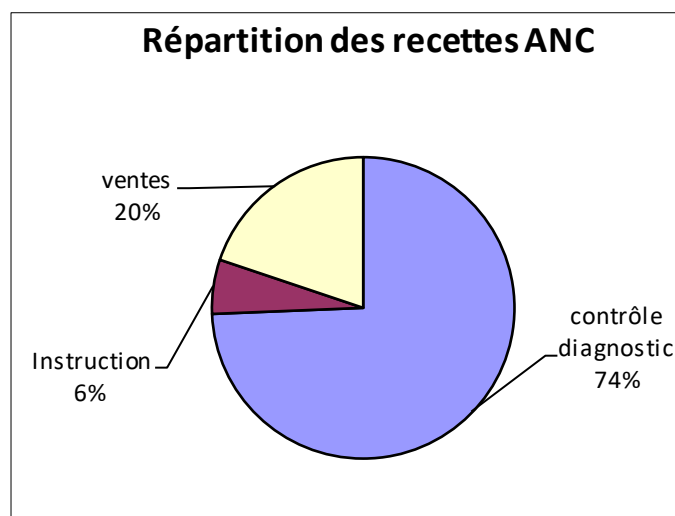
Les installations existantes peuvent être soumises à deux redevances :

- Dans le cadre de la vérification périodique de bon fonctionnement et d'entretien son montant est de :
 - **6,50 € net** par semestre pour un abonné en eau potable,
 - **78 € net** par installation non raccordée au réseau public d'eau potable (par exemple un usager alimenté par un puits),
 - **78 € net** pour la vérification par installation d'assainissement supplémentaire.
- Dans le cadre d'un diagnostic pour une vente immobilière son montant est de :
 - **100 € net** par installation contrôlée,
 - **50 € net** pour une contre-visite.

Les recettes du Syndicat évoluent de la manière suivante :

Recettes (en €)	2018	2019	2020	2021	2022
Redevance service public d'ANC	513 467	555 000	607 774	709 578	631 558
Redevance instruction	40 500	45 000	38 000	39 100	49 400
Redevance contrôle vente	86 050	52 000	120 900	115 300	168 400
Redevance facturation des puits	10 530	8 000	0	0	0
Subvention Agence de l'Eau	0	188 000	0	0	0
TOTAL	650 547	848 000	766 674	863 978	849 358

Le Syndicat bénéficie de subventions de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, calculées à partir du nombre de contrôles de bonne exécution et de contrôles périodiques réalisés.



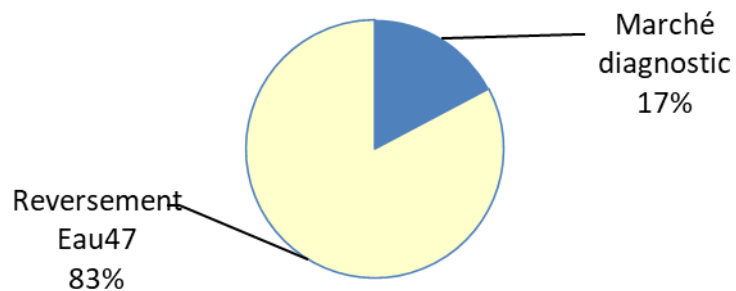
2.3 Dépenses du Syndicat

Les dépenses du Syndicat évoluent de la manière suivante :

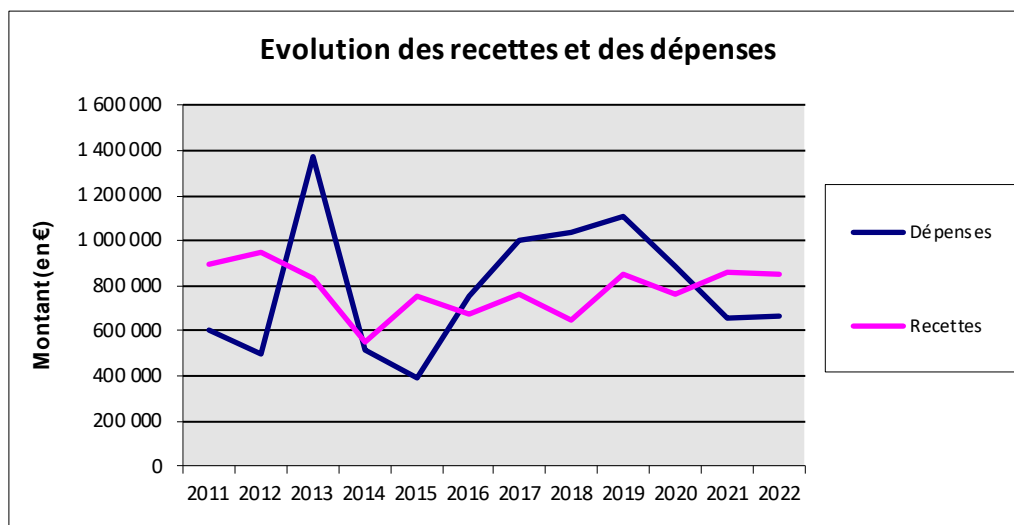
Dépenses (en €)	2018	2019	2020	2021	2022
Prestation de contrôle	599 675	583 000	398 829	142 501	114 851
Mouvement inter budget (remboursement frais généraux et personnel)	440 080	528 000	491 446	511 445	550 000
TOTAL	1 039 755	1 111 000	890 275	653 946	664 851

La diminution des dépenses depuis 2020 est liée la fin du marché de prestation de service pour la vérification périodique des installations existantes du Syndicat.

Répartition des dépenses ANC



2.4 Evolution des dépenses et des recettes du service



Les dépenses suivent le redémarrage du contrat de prestation pour la vérification des installations existantes.

Le Syndicat a fait le choix de maintenir ses tarifs et d'autofinancer les dépenses sur ses fonds propres grâce à un excédent antérieur.

AR Prefecture

047-254702491-20230704-23_051_C-DE
Reçu le 18/07/2023
Publié le 18/07/2023

ANNEXES

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Références RPQS :

Loi Barnier n°95-101 du 2 février 1995, relative au renforcement de la production de l'environnement

Article L.224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

Décret n°95-635 du 6 mai 1995 relatif aux RPQS (abrogé)

Décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015, relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

Articles D.224-1 à D224-5 du Code général des Collectivités Territoriales

Références Indicateurs de performance :

Décret n°2007-675 du 2 mai 2007 pris pour application de l'article L.224-5

Arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement

Réglementation en vigueur, définitions et calculs des différents indicateurs :

www.services.eaufrance.fr

COORDONNÉES DES EXPLOITANTS

	CONTACT	ADRESSE	URGENCE
AGUR	09 69 39 40 00 du mardi au vendredi de 10h à 18h, le samedi de 9h à 12h	1 rue Frédéric Ozanam 473000 VILLENEUVE-SUR-LOT	09 69 39 40 00 24h sur 24h
		Cour Alsace et Lorraine 47190 AIGUILLON	
REGIE EAU47	05 53 93 08 74	135 allée des Cigales Lieu-dit Pins de l'Avance 47700 CASTELJALOUX	06 42 60 73 29
	05 53 97 46 56	ZA Larrouset 47600 NERAC du lundi au vendredi de 8h30 à 12 et 13h30 à 16h30	
SAUR	05 53 77 01 10 de 8h à 18h du lundi au vendredi	rue Jean Orioux 47 120 DURAS le lundi de 9h à 12h	Dépannage 24h/24h 7j/7 : 05 81 91 35 06
		Place des Cornières 47 330 CASTILLONNES le Mardi de 9h à 12h	
		ZAC de Piquemil 47150 MONFLANQUIN lundi et jeudi de 9h à 12h et jeudi de 13h30 à 17h	
		ZAC de Nombel 47110 SAINTE LIVRADE-SUR-LOT du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h	
VEOLIA	05 61 80 09 02 24h/24h et 7j/7	avenue Marius Paul Otto 47200 MARMANDE du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h	24h/24h et 7j/j 05 61 80 09 02
		28 rue Jean Panno 47400 TONNEINS lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9 à 12h, de 13h30 à 16h30	
		ZI de Paysseil 47140 PENNE D'AGNAIS le mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h	

Ab	abonné
AEP	Adduction d'Eau Potable
ARS	Agence Régionale de Santé
CBPO	Charge brute de pollution organique
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CE	Château d'eau
CVM	Chlorure de Vinyle Monomère
DDT	Direction Départementale des Territoires
diam.	diamètre
EH	équivalent habitant
EU	eaux usées
FSL	Fondes de Solidarité Logement
HT	hors taxe
km	kilomètre
m ³	mètre cube
m ³ /j	mètre cube par jour
m ³ /km/j	mètre cube par kilomètre et par jour
MS	matières sèches
PR	poste de relevage
RMDP	Redevance de Mise à Disposition du Patrimoine
SPANC	Service Public d'Assainissement Non Collectif
step	station d'épuration
tMS	tonnes de matières sèches
TTC	Toutes taxes comprises
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée

TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

1. Service de l'Eau Potable

Indicateurs descriptifs des services		2021	2022
D101.0	Nombre d'habitants desservis	266 180	266 180
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2,68 € TTC	2,82 € TTC
D151.0	Délai contractuel maximal de branchement des nouveaux abonnés	1 jour ouvré	1 jour ouvré

Indicateurs de performance		2021	2022
P101.1	Conformité microbiologie de l'eau au robinet	100 %	99 %
P102.1	Conformité physico-chimique de l'eau au robinet	97 %	100 %
P103.2B	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	105 %	105 %
P104.3	Rendement du réseau de distribution	70,32 %	69,16 %
P105.3	Volumes non comptés	1,95 m ³ /km/j	2,01 m ³ /km/j
P106.3	Pertes en réseau	1,76 m ³ /km/j	1,86 m ³ /km/j
P107.2	Renouvellement des réseaux d'eau potable	0,60 %	0,58 %
P108.3	Protection de la ressource	90,87 %	89,65 %
P109.0	Montant des actions de solidarité	0,0047 €/ m ³	0,0252 €/ m ³
P151.1	Fréquence des interruptions de service non programmées	11,3 pour 1000 abonnés	11,85 pour 1000 abonnés
P152.1	Respect du délai contractuel maximal de branchement des nouveaux abonnés	100 %	99,73 %
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (= Capacité de désendettement)	3,4 ans	3,6 ans
P154.0	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	3,55 %	3,93 %
P155.1	Taux de réclamations	4,25 pour 1 000 abonnés	3,48 pour 1 000 abonnés

2. Service de l'Assainissement Collectif

Indicateurs descriptifs des services		2021	2022
D201.0	Nombre d'habitants desservis	96 790	96 790
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels	18	22
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	498 tMS	549 tMS
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2,80 € TTC <small>(01/01/2019)</small>	2,95 € TTC

Indicateurs de performance		2021	2022
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte	83 %	83 %
P202.2B	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	63 / 120	52,23 / 120
P203.3	Conformité de la collecte (> 2000 EH)	52 %	50 %
P204.3	Conformité des équipements (> 2000 EH)	71 %	63 %
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages au regard de la directive ERU (> 2000 EH)	55 %	52 %
P206.3	Boues évacuées selon des filières conformes	100 %	100 %
P207.0	Montant des actions de solidarité	0,00497 €/m ³	0,01201 €/m ³
P251.1	Débordements d'effluents chez les usagers	0 % pour 1 000 habitants	0 % pour 1 000 habitants
P252.2	Points de curage fréquent du réseau	5,78 pour 100 km	15,92 pour 100km
P253.2	Renouvellement des réseaux de collecte d'eaux usées	0,17 %	0,78 %
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (> 2000 EH)	82 %	95 %
P255.3	Connaissance des rejets au milieu naturel	54,6 / 100	60,71 / 100
P256.3	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (= Capacité de désendettement)	7,4 ans	8,7 ans
P257.0	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	4,5 %	6,02 %
P258.1	Taux de réclamations	0,92 / 1 000 ab	1,05 / 1 000 ab

3. Service de l'Assainissement Non Collectif

Indicateurs descriptifs des services		2021	2022
D301.0	Nombre d'habitants desservis	80 000	89 0699
D302.0	Mise en œuvre de l'assainissement non collectif	100	100

Indicateurs descriptifs des services		2021	2022
P301.3	Conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	37,4 %	38,4 %



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Édition mars 2023
CHIFFRES 2022

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix moyen de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1^{er} janvier 2021, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,46 euros TTC/m³ dont 2,14€/m³ pour l'eau potable et 2,32 €/m³ pour l'assainissement collectif.

Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 535 euros par an et une mensualité de 45 euros en moyenne. (Données SISPEA 2020)



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RPQS - des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

Ed. mars 2023

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement / 1









D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 325 millions d'euros dont 258 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne

 <p>0,05 € de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés</p>	 <p>2,37 € de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés</p>	 <p>67,2 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)</p>
 <p>10,35 € de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits</p>	<p>100 € de redevances perçues par l'agence de l'eau 100 EURO en 2022</p>	 <p>1,75 € de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique payé par les pêcheurs et les chasseurs</p>
 <p>1,76 € de redevance de prélèvement payés par les irrigants</p>	 <p>4,21 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiques</p>	 <p>12,31 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau</p>









À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2022 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) - source agence de l'eau Adour-Garonne.

 <p>6,90 € aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau</p>	 <p>11 € pour l'animation des politiques de l'eau (études, connaissances, réseaux de surveillance eaux, éducation, information)</p>	 <p>29,70 € aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales</p>
 <p>17,30 € aux exploitants concernés pour des actions de dépollution dans l'agriculture</p>	<p>100 € d'aides accordées par l'agence de l'eau 100 EURO en 2022</p>	 <p>7,10 € aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable</p>
 <p>8,80 € aux collectivités et acteurs économiques pour la gestion quantitative de la ressource en eau</p>	 <p>0,90 € pour la coopération décentralisée</p>	 <p>18,30 € principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques (en particulier des cours d'eau -renaturation, continuité écologique- et des zones humides).</p>

ACTIONS AIDÉES

PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2022

L'année 2022 marque la quatrième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Adour-Garonne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2022...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Près de 6700 projets ont été financés par l'agence de l'eau Adour-Garonne pour un montant de 216,7 millions d'euros d'aides.

65% de ces aides sont consacrées au changement climatique :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

Les solutions fondées sur la nature représentent plus de 62 millions d'euros.

L'Agence poursuit son action en soutenant activement la conversion à l'agriculture biologique, l'expérimentation PSE, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Le 10 mars 2022, le comité de bassin Adour-Garonne a adopté le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.



www.eau-grandsudouest.fr

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115000 km², soit 1/5^e du territoire national).
Il compte 120000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 8 millions d'habitants,
30 % vivent en habitats épars.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 6700 communes, 35 comptent plus de 20000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne

Siège

90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Délégations territoriales :

Atlantique-Dordogne

4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 11 19 99
Départements 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86
et
94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
Tél. : 05 55 88 02 00
Départements 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

Adour et côtiers

7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
Tél. : 05 59 80 77 90
Départements 40 • 64 • 65

Garonne et rivières d'Occitanie

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
Tél. : 05 65 75 56 00
Départements 12 • 30 • 46 • 48
et
97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 43 26 80
Départements 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82



Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne : www.eau-grandsudouest.fr



Retrouvez toutes les ressources sur le site

<https://www.lesagencesdeleau.fr/comprendre-apprendre-agir-pour-leau>

→ bit.ly/Podcasts-Eau

